



## Quoi de neuf à l'école ?

Nous publions ce matin sous ce thème un cahier spécial de 18 pages. On y trouve la description d'expériences pédagogiques novatrices dans toutes les régions du Québec, de la maternelle à l'université, aussi bien dans le domaine de l'enseignement que des services aux étudiants. Ces textes sont pour la plupart signés par ceux là même qui sont à l'origine de ces expériences ou par des témoins immédiats. Au moment où l'ensemble du système scolaire est, aussi bien sur le plan pédagogique que celui des structures, en pleine mutation, ce regard sur la vie concrète des écoles peut être inspirant.

# Des députés fédéraux s'apprêtent à appuyer ouvertement Bourassa

par Pierre O'Neill

Un groupe de députés libéraux fédéraux du Québec se proposent d'appuyer publiquement la candidature de M. Robert Bourassa à la direction du Parti libéral du Québec.

Le député de Sainte-Marie aux Communes, M. Jean-Claude Malépart, a indiqué hier au DEVOIR qu'une dizaine de collègues du caucus se sont donné rendez-vous aujourd'hui à Ottawa et que c'est seulement au terme de cette réunion secrète que l'on saura exactement combien de députés accepteraient de s'impliquer directement dans la campagne au leadership du PLQ et d'adhérer à ce mouvement en faveur de l'ancien premier ministre du Québec. Il restera ensuite à décider du moment et de la forme de cet engagement public.

Dans l'hypothèse où les plus ardents partisans de M. Bourassa réussiraient à

convaincre une dizaine de leurs collègues, il se pourrait que le groupe de députés convoquent une conférence de presse, aujourd'hui même pour rendre compte de leur décision. Outre M. Malépart, qui a déjà exprimé publiquement ses préférences, sept autres députés, dont le ministre des Communications, M. Francis Fox, sont favorables à la candidature de M. Robert Bourassa. Il s'agit de: MM. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau); Jacques Olivier (Longueuil); Denis Dawson (Louis-Hébert); Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe); Roland Comtois (Terrebonne) et Marcel Roy (Laval).

L'idée de former un mouvement pro-Bourassa au sein même du caucus fédéral est toute récente et, selon M. Malépart, il n'est pas acquis que tous ces députés accepteraient de se laisser embriquer. Tout comme il se pourrait que les adhérents se révèlent plus nom-

breux que prévu et que ce mouvement s'avère un élément important de la course au leadership.

Avant de poser un geste aussi délicat dans les circonstances, certains députés souhaiteraient solliciter l'avis de leur leader québécois et ministre des Finances. À l'occasion d'un caucus antérieur, M. Marc Lalonde avait vivement reproché à MM. André Ouellet et Jean Chretien de s'être mêlés de la course au leadership des libéraux provinciaux et de s'être attaqués inutilement à la candidature de M. Bourassa. L'on se demande si M. Lalonde ne sera pas tout aussi opposé à ce qu'on commence à former des clans qui risqueraient de semer la division au sein du caucus des députés fédéraux.

D'ailleurs, sur cette question, il ne fait pas de doute que le caucus des libéraux fédéraux est divisé. Et la plupart des députés préféreraient que leurs collègues

s'abstiennent d'intervenir dans les affaires des libéraux provinciaux à un moment où s'amorce une remise en question du leadership de M. Trudeau.

C'est sans doute le sens de la déclaration que le député de Labelle, M. Maurice Dupras, faisait hier à la Presse Canadienne: « C'est un leadership provincial et je ne m'en mêlerai pas tout comme je m'attends à ce que le parti provincial ne se mêle pas du nôtre lorsqu'on en aura un ».

D'autres députés, comme le celui de Laprairie, M. Pierre Deniger et celui de Shefford, M. Jean Lapierre, font valoir que des centaines de militants libéraux fédéraux de leur comté sont déjà engagés pour l'un ou l'autre des trois candidats à la direction du PLQ et qu'ils s'offusqueraient sans doute de voir leur député fédéral travailler contre eux.

Fort de l'appui d'au moins la moitié

Voir page 12: Bourassa

# Moscou menace de déployer des missiles en Europe de l'Est

BERLIN-EST (d'après Reuter et AFP) — L'Allemagne de l'Est a déclaré hier que des « contre-mesures » du bloc soviétique à l'installation de nouveaux armements de l'OTAN en Europe comprendraient la mise en place dans les pays du Pacte de Varsovie de missiles de croisière et de fusées à plus longue portée.

M. Erich Honecker, chef de l'État allemand, a déclaré à M. Egon Bahr, ex-

pert en armements du parti social-démocrate ouest-allemand (opposition), que le projet de l'Alliance atlantique de déployer de nouvelles armes nucléaires en Europe se traduirait par « d'inévitables contre-mesures » soviétiques.

Si Moscou était contraint de renoncer à son actuelle politique unilatérale de blocage du nombre de ses armes à moyenne portée, « un certain nombre de missiles de croisière devraient être dé-

ployés », a précisé M. Honecker dont les propos sont rapportés par l'agence de presse est-allemande ADN.

De plus, il serait nécessaire de stationner des fusées tactiques à plus longue portée dans des positions avancées chez les pays du Pacte de Varsovie », ajoute ADN.

Cette déclaration de M. Honecker semble constituer le premier développement détaillé d'une mise en garde

lancée par Moscou au mois de mai sur l'installation de nouveaux armements dans les pays de l'Est en réponse aux projets de l'OTAN.

L'annonce de « contre-mesures » de l'URSS en cas de déploiement des euromissiles de l'OTAN ne comporte aucun élément nouveau, a-t-on indiqué à Bruxelles dans les milieux atlantiques.

L'OTAN considère que l'URSS n'a jamais appliqué le moratoire annoncé en

mars 1982 par le président Leonid Brejnev, puisqu'elle a poursuivi depuis sans interruption le déploiement de ses fusées SS-20 à raison d'environ une par semaine. Plus de 360 SS-20, dont environ les deux-tiers sont braquées sur l'Europe, sont actuellement en place, selon l'OTAN.

Concernant d'éventuelles « représailles » de l'URSS, telles que le déploiement d'engins tactiques (moins de 1.000 km) en Europe de l'Est, plusieurs responsables militaires de l'OTAN ont déclaré ces derniers mois que de tels systèmes étaient déjà en place et pouvaient atteindre le territoire de pays de l'OTAN.

Les déclarations de M. Honecker, « qui ne sont que la répétition de menaces déjà proférées par les dirigeants et la presse soviétiques », devraient être évoquées lors de la prochaine réunion du groupe consultatif spécial de l'OTAN, le 2 septembre à Bruxelles, a-t-on indiqué de bonne source. Le groupe est chargé de la préparation des négociations américano-soviétiques de Genève sur les euromissiles, qui reprendront le 6 septembre.

M. Honecker a demandé que le gouvernement de Bonn renonce à son soutien des projets américains en matière de déploiement de fusées. Tant que les nouvelles armes ne sont pas encore stationnées, a affirmé le numéro un est-allemand, un accord à Genève est encore possible.

Pour sa part, M. Egon Bahr a également souligné au terme de l'entretien, devant les journalistes, le « danger accru » que représenteraient les contre-mesures du Pacte de Varsovie en particulier pour la RFA.

Il a déclaré qu'en réplique aux Pershing-2 et aux missiles Cruise (qui peuvent être utilisés comme armes de première frappe), les Soviétiques déploieraient « en RDA, et pas seulement en RDA, des systèmes analogues ». Ils s'efforceraient, selon M. Bahr, de disposer de fusées qui atteindraient leurs objectifs avant que les Pershing-2 ne soient arrivés à Moscou.

M. Bahr a affirmé d'autre part que ces contre-mesures impliqueraient également des systèmes menaçant directement les États-Unis.

Voir page 12: Moscou

# Tchad: Paris négocie, Kadhafi avance

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Alors que la poussée libyenne vers le sud continuait au milieu de rumeurs de nouveaux accrochages sur le terrain, le gouvernement français a réaffirmé hier son espoir de voir le conflit tchadien trouver une solution politique, et a souligné une nouvelle fois que l'envoi au Tchad d'un puissant dispositif militaire pouvait en fait renforcer les chances d'une telle solution.

« Le souhait de la France est que les Africains, par exemple dans le cadre de l'OUA règlent cette affaire entre Africains », a déclaré M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement français, à l'issue du conseil des ministres d'hier, où le problème tchadien a été discuté.

M. Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères de



La petite Mélanie Decamps, six ans, retrouvée assassinée dans un boisé près de Drummondville dimanche dernier, 12 jours après son enlèvement d'un terrain de camping, a été conduite à son dernier repos par une foule de parents, d'amis et de curieux, hier dans une humble église de sa ville natale de Laprairie. Mme Decamps a demandé à ceux qui avaient l'intention de commander des messes, de le faire non pas pour le repos de sa fille mais plutôt pour le bien-être des centaines de bénévoles qui ont participé aux recherches.

(Photo Jacques Grenier)



Des soldats israéliens se baignent dans la rivière Awali, au Sud-Liban, sous la surveillance d'une mitrailleuse lourde. Cette position sera en première ligne lorsque l'armée israélienne se sera redéployée vers le sud, probablement à partir de dimanche. (Photolaser AP)

# Ottawa s'arroge le droit de clore une enquête criminelle

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — En vertu du projet de loi sur la sécurité, le gouvernement fédéral pourra, en faisant fi de la juridiction provinciale, mettre fin à une enquête sur une offense criminelle s'il considère que c'est dans l'intérêt de la sécurité nationale.

C'est ce qu'a reconnu hier le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, lors de sa comparution devant le comité spécial du Sénat qui étudie actuellement le projet de loi fédéral C-157, destiné à créer une agence canadienne de sécurité.

Constitutionnellement, a reconnu M. MacGuigan, la responsabilité des poursuites pour offenses criminelles a toujours été entre les mains des provinces, mais la sécurité nationale justifierait une intervention fédérale.

Dans les affaires touchant à la sécurité, le ministre public (fédéral) peut être forcé de ne pas transmettre des pièces à conviction à cause de leur caractère délicat », a expliqué M. MacGuigan.

A la différence des provinces, le gouvernement fédéral a droit d'avoir « la pleine connaissance des questions de sécurité nationale essentielle à l'exercice du pouvoir d'exercer des poursuites », a-t-il ajouté.

Habituellement peu enclin à la guérrilla politique, le ministre de la Justice a

par ailleurs servi un soufflet à son homologue ontarien, M. Roy McMurtry, qui avait la veille, sur la même tribune, vertement critiqué le projet fédéral.

Dans une intervention de quatre heures, mardi, M. McMurtry avait dénoncé ce bill d'un « libellé imprécis et vague » et destiné à protéger la sécurité nationale aux dépens des libertés civiles, avait-il indiqué.

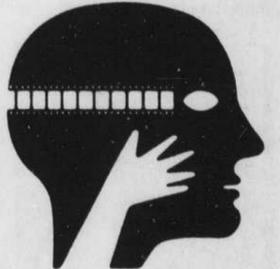
Il avait aussi rappelé qu'Ottawa avait tenté de poursuivre un quotidien torontois, il y a quatre ans, pour avoir violé la loi sur les secrets officiels en publiant un rapport de la GRC sur l'espionnage soviétique.

« Ceux qui vivent dans des maisons de verre ne devraient jamais lancer de pierres », a répliqué hier M. MacGuigan, rappelant qu'une infirmière de la Ville-Reine, Mme Susan Nelles, tentait actuellement d'entamer des poursuites contre M. McMurtry pour « poursuite malicieuse » en rapport avec une série de décès à l'hôpital pour enfants de la ville.

M. MacGuigan a par la suite écorché divers services de police pour leur manque de collaboration avec la Gendarmerie royale. Ainsi, le gouvernement fédéral aurait été embarrassé, l'an dernier, lors de la visite d'un chef d'État, devant le peu de collaboration offert par un gouvernement provincial pour la sécurité du visiteur.

Voir page 12: Ottawa

## FESTIVAL DES FILMS DU MONDE



## Beineix dans le caniveau

par Richard Gay

Pour les festivaliers qui, depuis bientôt une semaine, déferlent, telle une véritable marée humaine, dans les salles du cinéma Parisien, *La Lune dans le caniveau*, du cinéaste français Jean-Jacques Beineix, l'auteur de *Divas*, était l'un des longs métrages les plus attendus.

C'est pourquoi je me suis retrouvé assis par terre lors de la première projection de ce film, hier, en section hors concours.

Cependant, quarante minutes après le début de la projection, un spectateur tout près de moi quittait la salle et me laissait son fauteuil. J'étais assis confortablement mais déjà en voyant certains spectateurs sortir, j'étais à même de constater que *La Lune dans le caniveau* n'allait pas faire l'unanimité. Et à la fin, les applaudissements furent polis, sans plus.

Le récit axé sur un homme qui, dans les bas-fonds, tout près d'un port, recherche le vieillard de sa sœur, se perd un peu. Beineix n'ayant pas su contrôler parfaitement les moyens importants mis à sa disposition pour ce deuxième long métrage.

Des longueurs apparaissent et le propos s'effrite un peu. Et ce propos est celui d'un homme qui restera prisonnier des bas-fonds et qui, en dernière analyse, aura peur d'aller vers un autre monde même si cet autre monde l'attire et le fascine.

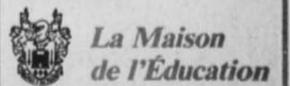
Mais quel sens inouï de l'image ! Une image souvent sombre, pénétrée de rouge et de vert. Et c'est là où on retrouve l'auteur de *Divas*. Une photographie constamment lyrique emportée par une musique désespérément romantique. Sens de l'image, sens de l'humour aussi.

Dans le rôle principal, Gérard Depardieu; dans celui de Loretta, la femme riche et belle, la femme à l'auto sport rouge, qui hypnotise pour ainsi dire Depardieu, Nastasia Kinski. Celle-là même qui a joué, entre autres, dans *One from the Heart*, de Coppola, qu'on n'a encore jamais vu à Montréal.

Si parmi tous les films dans lesquels elle a joué, je cite celui-là c'est qu'on trouve dans *La Lune dans le caniveau* une recherche visuelle aussi poussée que dans *One from the Heart*. On pense à la stylisation de *Querelle* aussi.

Voir page 12: Films du monde

## Toujours à l'avant-garde du temps



**La Maison de l'Éducation**  
vous propose  
les meilleurs ouvrages

10485 boulevard Saint-Laurent  
Montréal, Province de Québec H3L 2P1  
Téléphone: 384-4844/4401

# Le régime d'option entre l'enseignement religieux et moral sera bientôt en vigueur

par Jean-Pierre Proulx

Le régime d'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral pourra s'appliquer dès la semaine prochaine dans les écoles catholiques où les commissions scolaires en auront ainsi décidé. Il sera obligatoire à compter du premier septembre 1985.

Le gouvernement a effectivement « approuvé » le 8 juin dernier un nouveau règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation adopté le 21 avril précédent. Le règlement a paru dans la Gazette officielle du 29 juin et est en vigueur depuis lors.

Les directeurs généraux des commissions scolaires et les responsables de l'éducation chrétienne ont été prévenus du changement au cours de l'été. Mais pour des raisons encore inexplicables, la presse n'a pas été mise au courant de l'adoption de ce règlement qui met fin au régime de l'exemption adoptée en 1967 puis réaménagée en 1974.

Jusqu'à maintenant, dans toutes les écoles

reconnues comme catholiques, les parents qui ne désiraient pas que leur enfant reçoive l'enseignement religieux devaient faire une démarche pour que celui-ci en soit exempté.

Ce régime a donné lieu à bien des contestations et des récriminations. Le Mouvement laïque québécois lui doit son origine. Il a même été un élément déclencheur de l'affaire Notre-Dame-des-Neiges en 1979.

À la fin de cette même année, la Commission des droits et libertés de la personne du Québec émettait l'avis que le régime d'exemption était « porteur de discrimination ».

L'année suivante, le Conseil supérieur de l'éducation, dans son rapport sur la confidentialité scolaire, recommandait l'abandon du régime d'exemption au profit du régime d'option. L'Assemblée des évêques du Québec, dans sa déclaration de mars 82, sur la réforme scolaire, prenait elle aussi parti pour un régime d'option. Aussi, le Comité catholique annonçait-il, en juin 82, sa décision de réviser son règlement en ce sens.

Dans son livre blanc sur la réforme sco-

laire, paru à peine quelques jours plus tard, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, annonçait son intention d'inscrire ce principe de l'option dans la réforme des structures scolaires. Il s'appliquerait dans l'ensemble des écoles du Québec qu'elles soient communes, ou reconnues comme catholiques ou protestantes.

Effectivement, l'article 101 du projet de loi 40 sur « l'enseignement primaire et secondaire public » - qui sera débattu l'automne prochain - stipule que « l'école offre le choix entre l'enseignement religieux, catholique ou protestant, et l'enseignement moral ».

Cet article est, dans son libellé, très voisin de celui de l'article 10 du règlement amendé du Comité catholique: « À chacune des années du primaire et du secondaire, édicte-t-il, l'école offre le choix entre un cours d'enseignement religieux et un cours d'enseignement moral ».

C'est en parfaite connaissance des intentions gouvernementales que le Comité catholique a procédé au réaménagement de son propre règlement. Il a du reste, en mars

dernier, transmis au ministre un avis sur le nouvel aménagement de la confessionnalité que propose le gouvernement dans son projet global de réforme.

Mais pour l'heure, le projet de loi 40 n'est toujours qu'un projet. En attendant, c'est le nouveau règlement du Comité catholique qui va s'appliquer. Et la loi 40, si elle est adoptée, n'entrera en vigueur que pour la rentrée de septembre 85, date à laquelle l'application du règlement du Comité catholique deviendra obligatoire. Mais d'ici là, comme on l'a dit, les commissions scolaires catholiques qui le veulent peuvent, dès la semaine prochaine, appliquer le nouveau régime d'option.

Le nouveau règlement précise d'autre part que « lorsque le nombre d'élèves inscrits au cours d'enseignement religieux catholique ou au cours d'enseignement moral est moindre que 15 élèves, l'école doit organiser un cours ou prévoir un encadrement pédagogique qui respecte le programme de l'enseignement religieux ou celui de l'enseignement moral (...) ».

## en bref...

### ■ Discrimination à Bécancour?

TROIS-RIVIÈRES (d'après PC) — Une centaine de résidents de la ville de Bécancour, où sera érigée l'aluminerie Pechiney, ont dénoncé hier la discrimination dans l'embauche de travailleurs sur les chantiers et dans les usines du parc industriel de leur localité. Composé essentiellement de chômeurs, le groupe a déjà manifesté dans les limites du parc industriel, près des chantiers de la future aluminerie et du port en voie d'agrandissement. Les manifestants réclament que la priorité d'embauche soit accordée aux résidents de leur ville, et ils dénoncent aussi le fait que les entrepreneurs ne respectent pas le règlement de placement de l'Office de la construction du Québec.

### ■ L'UQAM s'internationalise

L'Université du Québec à Montréal a signé hier deux ententes de coopération avec la Chine et le Mexique. Le département des sciences administratives a conclu ces échanges académiques avec les universités chinoises de Tianjing et Beijing, puis avec l'université autonome de Guerrero, au Mexique. Le projet a été élaboré dans le cadre d'un programme de l'Agence canadienne de développement international. Le système avait été instauré dans le but de favoriser une coopération entre les universités et permettre l'établissement de programmes d'éducation, de management et de formation technique.

### ■ Vol vers Montréal détourné

PARIS (d'après AFP) — Une alerte à la bombe a eu lieu hier à bord d'un Boeing 747 d'Air France assurant la liaison Paris-Montréal, qui a atterri d'urgence à l'aéroport de Shannon (EIRE), a annoncé la compagnie aérienne française. L'appareil avait décollé à 16 h 29 locales de l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy, avec environ 300 personnes à bord. Deux heures après, une hôtesses a découvert sur le pont supérieur de l'appareil, à proximité de la cabine, une lettre indiquant: « Il y a une bombe dans l'avion ». Le commandant de bord a alors décidé de poser l'avion sur l'aéroport le plus proche, Shannon. Tous les passagers ont été débarqués, et les services de sécurité irlandais ont entrepris de fouiller l'avion. Mais par après, un porte-parole d'Air France à Montréal a indiqué qu'il s'agissait de toute évidence d'une mauvaise plaisanterie et que les passagers avaient été évacués parce que le transporteur ne voulait prendre aucun risque.

### ■ Grève à l'institut Teccart

Les 32 employés de soutien de l'institut Teccart ont déclenché la grève, hier dans la métropole. Le syndicat du personnel de soutien de Teccart (CSN), qui représente les grévistes, a laissé entendre que la partie patronale avait suspendu les négociations la veille parce qu'elle refuse de discuter des clauses monétaires. Le salaire moyen des employés de soutien de l'Institut est de \$11,500 par année, comparativement à \$18,000 pour les employés syndiqués des collèges privés et publics du Québec, soutient le syndicat. L'institut est un collège privé spécialisé en électronique.

### ■ M. McMurtry se défend

TORONTO (d'après PC) — Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, se dit d'accord pour aller témoigner devant la commission royale d'enquête qui porte sur la mort inexplicable de 36 bébés, survenue il y a deux ans à l'hôpital pour enfants malades. Il a déclaré aux journalistes hier que les avocats de l'infirmière Susan Nelles, qui ont essayé de le poursuivre pour l'avoir elle-même poursuivie en rapport avec la mort des bébés de façon qu'ils jugent « malicieuse », avaient fait des déclarations « inexactes » quant à sa propre implication dans la poursuite de la Couronne. Un juge de la Cour suprême de l'Ontario a décidé, vendredi dernier, que Mme Nelles, qui a été disculpée en mai 1982 à la suite d'une enquête préliminaire portant sur quatre accusations de meurtre, ne pouvait poursuivre M. McMurtry.

### ■ Des primes plus élevées?

QUÉBEC (d'après PC) — À la suite d'un été meurtrier sur les routes du Québec, les primes de la Régie d'assurance-automobile pourraient grimper, a indiqué hier le ministre québécois des Transports, M. Michel Clair. « Le nombre d'accidents et le taux des primes sont interreliés », a-t-il commenté, ajoutant que son ministère analyserait en détails, au cours de l'automne, les données relatives à la sécurité routière compilées au cours de l'été. « Il nous faudra agir autant dans le domaine de la prévention que de la correction. Il est encore trop tôt pour dire quelle nature prendra cette intervention », a-t-il dit en ajoutant que les motocyclistes pourraient bien être ceux qui écoperont le plus, même s'ils n'ont pas toujours la responsabilité lors d'un accident.

### ■ MacEachen appuie Trudeau

NEW GLASGOW, N.-É. — Si le premier ministre Trudeau décidait de revenir sur sa décision d'abandonner la vie politique et de se représenter devant les électeurs canadiens, le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, serait très heureux de l'appuyer et de faire campagne à ses côtés. En 1979, lorsque les Libéraux avaient défait les Conservateurs de Joe Clark, M. MacEachen et quelques-uns de ses collègues avaient convaincu M. Trudeau de revenir sur sa décision de donner sa place à un autre et de faire la campagne électorale comme chef du parti. Quand on lui a demandé hier s'il était prêt à demander à son chef de demeurer dans la lutte, il a indiqué que la situation est aujourd'hui différente de celle de 1979. « La décision finale appartient à M. Trudeau, a-t-il dit, et lui seul peut faire un choix, et si j'ai une idée précise sur le sujet, je me dois de lui en parler personnellement d'abord avant de faire des commentaires en public ». M. MacEachen ne veut toutefois pas parler de rumeurs de dissension sur le sujet à l'intérieur du PLC, ajoutant qu'« une chose est certaine toutefois, s'il décidait de rester, je serais à ses côtés ».

# Des libéraux de Terre-Neuve demandent une explication publique sur la démission de Simmons

OTTAWA (PC) — Des responsables libéraux de Terre-Neuve ont demandé hier une explication publique concernant la démission subite de M. Roger Simmons du gouvernement fédéral, à la suite de la nouvelle parue dans le quotidien *The Citizen*, d'Ottawa, selon laquelle M. Simmons ferait l'objet d'une enquête pour « irrégularités fiscales ».

Ils ont été éconduits par les porte-parole du gouvernement fédéral.

« Je n'ai rien à dire à ce sujet », a dit le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan.

Au ministère du Revenu on s'est également refusé à

tout commentaire et M. Ralph Coleman, attaché de presse du premier ministre Trudeau, actuellement en vacances, a déclaré que « je ne saurais vraiment pas dire » si une explication publique sera donnée pour la démission, lundi, du seul représentant de Terre-Neuve au gouvernement, 10 jours après son en-

trée en fonction.

M. Simmons, qui a vendu sa maison à Ottawa et est en voie de vendre un terrain de camping qu'il possède sur la côte nord-est de Terre-Neuve, était introuvable.

Les libéraux de Terre-Neuve estiment que le silence de M. Simmons sur les raisons qui l'ont incité à démissionner a donné cours « à toutes sortes de rumeurs et de calomnies » et ils lui ont demandé de parler.

« Si c'est des ennuis fiscaux, ce n'est donc pas personnel », a dit l'un d'eux qui a demandé l'anonymat, ajoutant que le silence du député ne fait « qu'alimenter les spéculations ».

M. Steve Neary, leader libéral de Terre-Neuve, a déclaré qu'à moins que les raisons de Simmons ne soient profondément personnelles - question de santé ou de famille, ce que ses amis croient vraisemblables - il devrait s'en ouvrir aux Canadiens.

La curiosité du public a été « excitée au-delà de toute imagination », a dit M. Neary qui, avec M. Simmons, avait été suspendu une fois à l'Assemblée législative de Terre-Neuve pour avoir accusé de corruption l'ex-premier ministre conservateur de Terre-Neuve, M. Frank Moores.

M. Neary s'est dit intéressé à entendre la réplique de M. Simmons à la nouvelle publiée hier par le *Citizen* d'Ottawa, qui avait cité une personnalité gouvernementale haut placée affirmant que l'ex-ministre faisait l'objet d'une enquête par les autorités fiscales.

La vice-présidente provinciale du Parti, Mme Margaret Warren, recommande elle aussi à M. Simmons de mettre fin aux rumeurs.

« Quelle que soit la raison, dit-elle, il faut, compte tenu des circonstances, la déclarer ».

M. Simmons aurait dû, de toute façon, consulter les dirigeants du Parti avant de démissionner, a enfin dit Mme Warren.

# Selon le maire, OKC Beau serait un projet trop onéreux

par André Tardif

Le maire d'Oka, M. Jean Ouellette, tout en donnant son accord de principe au projet de la Corporation OKC Beau de créer immédiatement 39 emplois en dotant sa municipalité d'un centre touristique, estime que la subvention de \$658,000 demandée au ministère fédéral de l'Emploi « est très chère pour de simples études ».

OKC Beau apprenait, ces jours derniers, que sa demande de subvention dans le cadre du programme de création d'emploi Relais était refusée. Le directeur général de l'organisme, M. Pierre Minville, soupçonne que son projet, qui pourrait éventuellement mettre au travail jusqu'à 200 assistés sociaux et bénéficiaires d'aide sociale — dans une municipalité où le taux de chômage atteint 32,7 % de la population active — est bloqué pour des raisons politiques.

Le maire Ouellette, qui est l'un des organisateurs du député fédéral d'Argenteuil, M. Robert Gourd, avoue que ce dernier lui a déjà demandé son avis sur le projet mais que tous deux avaient convenu qu'il s'agissait-là d'une somme très importante, d'autant plus qu'elle ne prévoyait aucun investissement privé.

« Car il s'agit d'études sur un projet dont la rentabilité n'a pas encore été prouvée », dit-il, en expliquant que le 6 juin dernier, son conseil municipal avait adopté à l'unanimité une résolution reconnaissant la valeur du projet soumis et accordant son appui à l'étude proposée, sujette aux approbations nécessaires.

« Si la rentabilité est prouvée et si c'est pour le bien de la population, je serai alors entièrement d'accord. Mais OKC Beau a déjà obtenu une subvention de Relais pour réaliser une maquette touristique de la municipalité », ajoute-t-il.

Il ignorait toutefois que la subvention (\$30,000) venait plutôt du gouvernement québécois, par le biais de Chantier Québec, pour la réalisation d'un inventaire visuel des activités agricoles, sportives et économiques de la région ainsi qu'une maquette illustrant ces données.

M. Ouellette dit admirer la tenacité de M.

Minville, l'expliquant cependant par la nécessité que ce dernier a de défendre son gagne-pain, OKC Beau étant « un organisme à but lucratif ». Il ignorait également qu'il s'agit plutôt d'un organisme sans but lucratif, selon sa charte québécoise.

Il croit par ailleurs que les emplois proposés n'iront peut-être pas tous à des personnes d'Oka, la nature même de l'étude exigeant des compétences qui ne s'y retrouvent pas nécessairement.

Le maire trouve injuste que M. Minville, lors d'une récente déclaration faite au DEVOIR, ait laissé entendre que les membres du club de golf d'Oka (dont il fait partie) sont opposés au projet touristique parce qu'il se serait en partie implanté sur un terrain (une pinède centenaire) convoité pour porter le parcours de neuf à 18 trous.

« Le club de golf a loué 65 arpents de la municipalité pour 20 ans en 1968, avec une option pour 20 autres années, dit-il. Il y a longtemps que les membres ont renoncé à agrandir leur terrain ».

M. Minville avait également questionné la façon dont la municipalité s'y était prise pour obtenir une subvention Relais pour l'implantation d'un parc à l'extrémité est d'Oka. Actuellement construit par 12 personnes, à proximité d'un développement domiciliaire surnommé « petit Westmount », ce parc est réalisé par le club Optimiste qui le cède ensuite à Oka.

M. Ouellette - directeur d'une succursale montrealaise du groupe d'assurances La Laurentienne - explique que ce terrain, obtenu de la Société immobilière d'Oka grâce à une loi provinciale exigeant que 10 % de tout terrain en développement soit consacré à un parc, a été cédé aux Optimistes (dont il est aussi membre) qui y investissent \$90,000.

« Le fédéral nous a accordé \$125,000 en subventions et la municipalité investit \$25,000, tout ça dans le but de hâter le développement domiciliaire et la vente de maisons ».

Le maire conclut en déclarant que des choses remarquables ressortent parfois d'un projet en apparence farfelu, « et tant mieux si ça marche » dans le cas de celui d'OKC Beau.

# Dans la région Hull-Ottawa Le FRAPRU demande une aide accrue aux sans-logis

par André Tardif

Citant comme exemple de solution « à la pièce » celle de huit familles de Hull, forcées de faire du camping en pleine ville cet été avant d'être relogées, le FRAPRU exige que la Société d'habitation du Québec (SHQ) construise, au cours des cinq prochaines années, trois fois plus d'unités « him » que prévu.

Début juillet en pleine crise du logement dans la région Hull-Ottawa, ne pouvant trouver à se loger selon leurs moyens, huit familles démunies, comprenant 24 enfants, ont d'abord été forcées de vivre sous la tente, sur un terrain vacant, avant d'occuper une école abandonnée. Sept semaines plus tard, la SHQ accordait une « aide exceptionnelle » temporaire, grâce au Programme de logement, pour leur permettre de se reloger pour six mois dans une école désaffectée de Gatineau.

Selon M. François Saillant, porte-parole du Front d'action populaire en réaménage-

ment urbain - un regroupement provincial sur le logement -, si les familles ont accueilli l'offre du gouvernement avec soulagement, « ce premier gain démontre encore une fois qu'il est payant de se battre ».

Il estime cependant inconcevable qu'avec 35,000 noms sur les listes d'attente des différents offices municipaux d'habitation, dont 70 % de cas prioritaires, la SHQ ait décidé de réduire à 2,500 par année la construction d'unités HLM.

M. Saillant, au cours d'une conférence de presse dans la métropole hier, a dénoncé « l'attitude méprisante » de Québec qui, « en raclant ses fonds de tiroir pour débiter des sommes dérisoires (à peine \$20,000), vient de démontrer encore une fois son refus de s'attaquer à la source du problème, soit le manque flagrant de logements sociaux, de logements convenables à prix raisonnable ».

« Et que dire de l'attitude du gouvernement fédéral qui

ESPAÑE dep. hebdo. 2 sem. 935\$ VOYAGES TRAVELAIDE LES PLUS BEAUX VOYAGES AUX MEILLEURS PRIX 845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval) Permis du Québec

Abat-jour de Paris Haute couture • Atelier venu de France Créations exclusives sur mesures, fait main. Réalisées avec des soies de prestige. Satin — Taffetas — Dentelle — Coton etc. Nous étudions et concevons la forme adaptée au style de votre base. Nos abat-jour sont conçus avec des tissus et galons de France. Ils sont garantis et lavables. 300 coloris — Finition parfaite Choix infini de galons Percages et montages électriques Réparations de lampes Livraison rapide 1053 Avenue Laurier Ouest, Outremont Tél. 276-9795 (Fermé le lundi matin)



Des milliers de New-Yorkais ont été obligés de patauger, hier matin à l'heure de pointe, pour se rendre à leur travail alors qu'un conduit principal de l'aqueduc s'est rompu directement sous Broadway, transformant les rues de New York en véritables ruisseaux. Cinq gratte-ciel ont été privés d'électricité pendant plusieurs heures tandis que le métro, entre la 5ème avenue et la 23ème rue, a été en panne durant sept heures. (Photolaser AP)

# Le coeur de New York est enseveli sous des tonnes d'eau

NEW YORK (AP) — Un conduit principal de l'aqueduc s'est rompu, hier matin, au coeur même de la métropole américaine, interrompant le service du métro pour quelque 400,000 voyageurs et transformant les rues de New York en véritables ruisseaux.

Des tonnes d'eau ont jailli du conduit principal vieux de 68 ans, inondant le quartier achalandé de la 5e avenue et la 23e rue et obligeant des

milliers de New-Yorkais à patauger littéralement pour se rendre à leur travail.

Le sous-sol de l'un des deux immeubles de la Metropolitan Life Insurance a été inondé. La compagnie a été obligée de couper l'électricité, ce qui a valu un congé forcé aux 5,000 employés du siège social.

La service sur la ligne du métro de Lexington Avenue, entre le terminus de Grand Central et le pont Brooklyn, a été interrompu pendant sept heures, tandis que le service sur la ligne depuis la 57e rue jusqu'à l'hôtel de ville a été paralysé pendant six heures.

Le maire Edward Koch a dit qu'il n'avait pas été tellement surpris par la rupture du conduit principal puisque le système d'aqueduc date de 100 ans. La rupture s'est produite directement sous Broadway,

au nord de la 23e rue. Il en est résulté un cratère de 15 pieds de diamètre sur Broadway et ce geyser se déversait sur le boulevard, transformé en ruisseau d'un trottoir à l'autre.

Il a fallu pas moins de quatre heures aux cols bleus de la ville pour fermer la valve du conduit défectueux, du fait que la valve située sous la 22e rue était défectueuse, ce qui a obligé les cols bleus à se rendre à une autre valve située sur la 10e rue.

Pour les personnes qui refusaient de patauger dans la 23e rue, les autorités ont utilisé un autobus qui a été stationné perpendiculairement à la rue. Les gens montaient dans l'autobus par l'avant et ressortaient pas l'arrière où c'était sec.

Consolidated Edition (l'hydro de New York) n'a rapporté aucune panne d'électricité dans le quartier inondé, mais, par mesure de précaution, la compagnie a coupé la vapeur à cinq gratte-ciel.

Il va sans dire que l'inondation spontanée a semé la plus complète confusion chez les automobilistes à l'heure de pointe du matin, plusieurs artères ayant, par la force des choses, été fermées à la circulation qui a dû être détournée.

guérin l'éditeur qui édite MATHÉMATIQUE SOLEIL Madeline Drolet / Hélène Rochette En vente dans toutes les librairies Cette collection couvrira les programmes d'études de la mathématique au secondaire, premier et deuxième cycles. Pour chacun des niveaux, il y aura un manuel pour l'élève et un guide du maître. Première secondaire: □ manuel de l'élève - ISBN-2-7601-0946-1 - 530 p. 14,95 □ guide du maître Deuxième secondaire: 1983 (application obligatoire du programme en 1984) Troisième secondaire: 1984 (application obligatoire du programme en 1985) Quatrième secondaire: 1985 (application obligatoire du programme en 1986) Cinquième secondaire: 1985 (application obligatoire du programme en 1987) En vente dans les librairies: 4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112 Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525 168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647 4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

Selon la Commission d'étude Vaugois-French

# Les parlementaires doivent pouvoir contrôler, surveiller, revoir et même désavouer un règlement

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Les parlementaires de l'Assemblée nationale doivent avoir les pouvoirs nécessaires pour contrôler, surveiller et revoir les centaines de règlements adoptés chaque année par le gouvernement québécois, y compris le pouvoir de désavouer un règlement.

Telle est la principale recommandation d'un rapport

soumis hier par un groupe de huit députés péquistes et libéraux qui, au cours des derniers mois, se sont penchés sur la question du « contrôle parlementaire de la législation déléguée ».

Ce groupe de parlementaires estime que le pouvoir de réglementation appartient de droit à l'Assemblée nationale qui l'a délégué au pou-

voir exécutif. Devant l'ampleur qu'a pris ce pouvoir de réglementation, le Parlement se doit de reprendre une partie de ses pouvoirs pour surveiller le bien-fondé d'adopter tel ou tel projet de règlement. Il doit se donner les moyens de vérifier la pertinence des tonnes de règlements en vigueur et amorcer ainsi un processus de « déréglementation », affirme-

l-on.

De l'avis des co-présidents de la Commission d'étude sur le contrôle parlementaire de la législation déléguée, Denis Vaugois (PQ - Trois-Rivières) et Richard French (PLQ - Westmount), le problème que pose la législation déléguée telle que pratiquée au Québec est de taille.

Ils soulignent par exemple qu'en 1982 l'Assemblée nationale votait 17 lois nouvelles

et 37 lois modificatives pendant que l'Administration adoptait de son côté 350 règlements nouveaux et 450 règlements modificatifs. Selon eux, la mise au point des règlements, contrairement aux lois, se fait généralement à l'insu du public. C'est « le fief, le royaume, la chasse-gardée de l'Administration ». Pourtant plus que les lois ils touchent directement les citoyens, écrivent-ils dans leur rapport.

« Il ne faut pas s'étonner si un peu partout il est de plus en plus question de déréglementation. L'État est peut-être allé trop loin. Tout, ou presque, est réglementé. Certains secteurs le sont de façon ridicule et abusive. C'est sans doute le cas du secteur de la construction par exemple. L'entrepreneur doit chercher son chemin à travers les exigences de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, les fameux règlements de l'Office de la construction et le Code du bâtiment! Il est difficile de bâtir, il est devenu quasi impossible de restaurer ou de recycler de façon intelligente et économique. Combien de normes sont faites non pas en fonction de l'u-

sage mais bien du catalysme possible », écrivent-ils aussi.

Le processus proposé permettrait aux parlementaires de jouer leur rôle consistant paradoxalement par l'adoption d'une loi sur la réglementation. Cette loi définirait le pouvoir délégué par l'Assemblée nationale à l'exécutif, imposerait un cadre à l'exercice du pouvoir délégué par l'Administration, puis définirait un système de contrôle par le Parlement.

L'élément principal de cette loi serait la création d'un forum spécialisé, une commission de l'Assemblée nationale, voué exclusivement au contrôle de la législation déléguée. Ce pourrait être la commission de la Justice qui pourrait se doter d'une sous-commission. On souhaite que les membres y soient nommés pour toute la durée d'une législature et reçoivent l'appui d'un personnel spécialisé.

Les membres de cette sous-commission pourraient choisir les projets de règlements à passer au crible sous deux angles: leur légalité et leur opportunité. Il s'agirait alors d'ouvrir un débat sur le bien-fondé, l'efficacité, le mérite, voire la nécessité du

nouveau règlement. Les parlementaires seraient libres d'entreprendre des consultations publiques et de faire témoigner les auteurs des projets de règlements.

Pour que cet exercice ne se révèle pas un simple exercice académique, la loi donnerait le pouvoir à la sous-commission de faire rapport à l'Assemblée nationale pour faire état de ses négociations avec l'Administration sur un projet de règlement, dénoncer des pratiques, ouvrir des débats. Si les négociations pour faire modifier un projet de règlement s'avéraient vaines, la sous-commission pourrait aller jusqu'à recommander le désaveu du projet de règlement.

Ce désaveu s'inspire de l'expérience australienne. Un minimum de cinq députés représentant au moins deux formations politiques pourraient présenter une motion qui serait débattue à l'Assemblée nationale. Si elle était adoptée, le projet de règlement serait alors désavoué. Une telle motion de désaveu ne devrait pas être considérée comme un vote de non-confiance envers le gouvernement, sinon, il serait impossible de briser la ligne de parti, empêchant

ainsi le système de contrôle proposé de fonctionner. Selon M.M. French et Vaugois, nombreux sont les députés qui, sur des règlements, n'hésiteraient pas à jurer de la liberté de vote qu'on leur accorderait, d'autant plus que l'Assemblée nationale est le parlement de type britannique où la ligne de parti est le plus strictement appliquée.

Cette sous-commission se limiterait à contrôler les projets de règlements. Le contrôle des règlements déjà en place (dix volumes de 950 pages en petits caractères) se ferait par chacune des commissions de l'Assemblée nationale. N'importe quelle commission qui le voudrait pourrait revoir tout un secteur de réglementation, comme la construction par exemple. Il s'agirait de vérifier le bien-fondé, l'efficacité et le mérite des règlements en cause. Un rapport serait soumis à l'Assemblée nationale.

Pour que ce rapport ne tombe pas dans les oubliettes, le gouvernement serait obligé de le commenter. Par la suite, des députés désireux de déréglementer pourraient mettre en marche le procédé de désaveu.

Les « midinettes » sont de retour au travail

## Malgré ses critiques, l'UIOVD entend rester affiliée à la FTQ

Le président de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD), M. Gilles Gauthier, maintient les critiques qu'il a adressées à certains représentants de la Fédération des travailleurs du Québec au cours des derniers jours de la grève des 9,000 syndiqués. Il a cependant retiré hier sa menace que l'UIOVD se retire de la FTQ.

M. Gauthier a regretté

hier avoir proféré cette menace, faite « sous le coup de l'exaspération et du ressentiment », et affirmé « catégoriquement » l'intention de l'UIOVD de maintenir son affiliation à la FTQ.

Le leader des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames qui rentraient hier au travail après une grève de dix jours et au terme d'un vote serré (de 3,085 contre 3,024 en faveur du règlement

intervenu à la table de conciliation) n'en a pas moins regretté « les accrochages » qui se sont produits ces derniers jours entre les dirigeants élus de l'Union et un certain nombre de gens de la FTQ, « dont des dirigeants élus de la centrale ».

M. Gauthier soutient que les conseils qui peuvent descendre du sommet de la centrale vers l'Union sont toujours bienvenus, qu'ils peuvent se révéler utiles; cependant, « nous ne laisserons personne s'emparer de notre syndicat tant et aussi longtemps que nos instances démocratiques nous feront confiance ».

C'est sous la vigilance et avec l'aide de représentants de la FTQ, dont au premier chef M. Emile Boudreau, que l'UIOVD a démocratisé ses structures depuis un an et s'est donné une nouvelle direction, qu'incarne M. Gauthier. Diverses enquêtes en avaient révélé la nécessité.

M. Boudreau, qui avait entrepris son mandat de surveillance en juillet 1982, s'est retiré récemment du dossier, prématurément. Il s'est expliqué hier: « A l'occasion des négociations (depuis l'été, entre l'UIOVD et la Guilde des Manufacturiers du vêtement), certains dirigeants de la FTQ sont intervenus directement dans le dossier, sans me consulter, par-dessus ma tête... J'ai interprété ces gestes comme une manifestation de non-confiance ».

M. Boudreau, qui est âgé de 68 ans, s'est dès lors retiré du dossier de l'UIOVD et il annonçait hier à la direction de la FTQ qu'il démissionnait comme permanent de la centrale. Il prend donc sa retraite, ainsi qu'il l'avait désiré l'an dernier, avant qu'on ne l'invite à voir au fonctionnement démocratique de l'Union.

Ce syndicaliste, qui a 32 ans de service comme permanent, a précisé, non sans ironie, que ce qu'il fera désormais ne regarde que lui et qu'il n'exclut guère l'hypothèse, « parmi plusieurs autres offres intéressantes », d'agir comme conseiller auprès de l'UIOVD au Québec. Quant à M. Gauthier, il a reconnu hier « la dette de re-



Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, se fait injecter par une « midinette » en colère.

(Photolaser PC)

connaissance » de l'Union à l'égard de la FTQ et noté que son syndicat avait besoin des services de la centrale québécoise pour mener la bataille qui s'impose maintenant « au plan politique ».

Le chef de l'Union n'a pas caché qu'il a été « scandalisé » par la campagne qui a précédé et accompagné le vote au scrutin secret (mardi) des syndiqués sur les derniers compromis dont a accouché la table de conciliation. Il estime que l'opposition qui s'est manifestée à son endroit et contre l'Union fut « fomentée et appuyée par des gens de l'extérieur de l'Union » (il a déjà parlé d'une phalange de marxistes-léninistes).

Enfin, quelque 150 syndiqués de l'Union, insatisfaits du règlement de la convention collective, et surtout de la teneur du vote de mardi dans les 171 ateliers de travailleurs au Québec, ont manifesté paisiblement hier devant les bureaux du ministère du Travail. Le ministre, M. Raymond Fréchette, a néanmoins annoncé depuis Québec qu'il n'interviendrait pas, puisqu'à ce jour on ne lui avait guère prouvé que le vote de mardi a comporté quelque irrégularité.

## Contre tout adoucissement à la loi 101

par Angèle Dagenais

Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M) et du Mouvement national des Québécois (MNQ), M. Gilles Rhéaume, a déclaré hier que les deux organismes qu'il représente n'accepteront jamais « quelque adoucissement que ce soit à la loi 101 et à ses règlements, au détriment de l'objectif fondamental de la Charte de la langue française ».

M. Rhéaume faisait cette déclaration à l'occasion du sixième anniversaire de l'adoption de la loi 101 et de l'annonce récente dans la Gazette officielle des dates arrêtées pour la tenue de la commission parlementaire qui étudiera la pertinence de modifier la loi.

La commission parlementaire se tiendra donc aux dates suivantes: 19, 20, 25, 26 et 27 octobre ainsi que les 1er, 2, 3, 8 et 9 novembre à la salle 81 de l'Hôtel du Parlement, à compter de 10 heures. Les personnes et organismes désireux de se faire entendre devant la commission ont jusqu'au 1er octobre pour déposer leur mémoire au secrétariat des commissions. La commission permanente des communautés culturelles et de l'immigration qui pilotera ce débat sera dirigée par le ministre des CCIQ et responsable de la loi 101, M. Gérard

Godin.

Le président de la SSBJ-M et du MNQ lance pour sa part un appel au maintien de l'intégrité de la loi 101 et dénonce ce qu'il appelle les « nouveaux assauts » dont elle est présentement l'objet. C'est probablement parce que la loi 101 est en voie d'atteindre ses objectifs de francisation plus rapidement que prévu, prétend-il, qu'elle est attaquée de façon si agressive depuis quelque temps par certains éléments de la communauté anglophone, par les médias anglais et même par les candidats au leadership libéral qui promettent de « libéraliser » la Charte.

En ce qui regarde la contestation judiciaire des articles 9 et 15 du règlement de la loi 101 inscrite en Cour supérieure par le fleuriste McKenna et Alliance-Québec, M. Rhéaume précise qu'il favorise une modification de la loi pour rendre ces articles légaux (s'il sont jugés illégaux par les tribunaux) plutôt qu'un « adoucissement » de la loi.

Se définissant comme les « chiens de garde » de l'application et de l'intégrité de la Charte de la langue française, la SSBJ-M et le MNQ précisent, par la voix de leur président, qu'elles se présenteront en force devant la Commission parlementaire pour défendre la loi 101.

## tribunaux

### ■ Claire Lortie devra attendre

Ce n'est que lundi après-midi que l'avocate des Laurentides, Me Claire Lortie, accusée du meurtre au premier degré d'un homme de 38 ans, Rodolphe Rousseau, saura si elle peut recouvrer sa liberté provisoire en attendant la tenue de son procès prévu pour septembre. Le juge Jean-Guy Boillard, de la Cour supérieure, a en effet pris cette décision hier après avoir étudié durant trois heures et demie une requête en ce sens, présentée par le procureur de l'accusée, Me Gabriel Lapointe. Au total, huit témoins ont été cités à la barre tant par Me Lapointe que par le procureur de la Couronne, Me Guy Villemure, avant que ces derniers n'argumentent à tour de rôle. Parmi ces témoins, il y eut évidemment Claire Lortie qui, la mine fort abattue, a entrepris son témoignage d'une voix éteinte, pour ensuite retrouver plus d'aplomb par la suite. Ordinairement, une requête pour l'obtention d'un cautionnement ne peut se dérouler sous le sceau d'une ordonnance de non-publication, mais Me Lapointe a toutefois convaincu le juge Boillard d'ordonner un tel décret, après avoir expliqué que les témoignages qui allaient être entendus dans cette procédure étaient les mêmes que ceux déposés lors de l'enquête préliminaire qui, elle, avait été assortie d'une ordonnance de non-publication des faits de la preuve. Agée de 33 ans, Claire Lortie devrait normalement subir son procès au cours de septembre, mais Me Lapointe compte présenter d'ici là une requête visant à faire casser les accusations portées contre sa cliente. Ce qui veut dire qu'on ne connaîtra la date exacte du procès, si les accusations sont évidemment maintenues, qu'après cette procédure.

### ■ \$2,000 pour vacances gâchées

Le transporteur Air France a été condamné hier à verser une somme de \$1,927 à l'un de ses passagers envers qui la responsabilité d'un voyage n'a pas été assumée, comme le stipule l'article 30 de la Convention de Varsovie. Dans cette affaire, Mme Renée Lasry avait retenu une place pour voyager de Montréal à Tel-Aviv avec correspondance à Paris. Le transport aérien Montréal-Paris a été assuré par Air Canada, tandis que le vol entre la capitale française et Tel-Aviv devait avoir lieu à bord d'un appareil d'Air France. Arrivée à Paris à 9 heures 30 le 19 décembre 1979, les arrangements avaient été faits pour que la voyageuse s'embarque à bord d'un avion d'Air France quelque deux heures plus tard, soit à 11 heures 20. Mais en raison d'un changement d'horaire, Air France avait plutôt fait décoller son appareil à 9 heures 20, si bien que Mme Lasry se trouva fort désemparée dans l'aérogare et vit une partie de ses vacances gâchée, attendu qu'à la période des Fêtes, il est à peu près impossible d'avoir une place sur un avion à la dernière minute. Ce n'est que quatre jours plus tard qu'elle put enfin arriver à Tel-Aviv et revoir sa famille pour la première fois depuis 25 ans. Le juge François Wilhelm, de la Cour provinciale, croit que Mme Lasry a droit de recevoir \$1,127, soit \$720 pour le prix d'un billet d'avion Paris-Tel-Aviv, \$257 pour frais de clinique et frais médicaux (imputables au choc subi), \$87 pour frais de déplacement à Paris et \$63 pour différents interurbains. Pour ce qui est de dommages moraux pour choc et peine, gâchés partiel d'un voyage, le tribunal estime qu'une somme de \$800 est suffisante, prenant pour guide l'équivalent de quatre jours de vacances perdus à \$200 chacun. Bien que tout le voyage Montréal-Paris-Tel-Aviv eût été organisé par Air Canada, selon l'horaire que lui avait donné Air France, le juge Wilhelm n'en croit pas moins que cette dernière société aérienne est entièrement responsable des déboires de Mme Lasry, puisque c'est elle qui a négligé d'aviser Air Canada de son changement d'horaire pour Tel-Aviv. Quand à la société Air Canada, elle a, aux yeux du tribunal et selon la convention de Varsovie, entièrement assumé ses responsabilités de transporteur en amenant la passagère à Paris.

### ■ Pas de clémence!

Un jeune homme de 19 ans, François Cotton, qui a reconnu sa culpabilité à cinq accusations de vols par effraction, au cours desquels il s'était entouré d'adolescents, a écopé de huit mois de prison hier, devant le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions de la paix. Bien que Cotton n'eût aucun antécédent judiciaire, le juge Lessard rappelle dans un premier temps que les crimes de celui-ci ont été prémédités, alors qu'il entretenait un châtiment correspondant à une sorte d'immunité (une journée de prison), si bien que, sans son arrestation, il aurait poursuivi ses activités criminelles. Si l'avocat de l'accusé avait recommandé une alternative à l'emprisonnement par une mesure probatoire, comme le remboursement aux victimes des valeurs dérobées, le juge Lessard estime qu'un tel remède n'est pas approprié dans les circonstances, attendu que Cotton ne paraît pas avoir un sens moral qui puisse permettre d'accréditer le facteur réhabilitation. C'est donc en considérant la gravité objective des crimes commis, les facteurs aggravants (la complicité d'adolescents), ainsi que la détention préventive dont l'accusé a fait l'objet, que le juge Lessard estime qu'une sentence d'emprisonnement de huit mois est à la fois juste et équitable dans les circonstances.

— BERNARD MORRIER

# L'Ange bleu

Un nouveau vin blanc demi-sec

La Société des alcools du Québec vous invite à découvrir l'Ange bleu. Ce nouveau vin blanc importé, mis en bouteilles ici même est idéal en toute occasion. Il accompagne particulièrement bien les poissons, les viandes blanches et les hors-d'œuvre. Par ailleurs, ce vin demi-sec peut aussi se servir à l'apéritif.

L'Ange bleu est offert dans les succursales de la S.A.Q. et dans la plupart des marchés d'alimentation en format de 750 ml à prix modique.

**Société des alcools du Québec**  
La cave à vin des Québécois



# le monde

## ■ Crise politique en Israël

JÉRUSALEM (AFP) — La menace d'une crise continuait de peser hier sur le gouvernement israélien après l'échec d'une rencontre entre le premier ministre, M. Menahem Begin, et le ministre des Affaires sociales, M. Aharon Uzan, membre du parti Tami, dont le secrétariat a décidé mardi de se retirer de la coalition au pouvoir. Les dirigeants de ce parti sépharade-religieux, qui compte trois députés, ont annoncé qu'ils allaient se retirer de la coalition si les mesures budgétaires de restriction adoptées dimanche par le conseil des ministres n'étaient pas rapportées. Selon le Tami, ces mesures affectent les couches les plus défavorisées de la population, notamment en raison des coupes décidées dans le budget de l'assistance sociale.

M. Begin avait demandé à voir M. Uzan, qui représente le Tami au gouvernement pour le dissuader de démissionner, mais ses arguments, selon M. Uzan, n'ont pas été « convaincants ». M. Uzan a toutefois déclaré à la presse qu'il avait accepté, à la demande du premier ministre, de laisser la porte ouverte jusqu'à la semaine prochaine, lorsque le comité central du parti se réunira pour entériner la décision de démission prise mardi par la direction.

## ■ Des Tchèques manifestent

PRAGUE (AFP) — Une soixantaine de personnes ont brièvement manifesté lundi à Pisek (100 km au sud de Prague) contre la présence soviétique en Tchécoslovaquie, a-t-on appris hier soir à Prague de sources dissidentes. Cette manifestation, la première connue pour ce motif depuis 1969, s'est terminée par l'interpellation de la plupart des participants, de très jeunes gens, a-t-on précisé de mêmes sources. Les manifestants ont défilé dans une rue en criant « Les Soviétiques dehors » et « Vive Dubček », en hommage au secrétaire général du parti communiste durant le « printemps de Prague ». La police est rapidement intervenue, barrant les issues de la rue et interpellant toutes les personnes présentes, y compris des gens qui n'avaient pas participé à la manifestation, ont rapporté les dissidents qui disent ignorer le sort des personnes interpellées. Pisek est une ville de 25 000 habitants, où l'armée tchécoslovaque maintient une garnison importante, mais pas l'armée soviétique. En août 1969, pour le premier anniversaire de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, des milliers de personnes avaient manifesté notamment à Prague. Depuis, le seul rassemblement d'ordre politique connu est une double manifestation de jeunes gens scandant « Liberté et droits de l'homme », le 21 juin à Prague.

## ■ Russes tués au Mozambique

MAPUTO (AFP) — Deux techniciens soviétiques ont été tués et 24 autres enlevés dimanche dans une mine de la province du Zambèze (centre du Mozambique), lors d'une attaque des guérilleros du Mouvement national de résistance (MNR), a-t-on confirmé hier à Maputo de sources diplomatiques soviétiques. L'attaque, précise-t-on de mêmes sources, s'est produite contre la mine de pierres précieuses de Morrua, dans la région de Gile, à 1.200 kilomètres au nord-est de Maputo. Plusieurs Mozambicains auraient été tués ou enlevés lors de la contre-attaque de l'armée régulière de Maputo. Au début du mois, rappelle-t-on, le président du Mozambique Samora Machel avait déclaré que la situation militaire dans la province du Zambèze était particulièrement préoccupante. Selon M. Machel, des groupes de guérilleros du MNR (soutenu par l'Afrique du Sud) attaquaient autobus et camions, empêchant ainsi l'acheminement de produits alimentaires. Le président avait alors nommé un nouveau commandement militaire pour la province.

## ■ Des Leopard-2 pour la Suisse

BERNE (Reuters) — Le gouvernement suisse a annoncé hier qu'il avait choisi le char d'assaut ouest-allemand Leopard-2 pour sa nouvelle génération de blindés. Le gouvernement suisse, qui a étudié pendant deux ans les mérites respectifs du Leopard-2 et du char américain M-1 Abrams, a décidé l'achat d'une première série de 210 engins, pour un montant de 2,5 milliards de francs suisses (1,2 milliard de dollars). Un communiqué du ministère de la Défense précise que 35 engins seront achetés en 1984 directement au fabricant, Krauss-Maffei, de Munich, et que 175 autres seraient construits sous licence en Suisse. Le porte-parole du gouvernement, M. Achille Casanova, a déclaré à la presse que le programme final portait sur l'achat de 420 engins, pour un montant total de 4,5 milliards de francs (2,1 milliards de dollars). La deuxième commande, soit 210 chars, ne sera pas effectuée avant 1987, a-t-il ajouté.

## ■ Fin du « pornogate » ?

LOS ANGELES (Reuters) — L'avocat américain Robert Steinberg a été inculpé de fausse déclaration à la police en affirmant que des films pornographiques, dont les acteurs comprenaient des responsables de l'administration Reagan, avaient été volés dans son bureau, a annoncé hier un procureur de Beverley Hills. Pour le procureur, les films n'ont jamais existé. Steinberg avait déclaré le mois dernier avoir vu ces films « osés » où figuraient deux responsables avec rang d'ambassadeur, un membre du Congrès américain, deux hommes d'affaires importants, le milliardaire Alfred Bloomingdale maintenant décédé et sa maîtresse Vicki Morgan, assassinée depuis. Il avait affirmé qu'une « femme mystérieuse » lui avait remis les films en lui demandant de s'en servir comme monnaie d'échange pour intervenir en faveur de Marvin Pancoast, un employé de bureau au chômage inculpé du meurtre de Vicki Morgan. Prié de présenter les films, Steinberg a répondu au procureur qu'ils avaient été volés dans son bureau. Steinberg n'était pas présent hier dans le prétoire pour se voir notifier l'inculpation.

# La confession de Hardek à la télévision laisse sceptiques les chefs de Solidarité

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Les autorités polonaises ont libéré hier M. Wladyslaw Hardek, le dirigeant clandestin de Solidarité qui a surpris les partisans du syndicat interdit en déclarant mardi soir à la télévision qu'il renonçait à ses activités clandestines après s'être rendu à la police.

Un journaliste de l'agence de presse PAP à Cracovie, dont M. Hardek dirigeait la

section régionale de Solidarité, a déclaré qu'il avait été autorisé à regagner son domicile aux termes d'une amnistie décrétée le mois dernier après la levée de la loi martiale.

L'apparition de M. Hardek à la télévision et sa déclaration invitant ses compagnons d'armes à abandonner la lutte ont été accueillis avec surprise et un certain scepticisme par les sympathisants de Solidarité.

La situation a pris un tour nouveau avec la diffusion dans la journée d'un communiqué de l'organe dirigeant du mouvement, la commission de coordination provisoire (TKK), dont M. Hardek est membre fondateur, déclarant que le TKK s'est réuni le 22 août.

Le communiqué signé par les six membres du TKK,

dont M. Hardek, lance à nouveau un appel au boycottage des transports publics pour marquer l'anniversaire du 31 août 1980, date de la signature des accords qui ont donné naissance à Solidarité.

Dans son communiqué, le TKK apporte aussi un soutien total aux mots d'ordre de grève perlée dans les chantiers navals de Gdansk, lesquelles semblent avoir remporté peu de succès depuis leur déclenchement mardi.

Si les deux déclarations sont exactes, il semble que M. Hardek a appuyé l'appel à une poursuite des protestations tout en ayant décidé de se constituer prisonnier le

jour même. Les termes de sa déclaration télévisée de mardi, qui rappelaient le vocabulaire de la propagande officielle, ont douloureusement surpris de nombreux partisans de Solidarité. Certains soutiennent même qu'il pourrait avoir été contraint à faire ces déclarations.

Aucun élément ne permet d'appuyer cette hypothèse. Des dirigeants polonais ont déclaré que l'amnistie ne s'appliquait qu'aux clandestins se rendant volontairement aux autorités.

M. Zbigniew Bujak, l'un des principaux dirigeants de la direction clandestine nationale (TKK) a émis des

doutes sérieux quant au caractère spontané de la reddition de M. Hardek. Dans un texte parvenu à la presse occidentale, il déclare : « Wladyslaw Hardek a participé jusqu'au dernier moment aux travaux de la TKK, et rien n'indiquait qu'il ait l'intention d'abandonner la lutte et de se rendre ». « Actuellement », poursuit M. Bujak, « j'ignore le déroulement des événements qui ont conduit M. Hardek dans les mains des autorités et devant les caméras ». « Quels qu'ils soient », conclut-il, « ils sont une nouvelle perte, mais nous avons l'habitude de combler nos pertes ».

## Aquino: Marcos forme une commission d'enquête

MANILLE (AFP) — Mme Corazon Aquino, la veuve du dirigeant de l'opposition Benigno Aquino assassiné dimanche, est arrivée hier en fin de journée à Manille où elle a appelé dans une conférence de presse le peuple philippin à suivre l'exemple de son époux et à appliquer la non-violence.

De son côté, le gouvernement philippin a annoncé la création, à l'initiative du président Marcos, d'une commission d'enquête destinée à élucider les circonstances du meurtre du principal dirigeant de l'opposition.

Venant des États-Unis et accompagnée de ses quatre filles et de son fils, Mme Aquino a d'abord fait escale à Tokyo. Là, elle a déclaré à la presse qu'elle s'étonnait du peu de protection policière dont avait bénéficié son mari le jour de son arrivée à Manille: trois policiers seule-

ment protégeaient Benigno Aquino alors qu'il en aurait fallu « au moins » vingt ou trente étant donné les menaces dont il avait fait l'objet, a-t-elle estimé.

À Tokyo, Mme Aquino a par ailleurs fait part aux journalistes de son intention de rester aux Philippines avec sa famille et de soutenir éventuellement l'opposition.

Son arrivée à l'aéroport de Manille a été protégée par 50 policiers. Lors d'une conférence de presse tenue quelques heures plus tard à son domicile, situé à Quezon City (banlieue de la capitale), Mme Aquino s'est refusée à mettre en cause de façon directe la responsabilité du gouvernement philippin dans l'assassinat de son mari. Elle a déclaré en revanche qu'elle avait l'intention de lui poser plusieurs questions.

Le corps de M. Aquino sera transféré aujourd'hui,

de son domicile à une église catholique voisine en attendant les obsèques.

La commission d'enquête, dont la création a été annoncée dans un communiqué gouvernemental, sera présidée conjointement par M. Enrique Fernando, membre de la Cour suprême de justice, et M. Roberto Concepcion, ancien membre de cette cour.

Par ailleurs, le gouvernement philippin a offert hier une récompense de 500 000 pesos (environ 45 000 dollars) à toute personne qui lui donnera des renseignements permettant l'arrestation des « responsables » du meurtre.

De son côté, le chef de la police a indiqué à la presse que ses services essayaient d'identifier à partir de l'empreinte de ses dents le meurtrier présumé de M. Aquino, abattu immédiatement après son crime.

## Malouines: un rapport critique l'armée argentine

BUENOS AIRES (Reuters) — Le quotidien de Buenos Aires *La Voz* a publié hier un deuxième rapport militaire critiquant vivement l'attitude de l'Argentine dans le conflit des Malouines contre la Grande-Bretagne.

Mardi, le journal britannique avait divulgué ce qu'il appelait le rapport final de la commission d'enquête militaire créée après la défaite de l'Argentine à l'issue de 74 jours de conflit.

Cependant, l'édition d'hier précise qu'il s'agissait d'un document de travail rédigé en juin par le général Benjamin Rattenbach, président de la commission. Le général a confirmé l'authenticité du document en se refusant à tout commentaire.

Le document publié hier, présenté comme plus com-

plet, réitère de vives critiques sur l'attitude des autorités en dénonçant la date du 2 avril choisie pour l'invasion des îles Malouines et la faiblesse de la planification et de la coordination de l'opération de défense de l'archipel contre l'armée britannique.

Il blâme également les dirigeants militaires de l'époque pour avoir refusé de négocier plus sérieusement, en particulier au moment où la victoire britannique devenait certaine.

Le rapport relève que l'occupation des Malouines le 2 avril 1982 a été conçue à la hâte et que les forces armées n'ont pas eu le temps nécessaire pour s'équiper et se préparer à un conflit éventuel avec la Grande-Bretagne.

« Des erreurs imputables

au plus haut niveau du commandement politique et militaire du pays ont été transmises vers les exécutants impliqués dans une mauvaise planification qui a mené à l'improvisation de nos forces armées », écrivent ses auteurs.

À l'issue d'une visite dans l'archipel, le général (président à l'époque) Leopoldo Galtieri a ainsi décidé, en sa qualité de commandant des forces armées, l'envoi d'une brigade d'infanterie sans consulter le gouverneur militaire local, note le rapport à titre d'exemple de défaillance.

Ce gouverneur, le général Mario Benjamin Menendez est lui-même critiqué pour « avoir été incapable ou n'avoir pas su exercer son commandement comme les circonstances l'exigeaient ».

## Namibie: Pretoria tient au retrait cubain

CAP (AFP) — Le gouvernement sud-africain a conclu hier 48 heures d'entretiens avec le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, en réaffirmant avec force qu'aucun règlement n'interviendra en Namibie sans un retrait préalable des troupes cubaines stationnées en Angola.

Au cours d'une brève conférence avant son départ pour Windhoek, puis pour Luanda, le secrétaire général a cependant qualifié ses discussions au Cap « des plus utiles », soulignant que

des progrès « substantiels » ont été réalisés quant aux problèmes techniques en suspens, relatifs aux modalités quant aux problèmes techniques en suspens, relatifs aux modalités d'application du plan des Nations unies sur l'indépendance de la Namibie (résolution 435).

Plus catégorique, le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roeloff Pik Botha, a affirmé qu'aucun obstacle technique ne subsistait désormais, mais que son pays ne pourrait accepter la mise en oeuvre de la résolu-

tion 435 — votée en 1978 — tant que n'aura pas été trouvé un accord sur le départ des troupes cubaines.

M. Perez de Cuellar a indiqué que le préalable cubain constitue « une réalité politique » qu'il n'était pas habilité à discuter, les Nations unies exigeant l'application immédiate et inconditionnelle de la résolution 435.

Nous avons « parfaitement compris » la position du secrétaire général à ce sujet, mais « nous ne lui avons laissé aucune illusion » quant à « l'attachement irrévocable » de l'Afrique du Sud vis-à-vis du départ des Cubains, a ajouté M. Botha, lors d'une conférence de presse séparée.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré que les États-Unis et les 4 autres membres du groupe de contact (Grande-Bretagne, RFA, France, Canada) oeuvraient à obtenir le retrait des soldats de Fidel Castro.

Le secrétaire général de l'ONU a refusé de commenter la teneur exacte des « progrès substantiels » dont il a fait état, concernant la résolution 435. Il a demandé à réserver la primauté de ses conclusions au Conseil de sécurité devant lequel il rendra compte, mercredi prochain, des résultats de sa mission en Afrique du Sud, en Namibie et en Angola.

M. Pik Botha a cependant indiqué qu'un accord aurait été atteint sur la composition de la force intermédiaire des Nations unies (UNTAG) qui doit être envoyée en Namibie, une fois réalisés le cessez-le-feu et le retrait des troupes sud-africaines prévus dans le cadre de la résolution 435.

L'Afrique du Sud, a-t-il précisé, a abandonné ses réticences quant à la participation d'un contingent finlandais au sein de l'UNTAG.

## Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

**Collège de Bois-de-Boulogne**

recherche les services d'un

### PROFESSEUR

Physiologie de la personne âgée 352-101-77  
Le mardi de 9h à 12h.

**Exigences:**

- diplôme dans une discipline pertinente
- expérience de travail en milieu de personnes âgées
- expérience d'enseignement à des adultes

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant, le 29 août 1983, au:

**Service du personnel**  
10,555 ave. de Bois-de-Boulogne  
Montréal, (Qué.)  
H4N 1L4

## Directeur des Affaires législatives

La Fédération canadienne de l'Entreprise indépendante (FCEI), association nationale d'entreprises représentant les intérêts de 64 000 firmes canadiennes indépendantes, souhaite recruter pour son siège social un cadre supérieur spécialisé en analyse des politiques en vue de lui confier le poste de directeur des Affaires législatives. Le candidat retenu dirigera une équipe dont les membres s'occupent des affaires législatives aux niveaux national et provincial à partir de 6 bureaux couvrant l'ensemble du Canada.

Ce poste est destiné à une personne fortement motivée et pouvant faire état d'une longue expérience, d'un minimum de dix années, portant sur les divers aspects de la politique gouvernementale canadienne. Le candidat retenu devra posséder des compétences confirmées en matière de gestion et être parfaitement au courant des questions économiques intéressant les entreprises. Une excellente maîtrise des techniques de communication verbales et écrites est essentielle. La connaissance des deux langues officielles serait un atout certain.

Le titulaire de ce poste recevra une rémunération et un ensemble d'avantages sociaux particulièrement attrayants; il exercera ses fonctions à Toronto.

Votre réponse, qui sera traitée avec la plus stricte discrétion, doit être adressée à M. Tom Hardiment, 4141, rue Yonge, Willowdale, Ontario, M2P 2A6.

# Ingénieurs

## Une carrière enrichissante s'offre à vous comme officier dans la marine canadienne.

Il existe des postes vacants pour des ingénieurs récemment diplômés en électrotechnique, en électronique, en mécanique ou en physique.

A titre d'ingénieur maritime, vous recevrez une formation spéciale en systèmes de marine, en systèmes de combat ou en architecture et construction navales. Par la suite, vous pourriez, à titre d'exemple, participer au programme de la nouvelle frégate canadienne. La carrière d'ingénieur maritime confère de bonnes responsabilités tout en offrant de nombreux avantages sociaux et des salaires intéressants.

Pour plus d'informations, appelez-nous à frais virés au (514) 283-2521, (418) 694-3636 ou communiquez avec le Centre de recrutement le plus près — vous nous trouverez dans les Pages Jaunes sous la rubrique Recrutement.



**LES FORCES ARMÉES CANADIENNES**

# Canada

**Imbattable... la vie dans les Forces**

## FIN DE SEMAINE A OTTAWA 19,50 \$

Séjournes au charmant Hôtel Plaza de la Chaudière, situé près des chutes de la Chaudière avec une vue impressionnante de la colline du Parlement et d'Ottawa. Vous y trouverez des chambres superbes, un restaurant exquis, des jardins luxuriants et une piscine complètement équipée. Et pour que votre fin de semaine soit encore plus spéciale, nous offrons un prix très spécial de 19,50\$ la nuit par personne pour une chambre double (vendredis et samedis seulement). La chambre pour une personne est à 39\$.

Pour réserver, téléphonez sans frais au 1-800-567-1991 ou communiquez avec votre agent de voyage.

**Hôtel Plaza de la Chaudière**

2, rue Montcalm, Hull, Québec (819) 778-3880  
Les groupes ne peuvent bénéficier de ces tarifs.

LE MARCHÉ FINANCIER

L'indice perd 3.23

Les cours étaient à la baisse mercredi à la Bourse de Toronto et l'indice a terminé la séance en recul de 3,23, à 2447,48.

Le volume des affaires a diminué: 8,76 millions d'actions échangées au lieu de 8,83 millions le jour précédent.

Le marché a suivi le repli de New York alors que l'on s'interrogeait de nouveau sur l'évolution des taux d'intérêt, ont noté les analystes.

Huit des onze composants de l'indice ont fléchi, celui des pétroles abandonnant 42,41 à 3742,34 et les aériers, celui de 24,76 à 4924,99.

Le compartiment des transports a gagné 26,58 à 3194,21 et celui des pipelines 23,52 à 2078,00. Les services publics inscrivent une hausse de 18,97 à 1961,06, leur plus haut niveau de clôture depuis trois mois.

Parmi les titres industriels traités hier à Toronto, Banque royale perd 3-8 à \$29,3-8. Dome Pete 3-8 à \$5,1-4, Imasco Ltd 3-8 à \$30,7-8. Alcan 5-8 à \$46,7-8 et Chrysler Corp. 2-3 à \$27,7-8.

Nova Scotia Savings gagne 2 à \$33, Bell Enterprises 3-8 à \$27,7-8, CP Ltd 3-8 à \$46,1-2, Banque de Nouvelle-Ecosse 1-4 à \$39,3-8 et Interprovincial Pipe Line 1-8 à \$29,5-8.

Dans le compartiment des valeurs minières, Placer Development clôt 5-8 à \$27,1-2, L. Home Mines 3-4 à \$20,3-4 et Pine Point Mines 1 à \$29, Lake Shore Mines gagne 3-1 à \$56,1-2 et Rio Algon 1-2 à \$57.

Dans les pétroles, Scurry Rainbow abandonne 3-4 à \$20,3-8. Omega Hydrocarbons 5-8 à \$13,3-4 et PanCanadian Pete 1-2 à \$27, Northstar Resources gagne 20 cents à \$1,80 et Sceptre Resources 1-4 à \$7,1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

Volume en hausse

Les cours se sont tassés, mercredi à la Bourse de Montréal. L'indice a fermé la journée en retrait de 0,54 à 408,85 et sept de ses onze composants ont fléchi.

Le volume des affaires a augmenté à 1,318,689 actions échangées, au regard de 1,247,881 la veille.

Le compartiment des pétroles recule de 5,10 à 456,27, les industries de 1,21 à 434,53 et les banques de 1,04 à 636,12. Par contre, les services publics augmentent de 1,43 à 299,25 et les papeteries de 0,20 à 202,30.

Bell Canada, titre industriel le plus actif, finit en hausse à 1-8 à \$27,3-4 dans un volume de 142,171 actions traitées. Kiens, valeur minière la plus prise, monte de 1-8 et termine à \$24,1-8 après un brassage de 13,750 actions.

Au total 81 titres sont à la hausse, 68 à la baisse et 69 stationnaires.

Total Petroleum perd 3-8 à \$15, Alcan 4-4 à \$47,1-4, Amca 1-4 à \$24,3-4, Gulf Canada 1-4 à \$18,1-2, Hiram Walker 1-4 à \$24,3-4, Hiram Walker D 1-8 à \$24,1-8, Molson A Walker 1-4 à \$19,1-4 et Banque nationale 1-8 à \$12,1-4.

L'inverse, Long Lac Minerals gagne 1-8 à \$38, Denison Mines 1-2 à \$45,3-4 et Sceptre Resources 3-8 à \$7,1-4. Domtar est stationnaire à \$26,1-4 de même que Noranda à \$27,1-8.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Industrial Resources tombe de quatre cents à un cent et 172,43 unités changées de main; Muscocho abandonne 13 cents et cote \$2,25 (30,400 actions); Dumagay Mines abandonne 1-8 et se replie à \$6,1-4 (26,300 actions).

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

Enthousiasme perdu

La Bourse de New York a consolidé ses pertes de la veille, l'après-midi de mercredi, après avoir évolué nerveusement.

L'indice préliminaire des industriels a fléchi de part et d'autre du précédent niveau de clôture et s'est établi à 1,184,44 en baisse de 8,44 points. Quelque 72 millions d'actions ont changé de mains.

Les analystes ont attribué l'indécision des investisseurs aux incertitudes relatives à l'évolution des taux d'intérêt. Par ailleurs, ils insistent que le ralentissement de l'activité net de la fin de mois dernier, signifie que les opérateurs ont perdu leur enthousiasme pour les valeurs boursières, tout au moins momentané.

Lockheed a cédé 5-8 à \$106,3-8. IBM a perdu 3-1 à \$116,5-8. Le cours de la Bourse de New York a oscillé à 1,184,44 en baisse de 8,44 points. Quelque 72 millions d'actions ont changé de mains.

Dans les valeurs canadiennes, MacMillan Bloedel perd 7-8 à \$29,3-8, Dome Mines 3-8 à \$17 et Ashland Oil 3-8 à \$32,1-8. Sogin Corp. gagne 3-8 à \$30,3-4 et Canadian Pacific 1-4 à \$37,3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé mercredi en baisse de 1-50 et coté à \$1,2308 contre la livre sterling. La livre sterling a perdu 13-20 à \$1,8655.

Le dollar canadien a gagné 1-50 à \$0,8125 mais la livre a cédé 1-2 à \$1,5157.

Bank of British Columbia

18 cents, payable 4 oct., inscr. 7 sept.

Dylox Ltd, ord. et priv. A, neuf cents, 30 sept., inscr. 16 sept.

GSW Inc., A et B, 25 cents, 30 sept., inscr. 14 sept.

LE MARCHÉ FINANCIER

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur les devises

(Prix en devises américains)

Table of foreign exchange options prices for various currencies.

Options sur les devises

(Prix en devises américains)

Table of foreign exchange options prices for various currencies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

LE MARCHÉ FINANCIER

LE MARCHÉ FINANCIER

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various resource companies.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Une deuxième chaîne privée de télévision

Ottawa commande une étude de marché

par Michel Nadeau

Tout en se déclarant nettement favorable à l'implantation d'une deuxième chaîne de télévision privée à Montréal, le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, vient d'accorder un contrat de 775,000 à la firme Cégir, de Montréal, pour la préparation d'une étude sur les conséquences de l'arrivée d'un futur concurrent à Télé-Métropole, Radio-Canada et Radio-Québec.

M. Fox a précisé que des gens d'affaires lui avaient parlé de leur intérêt pour un tel projet. Parmi les candidats éventuels, on mentionne M. Jean Pouliot, président de CFCI Inc. et M. Philippe de Gaspé-Beaubien, président du conseil de Télé Média Communications Ltée.

Par ailleurs, le ministre, qui rencontrait la presse lors de son passage au Festival des films du monde, a mentionné que les détenteurs de licence de télévision payante avaient accepté le modèle de la concurrence et que si Premier Choix et TVEC voulaient changer les règles du jeu en raison des difficultés

financières actuelles, ils devaient se présenter devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). M. Fox est prêt à rencontrer son homologue québécois, M. Jean-François Bertrand qui, mardi soir, toujours dans le cadre du Festival, proposait une réunion avec M. Fox pour remodeller l'industrie de la télévision payante au Québec afin qu'elle puisse enfin rencontrer les objectifs qu'on lui avait fixés.

La conférence de presse a été interrompue par un groupe de 30 techniciens de Télé-Métropole, en grève depuis neuf mois, et qui ont demandé au ministre d'intervenir dans le conflit. Ils ont exigé que le journaliste Charles Faribault et le cameraman du «canal 10» quittent

les lieux. Ces derniers se sont aussitôt retirés, ce qui a mis fin à la manifestation. M. Fox s'est dit prêt à rencontrer les grévistes après avoir souligné que ce problème relève davantage de son collègue, M. André Ouellet, nouveau ministre du Travail.

M. Fox a profité de l'occasion pour rendre hommage au dynamisme de M. Serge Losique et souligner le succès du Festival des films du monde. Il a rappelé qu'Ottawa versait \$300,000 pour la tenue de cette manifestation.

En avril 1974, le Conseil de la radio-télévision canadienne donnait le feu vert au groupe de M. Frank Delaney, Télé Inter-Cité Québec Ltée qui ne trouva pas les fonds requis pour mener le projet à terme. Une tentative d'association avec Civitas en 1975

échoua devant le CRTC. C'est ainsi que Radio-Canada et surtout Télé-Métropole continuèrent de partager le marché de la publicité télévisée en français (plus de \$100 millions) dans la région de Montréal. Dans les autres villes nord-américaines, la concurrence est nettement plus vive qu'à Montréal et personne ne peut prétendre rejoindre 40 % de l'auditoire total comme c'est le cas pour le canal 10 actuellement.

« Mais il n'est pas question d'avoir une autre station francophone américaine », a répété M. Fox.

« Il faudra quelque chose de différent, un apport distinctif. Les talents sont là! Il y a des gens qui pourraient répondre aux besoins du marché. Il faut offrir d'au-

tres possibilités aux francophones qui glissent de plus en plus vers les stations de langue anglaise », ajoute le ministre qui souhaite également augmenter les choix disponibles pour les populations francophones de l'extérieur du Québec.

Le premier objectif de Cégir sera de déterminer quels types d'émissions seraient susceptibles de rendre un deuxième réseau de télévision privé de langue française attrayant pour l'auditoire et rentable sur le plan financier. Une partie de la recherche devra être consacrée à mesurer l'impact de ce projet sur l'écoute et les revenus commerciaux de Radio-Canada et de TVA.

Le ministre a également annoncé que, dans le cadre de sa nouvelle politique d'aide à la production d'émissions télévisées, la Société de développement de l'industrie cinématographique cana-

dienne (SDIC) avait approuvé trois projets: une coproduction franco-québécoise, Le sang des autres, un projet de Claude Jutra Le silence, c'est le combat et un téléthéâtre en langue anglaise Waiting for the Paradise. Il s'agit d'investissements publics de \$2 millions sur une enveloppe de \$60 millions pour les cinq prochaines années.

Enfin, M. Fox a déjeuné avec des représentants de l'industrie américaine dont M. Jack Valent, président de la Motion Pictures Association of America. On a abordé la question des difficultés des films canadiens à pénétrer le marché américain. « La loi 109 au Québec illustre bien le mécontentement qu'on voit non seulement au Québec mais aussi au Canada », M. Fox n'a pas voulu dire s'il songeait à imiter M. Clément Richard. « Une politique de film est en préparation. »

La construction a frôlé la catastrophe en 1982

par André Bouthillier

L'industrie québécoise de la construction a frisé la catastrophe en 1982, révèle l'Office de la construction du Québec (OCQ) dans son rapport annuel publié en juin mais dévoilé seulement hier à la presse.

■ par rapport à 1981, le nombre de travailleurs salariés a en effet fléchi de 18 %, passant de 95,244 à seulement 77,864. Il s'agit de la huitième baisse annuelle consécutive des effectifs. En 1974, ils avaient atteint 150,897;

■ pis encore, les salariés n'ont pu travailler que 73,6 millions d'heures, comparativement à 101,5 millions l'année précédente. Une chute de 27 %. Jamais le nombre d'heures travaillées n'avait baissé en-dessous des 100 millions depuis 1971, c'est-à-dire depuis que l'OCQ accumule des statistiques;

■ enfin, les employeurs actifs en 1982 ne se sont élevés qu'à 12,595, soit 1,828 ou 13 % de moins qu'en 1981. Il s'agit de la plus forte baisse depuis 1977.

D'après les chiffres de l'OCQ, la récession et les taux d'intérêt élevés du premier semestre de 1982 ont touché plus durement le secteur de la construction domiciliaire. Ainsi, l'industrie n'a mis en chantier que 23,492 unités d'habitation, une di-

minution de 21 % par rapport en 1981. Et ce, malgré les programmes d'aide des trois niveaux de gouvernement.

En ce qui concerne le secteur des travaux de génie, les contrats accordés pour le prolongement du gazoduc et le programme gouvernemental d'assainissement des eaux ont compensé la diminution des activités à la Baie James. Pour ce seul chantier, le nombre d'heures travaillées a baissé de six millions, soit 38 % de la chute enregistrée dans tous les secteurs de la construction...

Malgré le retour des taux d'intérêt à des niveaux plus « acceptables », les analystes de l'OCQ prévoient que l'industrie de la construction touchera encore un nouveau plancher en 1983.

En effet, « seulement 70 millions d'heures seront travaillées sur les chantiers de construction au Québec, une diminution de 5 % comparativement à l'an dernier », annoncent-ils dans leur rapport de 40 pages.

Seule consolation: l'activité dans le secteur domiciliaire devrait augmenter de 40 à 50 %. Quant au secteur non-domiciliaire (commercial, institutionnel et génie), la diminution atteindra 40 %.

Paramax exportera ses systèmes

La nouvelle compagnie Paramax Electronics a obtenu hier l'autorisation du gouvernement fédéral de vendre à travers le monde entier les systèmes d'armement et systèmes électroniques qu'elle fabriquera pour les six frégates canadiennes.

C'est ce qu'ont déclaré hier à Montréal le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde, et le président de Paramax, M. Philip Auerbach, au cours d'une conférence de presse.

Avec ses collègues Serge Joyal (Secrétaire d'Etat) et Jean-Jacques Blais (Défense), M. Lalonde a assisté à la signature du contrat de \$1,25 milliard accordé à Paramax Electronics, une filiale de la société newyorkaise Sperry Inc, qui s'occupera de fournir le système de combat des frégates, dont la construction sera exécutée par la Saint-John Shipbuilding, du Nouveau-Brunswick.

La première frégate, HMCS Halifax, sera livrée en février 1989 et la dernière, en mars 1992. Le nouveau ministre de la Défense a répété que le gouvernement envisageait la possibilité de faire construire six autres frégates après la fin de ce contrat. Pour les six premières, les retombées promises pour le Québec devraient atteindre \$972 millions, soit \$6 millions de plus que lors de l'annonce de l'octroi du contrat à la Saint-John en juin.

Éventuellement logée à Montréal dans un immeuble de 150,000 pieds carrés, la compagnie Paramax mettra au point la gestion, l'intégration et le support logistique des systèmes électroniques. Environ 250 emplois haute-

ment spécialisés devraient être créés dans la région montréalaise. La compagnie a à ce sujet déjà reçu 1,000 offres d'emplois, dont seulement 200 provenant du Québec, comme l'a révélé samedi dernier LE DEVOIR.

Aux termes du mandat annoncé hier, Paramax se voit conférer le droit exclusif et exempt de redevances de commercialiser et de fournir à travers le monde des services de gestion, d'intégration et de logistique pour toute une série de systèmes de combat destinés à la guerre navale. Cela comprend: les systèmes de combat et les systèmes de formation des équipes opérationnelles pour les navires de guerre (plus de 3,000 tonnes), les systèmes de guerre anti-sous-marins...

« L'accord demeure en vigueur pendant 25 ans, longtemps après l'exécution du contrat des frégates, et il y est stipulé que Paramax devra devenir une entreprise canadienne d'ici la fin du programme des frégates », a déclaré M. Lalonde.

D'autre part, a-t-il précisé, les retombées de \$972 millions, qui correspondent à environ 40 % du contrat total de \$2,4 milliards (en retombées économiques pour un contrat total de \$3,8 milliards), représentent « des investissements fermes au Québec ».

Le chantier maritime de Marine Industries, de Sorel, recevra un sous-contrat d'une valeur de plus de \$100 millions, tout comme l'entreprise montréalaise Versatile Vickers. Ces deux chantiers partageront la construction de trois des six frégates.

certificats de DÉPÔT GARANTI 12 1/2 % (5 ans) Intérêt annuel Dépôt minimum 1 000 \$ TRUST GENERAL

Le nouveau centre Rockland est ouvert

En chantier depuis plus d'un an, le nouveau centre de commerce Rockland a accueilli hier ses premiers consommateurs. Le centre, situé au carrefour du boulevard L'Acadie et du boulevard Métropolitain, a désormais une surface de 800,000 pieds carrés disposés sur trois étages de magasins auxquels on a jointé quatre niveaux de stationnement des voitures. Il s'agit d'un investissement de \$68 millions. L'édifice renouvé peut compter sur quelques grands noms du commerce de détail au Canada: la maison Eaton, les magasins La Baie, Holt and Renfrew et Steinberg. L'ensemble commercial entend toutefois se faire connaître pour ses magasins de vêtement et de mode. Pour la première fois, Sears y a ouvert hors du cadre de ses grands magasins un magasin spécialisé dans les vêtements pour homme.

Annonces classées 286-1200

Appartements/logements, Cours, Gardienne, Informatique, Instruments de musique, Maisons à louer, Copropriétés à vendre, Demande de maisons, Divers, Ameublement à vendre, Bureaux à louer

au jour le jour

■ BG Checo au Pérou

La société d'Etat péruvienne Electroperu vient d'accorder un contrat de \$35 millions à la firme montréalaise BG Checo pour la construction au Pérou d'une ligne de transport d'énergie électrique sur une distance de 200 kilomètres et l'électrification de six villages. Cette commande pourrait être éventuellement portée à \$41,5 millions, a précisé le ministre québécois du Commerce extérieur, M. Bernard Landry, qui est présentement au Pérou. Son gouvernement a garanti un prêt de \$8 millions pour ce contrat. D'autre part, BG Checo doit ce contrat à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec qui a conçu un procédé de fil de garde, appelé la « boîte noire », laquelle permet d'électrifier à faibles coûts des villages situés dans un rayon de 20 km d'une ligne de transmission.

■ La Bourse devient école

La Bourse de Montréal offrira encore cet automne des cours d'initiation au marché des valeurs mobilières. Ces cours s'adressent aux personnes désirant acquérir les principes essentiels du marché boursier. Ils seront donnés à Montréal, Trois-Rivières et Québec. Des sessions sur le placement auront lieu en soirée du 22 septembre au 24 novembre, et les cours d'initiation au marché boursier, à compter du 3 octobre.

■ BP Resources achète Selco

La compagnie d'exploration pétrolière et gazière BP Resources Canada diversifie ses activités en achetant de sa maison-mère britannique British Petroleum la firme minière Selco, au coût de \$50 millions. Selco exploite une mine de cuivre, d'or et d'argent à Selbaie dans le nord-ouest du Québec.

■ En raccourci

La firme américaine McDonnell Douglas a pris des options d'achat en vue d'acquérir deux autres simulateurs de vol de la compagnie CAE Electronics, de Montréal, pour ses MD-80 (auparavant appelé « DC-9 Super 80 »), une commande de \$13 millions... Les investissements étrangers aux Etats-Unis ont atteint \$103,8 milliards en 1982, en hausse de 12,6 % sur 1981... Alcan Australia, détenue à 70 % par Alcan Aluminium de Montréal, entreprendra la construction d'une troisième série de cuves à sa fonderie de Kurri Kurri, en Australie. Le coût du projet s'élève à \$150 millions US... Les Systèmes de terminaux de télécommunications, une filiale du Canadien Pacifique spécialisée dans l'interconnexion téléphonique, installera un millier de téléphones dans les bureaux du Groupe CSL, au Québec et en Ontario. Le Groupe CSL possède entre autres Canada Steamship Lines et Voyager... La maison de textile Wabasso vient de déclarer un dividende trimestriel de 15 cents.

André Bouthillier

COMPAGNIES SOUCIEUSES DES DÉPENSES LOUEZ UNE SUITE CONFORTABLE ET ENTièrement MEUBLEE POUR VOS CLIENTS OU VOTRE PERSONNEL, DURANT LEURS VISITES D'AFFAIRES A MONTRÉAL. HADDON ARMS ASSOCIÉS 2170 AV. LINCOLN PRÈS MÉTRO & FORUM APPELEZ VIVIAN MARCO 935-9224

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES Fondée en 1982 Brevets d'invention Marques de commerce Dessins industriels • Droits d'auteur 1514, Docteur Penfield Montréal H3G 1X5. Tél. 934-0272 Téléc. 05-268656. Cable MARICOM Télécopier international Xerox 400 BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. JACQUES BRANCAHO, C.A. PIERRE BARBEAU, C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS? SCRIBEC 45 rue Jarry est - 387-2486

Investors GROWTH FUND OF CANADA LTD. Dividende no: 31 Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 28 ¢ par action a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 29 août 1983, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 26 août 1983. PAR ORDRE DU CONSEIL B.S. Toni Secrétaire 12 août 1983 Winnipeg, Manitoba

Investors DIVIDEND FUND LTD. Dividende no: 26 Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 15 ¢ par action a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 29 août 1983, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 26 août 1983. PAR ORDRE DU CONSEIL B.S. Toni Secrétaire 12 août 1983 Winnipeg, Manitoba

LES MOIS CROISÉS Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape. Horizontalement 1-Adaptation. 2-Relatif à la Doride. 3-Plante utilisée pour la fixation du sable des dunes. 4-Pièce principale de la serrure. 5-Conscience. Article simple. 6-Ota la vie. 7-Interjection. 8-Sans consistance. 9-Transformer en ester. 10-Elire de nouveau. 11-Aisulôt que. 12-Lui. 13-Soulèvement populaire. 14-Faire fondre ce qui était gelé. 15-Mille quatorze. 16-Seule. 17-Cheville de bois. 18-Béryllium. 19-Manière d'être. Au goit, petite chevillie. 20-Boisson résultant de la fermentation du raisin sous l'effet de certaines levures. 21-Myriapode. 22-Servait à filer le chanvre ou le lin. Verticalement 1-Prendre légalement pour fils ou pour fille. 2-Combat entre deux adversaires. 3-De façon joyeuse. 4-Paysage. 5-Soutire. 6-Familièrement. 7-Tellure. 8-Tégument qui entoure la graine de l'if. 9-Occupé entièrement. 10-Affluent de la Seine. 11-Eminence. 12-Ce qui est d'une merveilleuse beauté. 13-Quel hait quelqu'un. 14-Trois fois. 15-Dit qu'une chose n'est pas vraie. 16-Gonflement pathologique du tissu sous-cutané. 17-Considé. 18-Se dit de l'anhydride. 19-Ciel. 20-Où il entre de l'antimoine. 21-Divinité féminine. 22-Narine des cétacés. Solution d'hier 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 ETRANGÈRES MOINEAU SAPE BIGARRÉAU IV ELDU FAUREL TAEL TRITIER AGUETS OEUILL NERVI ISRAËL T RAGOT GAIL ESTER TIRETS CETERACH ES OINT U HUE CÉDER REMUER

ARISTES ET SPECTACLES

À Québec

Devant la menace de fermeture du TVQ, les gens de théâtre s'unissent

par Hélène de Billy

QUÉBEC - Dénonçant les politiques du Conseil de la culture de la région qui vient de refuser toute subvention au TVQ (Théâtre du Vieux-Québec), un groupe de gens de théâtre de la capitale a décidé d'entreprendre une série d'actions pour affirmer « son droit au travail ».

Au terme d'une réunion qui a duré plus de six heures lundi soir (les délibérations se sont terminées à deux heures du matin), « l'assemblée générale des artisans de la scène de la région de Québec » a voté plusieurs propositions dont celles de faire pression auprès des instances du ministère des Affaires culturelles et du Conseil de la culture pour que soit reconsidérée une décision qui, à toutes fins utiles, signe l'arrêt de mort du TVQ.

Une pétition sera donc envoyée au ministre Clément Richard demandant que la subvention de \$43,000 allouée au TVQ en 1981-82 soit rétablie.

En cas d'échec, le nouveau comité d'action pour la défense du milieu de travail ira occuper les bureaux du MAC à Québec.

Avant de se pencher sur les mesures à prendre, l'assemblée, qui réunissait une cinquantaine de membres de la communauté théâtrale de la capitale, a longuement débattu des conséquences de la disparition du TVQ.

« Parler d'un « gagne-pain » essentiel à leur survie, les artisans de théâtre se sont dits choqués par cette décision de rayer de la carte artistique

un organisme qui est non seulement créateur d'emplois mais qui a amplement réussi à faire ses preuves ».

Fondé il y a plus de dix ans, le TVQ s'est révélé très tôt comme l'un des moteurs de la vie artistique à Québec. Il a produit une vingtaine de spectacles tout en faisant connaître au public un nombre impressionnant de comédiens. Marie Tifo, Germain Houde, et Rémy Girard, pour nommer que ceux-là, ont plus ou moins débuté au TVQ. Or, depuis deux ans, l'organisme a dû faire face à

des compressions budgétaires qui ont inévitablement perturbé son rendement. Et suite à une directive du service municipal des incendies, la saison dernière, il a dû interrompre ses activités et fermer sa salle de la rue Saint-Stanislas.

C'est ce moment crucial qu'a choisi le CCRQ pour couper les vivres au TVQ. La décision apparaît d'autant plus surprenante que le Conseil des arts du Canada a, pour sa part, maintenu son appui à la compagnie en lui accordant un montant de

\$32,000 pour l'année 1983-84. Le Conseil de la culture réunit des « intervenants du milieu ». Sa « table théâtre » regroupe des représentants des compagnies non institutionnelles de la région de Québec. Ce sont eux qui prennent les décisions quant à la répartition de l'enveloppe budgétaire attribuée par les Affaires culturelles.

« Un système où l'on se retrouve à la fois juge et partie », ont soutenu quelques-uns des participants à la réunion du lundi. « Un système supposant des conflits d'in-

térêt », ont poursuivi quelques autres.

Sur ce, des comédiens ont réclâmé que les mécanismes régissant l'attribution des subventions soient révisés. Mais les dernières minutes de la réunion ont surtout porté sur la solidarité dans le milieu des gens de théâtre. En fait on s'est demandé jusqu'à quel point les autres compagnies étaient prêtes à puiser dans leurs propres ressources pour aider leurs confrères du TVQ. Ou plutôt jusqu'à quel point ils pouvaient se le permettre.

Papageno au Quartier-Latin

Un tour du monde en musique

par Clément Trudel

Une mosaïque de musiques chevauchant époques et pays, interprétée avec sérénité ou passion, confère au groupe Papageno un cachet peu courant. Fil conducteur : le plaisir que prennent trois musiciens (Mario Crête, Claire Tremblay et Pierre Renaud) à se pénétrer des ondes de *La flûte enchantée*, d'un folklore tel *Isabeau s'y promène*, et de passer avec tout autant d'enthousiasme des arpèges d'airs roumains à des rythmes andins, celtiques ou jazzés.

Ce tour du monde en musique, il vous est offert jusqu'à dimanche soir (22 h) au café-théâtre Quartier-Latin, de la rue Saint-Denis. Votre qualité de mélomane suffira

à vous faire partager la douce érudition qui sous-tend le spectacle. L'association de ces trois mœurs de l'exploration musicale évoque quelque peu la réussite du trio Almeida-Terri-Ruderman (guitare, soprano et flûte) sur disques. Mario Crête, tout en étudiant à McGill, a déjà un diplôme du Conservatoire de Toronto et sa prestation, sur la guitare, allie dextérité et intelligence; Claire Tremblay enseigne, elle a fait partie de l'ensemble Claude-Gervaise et sur hautbois et flûte elle donne la pleine mesure d'un artiste sensible et nuancé, surtout dans *L'Entracte*, de Jacques Ibert. Graphiste de métier, Pierre Renaud se passionne pour la fabrication de tous types de flûte et son éclectisme fé-

cond en fait un défenseur plausible des beautés et de l'émotion que l'on retrouve dans le répertoire japonais, bolivien, israélien, roumain etc.

Un récital qui m'a permis de découvrir une très belle sonate d'un musicien allemand du 18e siècle, C. G. Scheider; de reprendre contact avec ces instruments venus de pays andins, le cha-

rango et la quena et d'apprécier surtout cette insatiable quête de trois jeunes musiciens pour une musique qui traduise le plaisir qu'on veut dispenser les compositeurs de toutes époques. *Papageno*, c'est le recueillement d'un hymne à l'amour, l'entrain d'un branle de l'Armorique, c'est également la variété garantie aux accents variés d'un art portant le label « qualité ».

L'ABOII-AÉCHOS

Jusqu'au 29 août, exposition de 8 jeunes sculpteurs ou photographes à l'Arrière, au Pavillon Mont-Royal de l'U-deM (265 Ouest Mont-Royal). Dans le local 004, jusqu'au 31 août, de 16 h à 21 h, Chris-

tiane Roy exécute une performance.

En la basilique Notre-Dame de Montréal (20 h) l'organiste Pierre Grandmison interprète des œuvres de César Franck. Offrande volontaire.

Au Spectrum, ce soir, vendredi et dimanche à 21 h, rétrospective-vidéo de David Bowie et de The Police (entrée libre). Le samedi 27, à 21 h, groupe Messenjah, originaire de Jamaïque (entrée libre).

La radio de CBC présente à compter du dimanche 28 août (19 h 05) et jusqu'au 25 septembre, dans sa série dramatique, une adaptation du roman de Mordechai Richler, *Josha then and now*. En cinq épisodes d'une heure.

La télévision de Radio-Canada présente en première (21 h 30, vendredi) un film de Jacques Bensimon (ONF) sur l'habitat spontané au Sénégal. *De mains et d'espoir* se déroule dans un faubourg de Dakar où 7,000 habitants vivaient jusqu'au jour où l'insécurité naquit de la volonté de contrôler les « implantations sauvages ». Bensimon et son cameraman Beauchemin étaient entourés d'une équipe sénégalaise. Il y a dans ce document du cinéma-vérité mais aussi de la fiction.

Spa Romance, un groupe prometteur

par Mireille Simard



Maude Grenier

Elle a la voix d'Olivia Newton-John, les cheveux de Véronique Béliveau et les yeux expressifs de Marjo de Corbeau. A la décrite ainsi, on pourrait penser qu'elle n'est qu'une pâle imitation des trois autres. Pourtant, il se dégage d'elle quelque chose d'original, un talent évident qui la rend captivante.

Elle, c'est Maude Grenier, la chanteuse énergique de *Spa Romance*, un groupe originaire de Québec fraîchement formé. Demi-finalistes à l'intermittable concours *L'Empire des futures stars* organisé par CKOI-FM, ces jeunes gens ont décidé de prendre les bouchées doubles et de forcer le destin. Six mois après leur formation initiale, les voilà qui débarquent à Montréal, prêts à conquérir la grande ville. Mardi soir au Club Soda, devant un auditoire modeste mais attentif, ils ont interprété une dizaine de leurs compositions originales, confirmant ce que plusieurs pensaient depuis la première pièce: *Spa Romance* bouillonne de talent. Un talent brut, explosif et énergique qui s'affirmera sans doute pour peu qu'on lui laisse la chance de s'épanouir. Car vouloir percer au Québec en chantant en

Goulet avec les autres instruments, notamment avec la basse de Richard Poulin. *Spa Romance* peut se vanter de conjuguer admirablement talent et professionnalisme. Manifestement, le groupe a travaillé d'arrache-pied et présente un produit fini de grande qualité qui n'a rien à envier aux groupes qui brillent dans le firmament du show-bizz québécois.

*Spa Romance* mérite la chance et le culot qu'ils affichent. Avec le temps, Maude développera l'aisance en scène qui lui manque encore et trouvera le moyen de communiquer avec son public. Pour l'instant, ils n'ont besoin que d'un peu de temps et la possibilité de donner des dizaines de spectacles afin d'acquiescer de l'expérience. Mais l'impatience débordante de leurs 20 ans risque de se décourager devant les embûches multiples qui jalonnent un tel choix de vie. Trop souvent, talent et travail ne suffisent pas: le monde du rock est fait d'images préfabriquées, de promotions publicitaires et de vedettes imposées par les médias.

Souhaitons que le cran qu'affiche *Spa Romance* se maintienne tout au long du chemin sinueux qui conduit de la relève au monde étincelant du vedettariat.

Monique Leyrac inaugure la saison au Café de la Place

Le Café de la Place inaugure sa saison 1983-84 le 1er septembre avec Monique Leyrac qui, dans 1900, ressuscitera l'époque de Toulouse-Lautrec et d'Yvette Guilbert, en une quinzaine de chansons et de textes réalistes ou humoristiques. L'artiste publie ces jours-ci la première partie de son autobiographie: *Mon enfance à Rosemont*, une fois complété son engagement au Café de la Place, elle enregistrera en anglais et en français, pour la télévision, son récent spectacle sur Sarah Bernhardt.

Le directeur artistique, M. Barras, a indiqué cette semaine que le Café de la Place intensifiera sa politique d'échanges avec l'étranger. On accueillera ici en janvier la pièce *Caméléon*, de l'auteur wallon Jean Muno, dans une production du Théâtre de l'Esprit-Frappier, de Bruxelles. Qu'on se rappelle le succès obtenu cette année en Belgique et en Allemagne par la pièce de Michel Garneau (*Emilie ne sera plus jamais cueillie par l'anémone*) interprétée par Michelle Rossignol et Monique Mercure.

Les trois autres pièces à l'affiche de ce café-théâtre cette année sont: *Avec ou sans arbres*, de Jeanne

Worms, interprétée à compter du 2 novembre par Jacques Godin et Marie Tifo; *Mademoiselle Julie*, pièce de Strindberg adaptée par Boris Vian et jouée par Jean-Marie Lemieux, Louise Marleau et Michèle Magny (mise en scène de Jean Salvy); et *La dernière mazurka* spectacle conçu par Alexandra Hauser et interprété par André Lachapelle, Jean Leclerc et Jean Marchand.

L'un des succès du Café de la Place, *La céleste bicyclette*, de Roch Carrier, fera une tournée au Québec et en Ontario et la production *Avec ou sans arbres* fera l'objet d'une adaptation anglaise et d'une promotion au Canada et aux États-Unis (la traduction est confiée à Phil Stratford à qui l'on doit la

version anglaise de « Pélagie-la-Charette », d'Antoine Maillet. Entre Montréal et Bruxelles, entre le Café de la Place et le Théâtre de l'Esprit-Frappier existe désormais une entente tacite de collaboration, ce qui nous vaudra de voir Paul Connart dans un monologue dramatique (*Caméléon*) tandis que le théâtre bruxellois affichera en avril 1984, trois semaines durant, *Emilie ne sera plus jamais cueillie par l'anémone*.

A noter que cette année, le Café de la Place ouvre six soirs par semaine (relâche le dimanche) et que les lundis, jours où les autres théâtres font presque tout relâche, ce café-restaurant pourra compter sans doute sur une clientèle supplémentaire.

TELEVISION

**2 CBFT**  
12.23 Le téléjournal  
12.30 Le grand concours  
13.00 Les six saisons d'Atikamek  
13.30 Reflets d'un pays  
14.30 Cinéma  
« Doctor Vimmien » - Drame réalisé par Helmut Käutner, avec Peter Faber, Roger Van Hool et Tim Beekman.  
16.00 Félix et Ciboletta  
16.30 Temps X  
17.00 Télé 5  
18.00 Ce soir  
18.20 Les nouvelles du sport  
18.30 Rencontres  
19.00 Génies en herbe  
19.30 Vivre à trois  
20.30 Les Grand Films  
« MacArthur, le général rebelle » - Drame biographique réalisé par Joseph Sargent, avec Gregory Peck, Ed Flanders  
22.30 Le téléjournal  
23.00 Nouvelles du sport  
23.15 1ère vue  
23.40 Cinéma  
« Tiphyn sur Nagasaki » - Drame d'aventures réalisé par Yves Ciampi, avec Danielle Darrieux, Jean Marais

**10 CFTM**  
12.15 Le dix vous informe

**12.30** Cinéma sur demande  
« La bataille de Corinthe » Franco-Italien. Couleur. 1961. Film d'aventures réalisé par Mario Costa avec Jacques Sernas, Genevieve Grad et Gianna Maria Canale.

**14.00** Cinq-cinq  
« Marc la gachette » Italien. Couleur. 1975. Drame policier réalisé par Stelio Massi, avec Franco Gasparrini, Lee J. Cobb, Massimo Girotti et Nino Benvenuti.

**16.00** Group & Cie  
16.30 Skippy le kangourou  
17.00 Mission impossible  
18.00 Le 18 heures  
18.30 Forum  
19.29 La quotidienne  
20.00 Un monde en folie  
20.00 A vol d'oiseau  
21.00 Cinq-jeudi  
« Prisonniers des commandements » Américain. Couleur. 1960. Western réalisé par Budd Boetticher avec Randolph Scott, Nancy Gates, Claude Akins et Skip Homeier.

**22.30** Les nouvelles TVA  
22.50 Le dix vous informe  
23.00 Les sports  
23.15 La couleur du temps

avec Michael Redgrave et Patricia Medina  
Station-soi  
**22.40**

**23 TVFQ (Câble)**  
12.30 Les dix de 20 heures  
13.00 Sports  
14.00 C'est à vous  
14.30 Droit de réponse  
16.00 L'Académie des Neuf  
16.30 Théâtre de Bourard  
16.48 Actualités régionales  
17.00 L'île aux enfants  
17.20 Croque-vacances  
17.45 Histoire d'encre  
18.00 Le bar de l'étoilé  
18.30 Des chiffres et des lettres  
19.00 Aujourd'hui la vie  
20.00 Les jeux de 20 heures  
20.30 Sport été  
22.00 Droit de question  
23.00 L'Académie des neuf  
23.34 Théâtre de Bourard  
23.48 Actualités régionales

**3 CBMT**  
12.00 The Midday News  
12.02 Points West  
12.30 Wok with Yan  
12.58 Program Highlights  
13.00 All my Children  
14.00 Take Thirty from...  
14.21 Weather in French  
14.30 Coronation Street  
15.00 Canadian Reflections  
16.00 Do it for yourself  
16.29 Newswatch 6  
16.30 All in the family  
17.00 Music game

**17.30** Three's Company  
18.00 Newswatch  
19.00 This is Hollywood  
20.00 Rocky Rollett  
21.00 Hugh MacLennan  
22.00 Women in the sun  
22.00 The National  
22.25 The Journal  
23.00 Newsweek-Headlines and the National Update  
23.05 Newswatch  
23.27 Barney Miller

**12 CBCF**  
12.00 Hi-Noon  
12.30 Pulse  
13.00 The Alan Thicke Show  
14.00 Another World  
15.00 General Hospital  
16.00 Super Pay Cards  
16.30 Take a Break with Matthew Cope  
16.37 Family Feud  
17.00 The Price Is Right  
19.00 Pulse  
19.30 « A's »  
19.30 The Littlest Hobo  
20.00 Magnum P.I.  
21.00 Live It Up  
21.30 Alice  
22.00 Hill Street Blues  
23.00 CTV National news  
23.21 Pulse  
00.00 Cinéma 12  
« Thel of Bagdad » Fan-adv. 1978. (2 hrs) Peter Ustinov, Roddy McDowall, Terence Stamp.  
2.00 Second Feature  
« Deadly encounter » Mys-drama (1 hr 45 mins) Dina Merrill, Carl Betz, Leon Ames

CINEMA

**ASTRE I:** (327-5001) — « L'espion aux pattes de velours » 7 h. — « Cendrillon » 9 h 05  
**ASTRE II:** — « Deux flics chez les folles » 7 h 15. — « Officier et un gentleman » 9 h 00  
**ASTRE III:** — « Gandhi » 7 h 30  
**ASTRE IV:** — « La folle histoire du monde » 7 h 20. — « Chez Porky II, le lendemain » 9 h 00  
**AVENUE:** (937-2747) — « Easy money » 6 h, 7 h 50, 9 h 40  
**BERRI I:** (288-2115) — « Brimstone, pierre qui brûle » 12 h 20, 3 h 15, 4 h 05, 6 h, 7 h 50, 9 h 50  
**BERRI II:** — « Le monde selon Garp » 1 h 20, 4 h 05, 6 h 35, 9 h 05  
**BERRI III:** — « Tootsie » 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 50, 9 h 20  
**BERRI IV:** — « La valise des pantins » 12 h 55, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40  
**BERRI V:** — « Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ » 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40  
**BONAVENTURE I:** (861-2725) — « O'! the winged serpent » 7 h 15, 9 h 15  
**BONAVENTURE II:** — « Tootsie » 7 h 00, 9 h 10  
**BROSSARD I:** (465-3851) — « Le démon dans l'île » 7 h 50 — « Survivance » 6 h 15, 9 h 50  
**BROSSARD II:** (465-3851) — « La valise des pantins » 7 h, 9 h 10  
**BROSSARD III:** — « Jaws 3D » 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40  
**CARTIER-LAVAL:** — « Brimstone, pierre qui brûle » 7 h 05, 9 h 15  
**CHAMPLAIN I:** (271-1103) — « Le démon dans l'île » 8 h — « Survivance » 6 h 30, 9 h 45  
**CHAMPLAIN II:** — « Psychose II » 7 h 25 — « La féline » 9 h 30  
**CHATEAU I:** (271-1103) — Fermé  
**CHATEAU II:** — Fermé  
**CINEMA LUMIERE:** — « Alice au pays des merveilles » 7 h. — « Le dernier vol de l'arche de Noé » 8 h 20  
**CINEMA DE PARIS:** — « Jaws 3D » 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

**CINEMATHEQUE:** (842-9763) — « Éléna et les hommes » 18 h 35 — « Odd Obsession » 21 h 35  
**CINÉPLEX I:** (849-4518) — « Gregory's girl » 1 h 30, 3 h 10, 5 h 00, 6 h 40, 8 h 20, 10 h 00  
**CINÉPLEX II:** — « Psycho 2 » 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40  
**CINÉPLEX III:** — « Porky's 2 » 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35  
**CINÉPLEX IV:** — « The meaning of life » 1 h 40, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30  
**CINÉPLEX V:** — « Snow white » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30  
**CINÉPLEX VI:** — « Private school » 1 h 45, 3 h 25, 5 h 05, 6 h 40, 8 h 10, 10 h  
**CINÉPLEX VII:** — « The ruling class » 1 h 30, 4 h 15, 7 h 00, 9 h 45  
**CINÉPLEX VIII:** — « Superman 3 » 2 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 30  
**CINÉPLEX IX:** — « Brimstone & Treade » 1 h 35, 3 h 20, 5 h 05, 6 h 40, 8 h 15, 10 h 00  
**CINÉPLEX X:** — « Superman 3 » 2 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

**CINÉMA MONTRÉAL I:** (521-7870) — « The Untouchables » 7 h 15, 9 h 35 — « Les yeux de la forêt » 1 h 45, 2 h 45, 7 h 30  
**CINÉMA MONTRÉAL II:** — « Bambi » 2 h 55, 6 h 20, 9 h 45 — « La folle escapade » 12 h 50, 4 h 15, 7 h 40  
**CLAREMONT:** (486-7895) — « Return of the Jedi » 7 h 00, 9 h 30  
**COMPLEXE DESJARDINS I:** — « Pour cent briques t'as plus rien » 12 h 05, 3 h 45, 7 h 25 — « Paradis » 1 h 50, 5 h 30, 9 h 10  
**COMPLEXE DESJARDINS II:** — « Supermen III » 12 h 05, 4 h 30, 8 h 55 — « Aventuriers du bout du monde » 2 h 30, 6 h 30  
**COMPLEXE DESJARDINS III:** — « Encore une fois » 12 h 05, 2 h 40, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 05 — « Leçons trop particulières » 1 h 05, 3 h 20, 5 h 35, 7 h 50  
**COMPLEXE DESJARDINS IV:** — « Victor Victoria » 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55, 20 h 30  
**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (879-4349) — « Religions »  
**CÔTE-DES-NEIGES I:** (735-5528) — « Yor, le hunter from the future » 7 h 15, 9 h 45  
**CÔTE-DES-NEIGES II:** — « The star chamber » 7 h, 9 h

**CRÉMAZIE:** (388-4210) — « Ghandi » 8 h  
**DAUPHIN I:** (721-6056) — « Bambi » 12 h 50, 4 h 20, 7 h 50 — « La folle escapade » 2 h 15, 5 h 45, 9 h 20  
**DAUPHIN II:** — « The choix de Sophie » 2 h 15, 5 h 15, 8 h 15  
**DORVAL I:** (631-8587) — « Return of the Jedi » 7 h 05, 9 h 30  
**DORVAL II:** — « Mr. Mom » 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30  
**DORVAL III:** — « Staying alive » 6 h 05, 7 h 50, 9 h 45  
**DORVAL IV:** — « O'! the winged serpent » 7 h 15, 9 h 10  
**DÉCARIE I:** — « Krull » 7 h 00, 9 h 20  
**ÉLYSEE I:** (842-8053) — « Derrière la porte » 7 h 20, 9 h 25  
**ÉLYSEE II:** — « La travolta » 7 h 05, 9 h 10  
**FAIRVIEW I:** (697-8095) — « Trading Places » 7 h 00, 9 h 15  
**FAIRVIEW II:** — « Risky Business » 7 h 10, 9 h 10  
**IMPERIAL:** (288-7102) — « Return of the Jedi » 12 h 00, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 30  
**JEAN-TALON:** (725-7000) — « Psychose II » 7 h 30 — « La féline » 9 h 40  
**KENT I:** (489-9707) — « Class » 6 h 15, 8 h, 9 h 40  
**KENT II:** — « Risky Business » 6 h 00, 7 h 45, 9 h 00  
**LA CITÉ I:** (844-2829) — « Easy money » 6 h, 7 h 50, 9 h 40  
**LA CITÉ II:** — « National lampoon's vacation » 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40  
**LA CITÉ III:** — « Mr. Mom » 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40  
**L'AUTRE CINÉMA:** (722-1451) — « E.T. » 7 h 00 — « Cité de la nuit » 7 h 15 — « E.T. » 9 h 15 — « Le couleau dns la tête » 9 h 30  
**LAVAL I:** (688-7778) — « Staying Alive » 6 h 00, 7 h 55, 9 h 50  
**LAVAL II:** — « Octopussy » 7 h 00, 9 h 20  
**LAVAL III:** — « Flashdance » 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30  
**LAVAL IV:** — « Easy money » 6 h, 7 h 50, 9 h 40  
**LAVAL V:** — « Mr. Mom » 6 h 10, 8 h 00, 9 h 50  
**LAVAL-OÉON I:** — « Psychose II » 7 h 00 — « Le sanglant » 9 h 00  
**LAVAL-OÉON II:** — « Jaws 3D » 7 h

**LOEWS I:** (861-7437) — « Staying Alive » 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h  
**LOEWS II:** — « Mr. Mom » 12 h 05, 2 h 05, 4 h 05, 6 h 05, 8 h 05, 10 h 05  
**LOEWS III:** — « Flashdance » 12 h 05, 2 h 05, 4 h 05, 6 h 05, 8 h 05, 10 h 05  
**LOEWS IV:** — « Wargames » 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 7 h 05, 9 h 30  
**LOEWS V:** — « Twilight zone » 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h  
**MERCIER:** — « O'! épuvante sur New-York » 7 h 50 — « Bleu est la mer, blanche est la mort » 6 h 10, 9 h 30  
**QUIMETOSCOPE:** (525-8600) — « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander » 7 h 30, 9 h 30 — « Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été » 7 h 00, 9 h 15, 11 h 15  
**OUTREMENT:** — « Nostradamus 1999 » 6 h 45 — « Les uns et les autres » 8 h 45  
**PALACE I:** (866-6991) — « Easy money » 12 h 30, 2 h 25, 4 h 20, 6 h 15, 8 h 10, 10 h 05  
**PALACE II:** — « National lampoon's vacation » 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45  
**PALACE III:** — « Risky Business » 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45  
**PALACE IV:** — « Risky Business » 1 h 35, 3 h 25, 5 h 15, 7 h 05, 8 h 55  
**PALACE V:** — « Class » 12 h 20, 2 h 10, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30  
**PALACE VI:** — « Trading Places » 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40  
**PARALLELE:** (843-4725) — « La grande illusion » 8 h  
**PARADIS I:** (866-6991) — « Condorman » 7 h 10 — « Rox et Roucky » 8 h 45  
**PARADIS II:** — « La guerre du feu » 7 h 15 — « La mort au bout de la route » 8 h 45  
**PARADIS III:** — « Les uns et les autres » 7 h 30  
**PARISIEN I:** (866-3856) — « Festival des films du monde » 18-29 août  
**PARISIEN II:** — « Festival des films du monde »  
**PARISIEN III:** — « Festival des films du monde »  
**PARISIEN IV:** — « Festival des films du monde »  
**PARISIEN V:** — « Festival des films du monde »

SURSCÈNE

**AUBERGE NATIONALE DE ST-JEAN SUR RICHELIEU:** (1-346-6819) — Gérard D. Lafaille 21 h 30  
**BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE:** (St-Marc-sur-Richelieu, 584-2226) « Esprit de femmes » 21 h 00  
**CAFÉ-CONCERT:** « La Belle Époque »: 19 St-Laurent 1-373-3262 — « Les plaisirs de rompre » et J. Offenbach 21 h 00  
**CAFÉ INSTANTANÉ:** (514) 859-4822 « Fais-moi mal juste un peu » 21 h 00  
**CAFÉ MOLIERE:** 1200 St-Hubert (844-7000) — « Tais-veux dire » 20 h 30  
**CAPÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN:** 4303 St-Denis — « Dopline » 20 h 00  
**CHALET DE GOLF DU MONT-ORFÈRE:** (819) 843-1263 — Carole Miville 21 h 00  
**LA LICORNE:** 2075 St-Laurent (843-4166) — La troupe 20 h 30  
**LE BISTRO D'AUTREFOIS:** 1229 St-Hubert — Piano Bar, Martin Soucy, 21 h 00  
**LA RELÈVE À MICHAUD:** St-Mathieu de Beteol (514) 464-0089, La Vénus de Emilio 21 h 00  
**HÔTEL RÉGENCE HYATT:** 777 rue Université (873-1370) — Amoureux tous l'air du temps 191 ouvert, rue St-Paul (842-8003) — Lucienne Evan avec noir sur blanc  
**RISING SUN:** 286 Ste-Catherine Ouest (861-0657) — J.R. Express Reggae danse. 23 au 28 août.

**THÉÂTRE DE LA CHEVÈRIE:** (St-Fortunat, Cte Richmond) 344-2402 — « Felicitations Hermine » 20 h 30  
**THÉÂTRE STE-ADELE:** (430-8770) — Le Dvan 20 h 30  
**THÉÂTRE DE L'ATELIER:** Sherbrooke (1-819-566-7554) — « Romeo & Juliette » 20 h 30  
**THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE:** Ste-Anne-de-Sorel (743-8446) — « Carré de Dames » 20 h 30  
**THÉÂTRE « LA GRANDE COULEE »:** Kingsley Falls (819-848-2818) — « Meurtre à guichet fermé » 20 h 30  
**THÉÂTRE CRÉDO:** (Rivière-du-Loup) 863-7547 — « Le loup marin 21 h 00  
**THÉÂTRE DE L'ÎLE 1:** rue Wellington, Hull — « Bachelor » 20 h 30 et « Un humour compliqué » 21 h 00  
**THÉÂTRE QUAT'SOUS:** 100 est ave des Pins. « Un ouvrage de dames » 20 h 30  
**THÉÂTRE MALENFANT:** 734 St-Jean Baptiste, Terrebonne (514) 492-0165. « Voyages de noces » 20 h 30  
**THÉÂTRE MOLSON:** St-Charles-sur-Richelieu (584-2223) — « Le Canard à l'orange » 20 h 30  
**THÉÂTRE DU MARCHÉ:** 28 rue du roi, Sorel (742-9370) — « Le mari, la femme et la mort » 20 h 30  
**THÉÂTRE DU BOIS DE COULONCE INC.:** (692-3064) — Meurtre à l'Abbaye — Les Gouverneurs. 20 h 30  
**THÉÂTRE « PONT-CHÂTEAU »:** Colneville, Québec (458-3224) — Lune de miel — Le chat 20 h 30  
**THÉÂTRE ST-SAUVEUR:** (227-3747) — « Le Fou de la Reine » 20 h 30

**THÉÂTRE « LA POUDRIÈRE »:** (Ile Ste-Hélène) — « Le gentil petit diable. 14 h 00  
**THÉÂTRE PIGERY THÉÂTRE INC.:** (842-2191) — Sea Marks 20 h 00  
**THÉÂTRE FELIX LECLERC:** (288-1251) — « Quand le Québec s'éveillera le monde tremblera. 20 h 00  
**THÉÂTRE CHANTECLERC:** (Ste-Agnès) 435-5355 — Les foies de Jacques Offenbach. 20 h 30  
**LOCAL 1475 DU PAVILLON LA-FONTAINE:** parc Lafontaine, 524-2877 — « La gare dérail

SPORTS

Le scandale du dopage aurait pu éclater à Edmonton

EDMONTON (PC et AFP) — L'équipement sophistiqué permettant de détecter les traces de dopage chez les athlètes était disponible en juillet dernier lors des Jeux universitaires d'Edmonton, mais n'a pas été utilisé à cause de son coût trop élevé.

Après 11 haltérophiles convaincus d'avoir eu recours à des produits anabolisants, le coureur cycliste chilien Fernando Vera, qui participait à l'épreuve de poursuite individuelle, est venu mardi s'ajouter à la liste, pour usage de produits similaires, et, dans la journée de mercredi, les organisateurs annonçaient la découverte de nouveaux cas.

mis en place, ceux qui misaient, peut-être, sur les lacunes d'une organisation imparfaite doivent déchanter. Le laboratoire, placé sous l'autorité du traumatologue chilien Bernardo Chernillo, médecin de l'Organisation du sport panaméricain, a épinglé des victimes de marque, outre Fernando Vera qui s'était qualifié pour les quarts-de-finale de la poursuite.

thodes scientifiques du monde » utilisées pour le contrôle anti-dopage à Caracas, a rappelé que ces contrôles avaient pour but de lutter contre l'avènement de « l'athlète-robot, de l'athlète produit par un laboratoire ».

La délégation américaine a cependant jugé prudent de remettre à ses membres un document faisant état de la position sur le dopage et faisant état des techniques d'analyse sophistiquées appliquées aux Jeux panaméricains.

En l'absence d'au moins 12 athlètes américains, Cuba s'est par ailleurs adjugé plusieurs médailles d'or, notamment Jaime Jefferson, au saut en longueur, Frank Monthie, au 400 m haies, Nery McKeen au 800 mètres et Leandro Penalver, au 100 mètres.

Ken Landreaux frappe un circuit ...contre Reardon

Les Expos terminent leur périple par une défaite, 3-2

par Bernard Cyr
LOS ANGELES (PC) — Ken Landreaux, qui avait produit le point gagnant la veille grâce à son 15e circuit contre le releveur Jeff Reardon en huitième manche, hier après-midi au Dodger Stadium, et il a ainsi procuré aux Dodgers une victoire de 3-2 contre les Expos.

frapper son circuit, Landreaux avait obtenu deux coups sûrs en trois présences. Il a réussi son coup décisif après deux retraits et avec un compte d'une balle et deux prises, ce qui est loin d'excuser le tir de Reardon.

ils ont été chanceux puisque leurs adversaires de la section Est, à l'exception des Cards de St. Louis, ont joué aussi mal qu'eux, si bien que la formation montréalaise a gagné un match dans la course au championnat.

aux mains de l'inter Doug Flynn. Celui-ci a remis à Little pour retirer Baker, mais le tir de ce dernier en direction du premier coussin a touché Baker et les Dodgers se sont retrouvés avec des coureurs aux extrémités du losange.

Brock au champ droit et a permis à Guerrero de marquer le deuxième point. Burris a admis après la rencontre avoir eu un vide mental contre Anderson et Baker, en sixième reprise.

York (3), à compter de ce soir, à 19 h35... Les lanceurs prévus pour la série de trois matches contre les Padres sont les suivants: Dave Dravecky (14-9) et Bill Gullickson (11-11), demain soir; Mark Thurmond (6-2) et Charlie Lea (11-8), samedi soir; ainsi que Eric Show (13-8) et Steve Rogers (15-8), dimanche après-midi.

BASEBALL

Table with baseball statistics for various teams and players, including batting averages and fielding percentages.

Table with baseball statistics for various teams and players, including batting averages and fielding percentages.

Table with baseball statistics for various teams and players, including batting averages and fielding percentages.

en bref...

Gene Mauch en Californie? ANAHEIM (AP) — Gene Mauch rejoindrait son ancienne équipe, les Angels de la Californie. Le vice-président exécutif des Angels de la Californie, Buzzie Bavasi, a indiqué hier que Gene Mauch est sur le point d'accepter un poste administratif au sein de l'équipe de la Ligue américaine de baseball.

en bref... (continued)
Nastase va en appel JERICHO (AP) — Le Roumain Ilie Nastase, condamné à 42 jours de suspension et à une amende de \$8,500 pour mauvaise conduite sur le court pendant le tournoi de Stowe, a choisi d'aller en appel, hier.

Table with baseball statistics for various teams and players, including batting averages and fielding percentages.

Le Manic reste en course

par Francis Millien
Le Manic de Montréal a blanchi, hier soir au Stade olympique, le Blizzard de Toronto par la marque de 2 à 0, devant une foule de 9,666 spectateurs.

l'esprit d'équipe est présent à l'image de John Mc Grane qui s'est ruyé spontanément vers De Luca qui s'était permis de charger Ed Gettemeier, le gardien du Manic, de façon fort vicieuse.

Le Manic de Montréal a blanchi, hier soir au Stade olympique, le Blizzard de Toronto par la marque de 2 à 0, devant une foule de 9,666 spectateurs.

Soccer: Eder vaut \$7 millions

BELO HORIZONTE (AFP) — L'équipe de football d'Ajman, des Emirats arabes, a offert plus de \$7 millions pour l'acquisition du Brésilien Eder, l'ailier gauche de l'Atletico Mineiro et de la sélection brésilienne.

Table with soccer statistics for various teams and players, including goals scored and assists.

Table with soccer statistics for various teams and players, including goals scored and assists.

LIGUE NATIONALE

Table with league statistics for various teams and players, including batting averages and fielding percentages.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with league statistics for various teams and players, including batting averages and fielding percentages.

LIGUE NORD-AMÉRICAINNE

Table with league statistics for various teams and players, including batting averages and fielding percentages.

Soccer: Eder vaut \$7 millions

Table with soccer statistics for various teams and players, including goals scored and assists.

AMÉRIQUE

Table with weather and regional statistics for various cities and regions.

AMÉRIQUE

Table with weather and regional statistics for various cities and regions.

## Demi-succès, demi-échec?

**É**CHEC, demi-succès, demi-échec? Comment caractériser les résultats de la grève du vêtement qui a pris fin hier à la suite d'un vote favorable de justesse à une reprise du travail? L'épisode en tous cas illustre assez bien les forces et faiblesses de l'action syndicale, son efficacité, mais aussi ses limites.

Le syndicalisme comme tel, est-il nécessaire de le souligner, ne crée pas de richesse nouvelle. Il a pour fin première de favoriser une meilleure répartition de la richesse engendrée par l'activité de l'entreprise. Il s'agit, selon l'expression familière à tous les négociateurs, de presser le citron au maximum, de lui faire rendre jusqu'à la dernière goutte disponible.

De là que le syndicalisme réussit mieux dans les secteurs forts de l'activité économique, et que son « rendement » a tendance à fléchir lorsque ces mêmes secteurs donnent des signes de faiblesse (on l'a vu dans l'acier, dans l'automobile, dans les mines). Un syndicat tire sa force autant de la vitalité de l'entreprise elle-même que du militantisme de ses cotisants.

Échec ou demi-échec de la grève du vêtement? Les grévistes n'ont pas obtenu gain de cause dans leurs revendications. Demi-succès? Ils ont reçu plus que ce qu'on leur offrait au départ, et surtout ils ont résisté à la demande patronale d'une baisse substantielle de salaire. Comment faire le partage?

Le syndicat du vêtement pour dames (l'UIOVD) s'est profondément transformé au cours des deux dernières années, et cette grève, la première en 40 ans, en a fait l'éclatante démonstration. Il s'est démocratisé, il a remodelé ses structures, favorisé la participation de ses membres. Le paradoxe c'est qu'avant cette « révolution tranquille », il avait pu négocier un contrat relativement avantageux tandis que, deux ans plus tard, malgré un militantisme exceptionnel, il doit se contenter d'un blocage des salaires assorti d'une hausse qui paraît plutôt symbolique, le reste de la convention devant faire l'objet de négociations après la reprise du travail.

Est-ce à dire que ce renouveau syndical aura été fait en pure perte? Il n'en est rien, à moins bien sûr que l'ensemble de cette opération renouveau n'ait fait naître des aspirations, des attentes démesurées que jamais l'industrie du vêtement ne pourra satisfaire. Malgré cette grève aux résultats décevants, l'action syndicale continue d'avoir sa raison d'être dans les ateliers de confection, ne fut-ce que pour assumer ce rôle indispensable de chien de garde: surveiller l'application des termes de la convention, assurer le redressement des griefs, veiller au respect d'autres lois du travail devant lesquelles un salarié isolé reste très démuné, la loi de la santé et de la sécurité au travail, par exemple.

Dans ce conflit, une figure, jusqu'ici peu connue du public, a reçu plus que sa part d'avances. Il s'agit de M. Gilles Gauthier, président et principal négociateur du syndicat. De l'extérieur, le traitement que lui ont fait subir les plus radicaux parmi les militants de l'UIOVD paraît injuste. Contrairement à d'autres qui sont venus prêter main forte (ou leur gueule) aux grévistes, M. Gauthier a constamment tenu des propos francs et responsables, dénués de toute démagogie. Les notes qu'il a remises lors de la première séance de négociations avec le comité patronal témoignent d'une bonne connaissance du dossier qu'on

lui a confié et d'une appréciation réaliste des possibilités offertes. Son analyse de la situation et l'exposé qu'il a fait des revendications de ses membres ne dénotent en rien l'attitude de chien couchant qu'on a eu tendance à lui prêter.

Cette grève illustre également les rouages, et aussi les limites, de la négociation multipatronale. Face à face, deux groupes relativement représentatifs: une association patronale groupant quelque 150 entreprises, et un syndicat à sections multiples réunissant environ 9,000 salariés. En outre, les clauses de cette convention maîtresse, du moins certaines d'entre elles, se répercuteront sur l'ensemble de l'industrie par le biais d'un décret gouvernemental surveillé par un comité paritaire. Cette extension dite juridique de la convention, une originalité de la loi québécoise d'inspiration belge et datant du milieu des années trente, a pour but de régulariser la concurrence entre les ateliers, d'égaliser certaines chances au départ.

Mais cette loi ne garantit en rien l'égalité des résultats à l'arrivée, pas plus, encore une fois, qu'elle ne crée de richesses nouvelles.

Les conditions de travail et de salaire issues de ce mécanisme multipatronal ne sont rien d'autre qu'une moyenne de ce qui est jugé tolérable par l'ensemble de l'industrie. Certaines entreprises peuvent faire beaucoup mieux, elles le font d'ailleurs grâce à une heureuse combinaison de facteurs, tels la créativité (nous sommes dans le vêtement pour dames, faut-il le rappeler), l'originalité du produit, la clientèle, les méthodes de production, l'habileté d'une main-d'œuvre choisie sur le volet, le dynamisme de la gestion.

À l'autre extrémité, il y a l'entreprise marginale qui compte sur le seul bas coût de la main-d'œuvre pour joindre les deux bouts. Chaque nouvelle négociation réduit la marge dont disposent ces entreprises souffreteuses; chaque nouveau décret précipite un certain nombre d'ateliers dans la clandestinité du travail au noir ou les conduit, tout uniment, vers la faillite.

En ce sens, et en ce sens seulement, la négociation multipatronale n'égalise pas les chances; elle réduit plutôt la concurrence en donnant un avantage additionnel aux entreprises plus solides. À la limite, cette négociation « nationale » détruit des emplois, tout comme d'ailleurs le salaire minimum en supprime, pour la raison très simple qu'aucun poste de travail ne peut subsister (sauf au gouvernement et dans l'empire soviétique) si sa rémunération dépasse son seuil de productivité.

Le dilemme pour les syndicats, dont les pressions ont pour effet d'élever ce seuil, c'est qu'il leur revient souvent de déterminer le point au-delà duquel un emploi disparaît.

Voilà ce que comprennent un nombre croissant de syndicalistes: l'amélioration des conditions de travail et de salaire, avant d'être le résultat de pressions exercées sur l'employeur, est le fruit d'une productivité accrue des postes de travail. Et que plusieurs syndicats soient disposés à apporter leur contribution à la poursuite de cet objectif constitue également un heureux développement.

— JEAN FRANCOEUR

## Le Parti québécois en quête d'une reprise politique

JULES-PASCAL VENNE

Conseiller au programme et membre de l'exécutif national du Parti québécois

### LIBRE OPINION

DEUX ANS, déjà, que le gouvernement du Parti québécois a été reporté au pouvoir, avec l'une des plus fortes majorités électorales. Deux années parsemées de conflits, de contradictions et de déceptions qui auraient amorcé un vaste mouvement de décrochage.

Qu'en est-il? Pourrait sur le plan de la conjoncture, le paysage s'éclaircir et l'on voit se dessiner une nouvelle configuration politique. Premièrement, le gouvernement va pouvoir sûrement tablir sur la reprise économique pour marquer des gains, au niveau des taux de satisfaction. Ensuite, dans les prochains mois, la scène politique québécoise va prendre beaucoup plus de consistance. Au-delà des effets dévastateurs de la crise économique, le gouvernement a subi les contrecoups de l'absence d'un projet alternatif et structuré d'une opposition libérale en quête d'un leadership permanent. Quoique cela puisse paraître contradictoire, le phénomène est connu. Dans un contexte de déflation, il consiste à laisser le gouvernement seul sur la ligne de feu; l'opposition se cantonnant dans une critique globale et acerbe, sans offrir de solutions précises pour ne pas s'aliéner aucune des couches de la population et ainsi récupérer le plus largement possible le bloc, pourtant multiforme et décomposable des insatisfaits. Mais la nomination du leader libéral, la dynamique de l'échec électorale va mettre fin à cette opposition insaisissable et l'obliger à sortir des lieux communs et des slogans creux de la critique tous azimuts. L'opposition va devoir proposer des alternatives structurées et crédibles sur les différents dossiers québécois, se démarquer clairement de la gestion gouvernementale de la crise économique et constitutionnelle. Du même coup, nous devrions voir réapparaître sur le devant de la

scène politique les grandes tendances et les éléments des débats politiques dont certains ont clairement trop tôt la disparition, comme si deux ans de crise économique avait pu biffer d'un coup les questions essentielles de la trame politique du Québec depuis 20 ans.

Voilà un scénario sécurisant. Mais cela ne saurait suffire. Si le Parti québécois était un parti politique « comme les autres », visé à l'objectif ultime et unique de la prise du pouvoir, il pourrait se laisser porter par la conjoncture, quitte à procéder à des ajustements à vue. À cause de son projet national et social, tel n'est pas le cas. Dès lors, la reprise économique ne saurait masquer une donnée centrale: l'effritement des grands projets politiques, une sorte de reflux des idéologies simplificatrices, et concomitamment, de la passion politique. Ce phénomène origine de la conjonction de plusieurs facteurs: la fin abrupte de l'expansion continue de l'État-providence, la diffusion de l'information, les prises de conscience successives, sous l'effet des turbulences du marché mondial, de l'internationalisation de l'économie et du politique et plus que tout, la prise de conscience du rétrécissement des marges de manoeuvre des États à court terme.

Le Québec, plus que d'autres pays, a vivement ressenti ce phénomène. Sociétés portées depuis vingt ans par l'espoir du projet souverainiste, la crise économique couplée à l'échec référendaire ont produit dans de nombreux milieux, un tel désarroi et un doute insidieux sur notre propre capacité, comme société, d'agir et d'affronter les défis.

Ce tassement des grands projets politiques a affecté durement le Parti québécois. Parti idéologique, au sens où il propose un changement majeur — la souveraineté —, axé sur un projet social généreux, comptant sur un militantisme fait d'abnégation et d'enthousiasme, le Parti québécois bute sur un climat politique empreint de scepticisme et rébarbatif à toute réduction simplificatrice. Comme pour tous les autres partis dont le projet politique transcende l'action politique, le danger qui guette le Parti québécois est la surenchère idéologique: la fuite vers

l'avant, la radicalisation des options et l'utilisation incantatoire des mots et des slogans. Devant la complexité, les contraintes du pouvoir et l'obligation de composer avec celles-ci, certains militants croient que seul le retour à une sorte de pureté originelle et sommaire pourrait redonner l'élan nécessaire à la poursuite du projet. Cette tendance n'est pas nouvelle et c'est celle qu'a prise le Parti travailliste anglais avec les résultats électoraux que l'on connaît. Mais elle porte à faux et ne tient pas compte de cette nouvelle donnée: la rationalisation des débats, de l'idéologie froide et qui n'est, en fait, que la prise de conscience largement partagée dans l'opinion publique de la complexité des défis économiques et politiques.

Dans un tel contexte le Parti québécois devra, d'ici à la prochaine échéance électorale, s'attacher rigoureusement et rationnellement à démontrer que l'objectif de la souveraineté demeure le seul cadre politique pour faire face adéquatement au défi économique et technologique.

Si le projet souverainiste semble battre de l'aile, c'est dû dans une large mesure, au fait que les citoyens québécois ne voient pas comment et pourquoi ce changement politique pourrait nous permettre de résoudre la question cruciale, au cœur de toutes les sociétés industrielles: la question de la création et du partage de l'emploi.

Pourtant toute politique articulée de l'emploi, exigera une gestion globale des ressources humaines, des mesures qui devront intégrer des domaines de juridiction constitutionnelle actuellement éparpillés entre les deux niveaux de gouvernement, une volonté politique et un effort de tous les partenaires sociaux et économiques. Le choix est là. Ou cette politique de l'emploi se fait dans un régime fédéral de plus en plus centralisé, ou elle se réalise dans le cadre d'un Québec pleinement conscient de ses responsabilités et doté des moyens pour la réaliser. Si le Parti québécois est en mesure de proposer un tel projet rigoureusement crédible, les conditions d'une reprise politique seront de nouveau en place.

## Un deuxième réseau privé?

LE 6 DÉCEMBRE 1972, notre journal annonçait en manchette: « Le CRTC est prêt à recevoir des demandes pour un troisième poste de télévision à Montréal. »

Onze ans plus tard, le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, décide d'investir \$ 75,000 dans une étude pour vérifier ses hypothèses sur la viabilité d'une nouvelle station de télévision dans la métropole québécoise. Est-ce que l'arrivée de Radio-Québec a changé à ce point le portrait de la télévision montréalaise qu'il faille réétudier la situation?

Soumis à différentes pressions de la part d'hommes d'affaires qui voient dans la télévision commerciale une veine d'or incomplètement exploitée, le ministre veut, avant de donner le feu vert au CRTC, s'assurer de la réusite financière et surtout de l'apport original d'une quatrième station francophone à Montréal.

L'arrivée prochaine d'un grand nombre de stations américaines, via le satellite, et le glissement de l'auditoire montréalais vers les postes de langue anglaise inquiète, avec raison, M. Fox.

Après l'échec du projet de Télé Inter-Cité en 1975, il faut s'interroger à nouveau sur la pertinence d'un nouveau venu dans les univers télévisuels des francophones. Les Québécois veulent-ils vraiment un « produit » différent? L'expérience de C-Channel nous enseigne que les aspirations culturelles de certains ne sont pas le lot de la masse. Une petite collectivité a-t-elle intérêt à fractionner ses leviers culturels dans un monde dominé par des géants, même dans la culture? N'y aurait-il pas un problème de dynamique au sein des télévisions québécoises et un penchant vers la médiocrité qui frappe actuellement nombre de médias d'information?

Si l'on s'en tient uniquement à la di-

mension publicitaire, on peut rapidement conclure positivement sur les chances de succès d'une seconde chaîne privée à Montréal. C'est un fait connu: Télé-Métropole roule sur l'or. Y a-t-il une autre station de télévision en Amérique du Nord qui a réalisé, en 1982, des profits avant impôts de \$ 24 millions sur des revenus bruts de \$ 77 millions? Est-il normal que le plus important véhicule culturel au Québec effectue depuis deux ans ses principaux investissements dans... le pétrole albertain?

Si Radio-Canada se retire du marché de la publicité, comme le propose le rapport Applebaum-Hébert, il est évident qu'une partie des \$ 25 millions versés par les annonceurs montréalais pourrait aller à un concurrent privé. Jusqu'à maintenant, les ravages de Radio-Québec dans la cueillette de publicité de prestige demeurent limités.

Mais la grande question sera de savoir pourquoi les Québécois, de plus en plus bilingues, tournent-ils plus souvent leur cadran vers une émission américaine?

Les succès des téléromans du canal 10 n'arrêtent pas l'effritement de l'auditoire, surtout en dehors de certaines heures. La compression de l'horaire et la baisse de la qualité de la programmation, en raison d'un conflit de travail qui dure depuis huit mois, donnent une idée de l'estime que semble porter la direction à l'endroit de son public. Il s'agit malheureusement de l'attitude d'un fournisseur de services qui a l'assurance que l'auditoire suivra de toutes façons et qu'il faut prendre son mal en patience. Le bilan d'abord!

L'orientation future de Radio-Canada sera également un facteur déterminant. La télévision d'État fédérale continuera-t-elle de se situer par rapport à ses concurrents privés pour

hausser ses recettes publicitaires? La cession de la production à des firmes privées amènera-t-elle une programmation différente?

Pour ce qui est de Radio-Québec, les récentes déclarations du ministre québécois des Communications présagent des changements. Attendons de voir la note car, pour \$ 55 millions, les Québécois n'ont droit présentement qu'à une heure de programmation-maison à l'intérieur d'une soirée fort courte... Il serait intéressant de connaître le coût par mille téléspectateurs à Radio-Québec pour le seul commanditaire: les contribuables québécois.

Peut-on faire différencier? Difficile si l'on s'en tient au modèle américain de télévision. Les Québécois attendront de moins en moins un an ou deux pour voir la version française de *Shogun*. Ils iront directement à la source. Aussi faudrait-il chercher à bâtir une programmation avec des gens qui ont une perspective différente, comme certains autres pays francophones, par exemple.

Si l'image doit venir des États-Unis, qu'on apporte au moins *simultanément* le son en français. Des ententes de coopération — et non de traduction décalée — avec les réseaux américains pourraient être une avenue de recherche. La filière « culturelle » ne passe pas le test de la rentabilité fondée sur la publicité. Il faudra donc trouver de nouvelles sources de financement si l'on s'aventure dans ce domaine. Quant à la programmation « communautaire », les câblodistributeurs en ont fait un produit indigeste. Ce type d'émission commande des ressources importantes qu'un public trop restreint peu difficilement avancer.

Comment fouetter les stations existantes et développer des produits distincts? Attendons Cécil avant d'agir.

— MICHEL NADEAU

## À qui profite le crime...

L'ASSASSINAT de Benigno Aquino à l'instant même où il arrivait à Manille, son meurtrier présumé abattu sur-le-champ et soustrait, ainsi, à toute enquête éventuelle, tout cela ne peut que faire penser aux pires actes de violence politiques commis ces dernières années. Comment ne pas évoquer, en particulier, le souvenir de la mort de John Kennedy et de celle, quarante-huit heures plus tard, de son propre assassin? La suppression immédiate de l'homme qui, s'il avait pu parler, aurait peut-être permis de dévoiler les véritables instigateurs du crime jette inévitablement la suspicion sur les forces de sécurité elles-mêmes, dont la conduite paraît pour le moins étrange.

Dire que la violence fait partie de la vie politique aux Philippines n'explique pas tout. Une telle observation ne peut que conduire à s'interroger, au contraire, sur les complications dont a pu bénéficier l'assassin pour déjouer des services de sécurité, pourtant dûment avertis des dangers courus par l'ancien chef du Parti libéral.

La question est évidemment de sa-

voir à qui profite le crime. Que le président Marcos l'ait dénoncé et qu'il ait même cru pouvoir dire son « chagrin » devant la mort d'un rival qui n'avait pourtant cessé de traquer pendant plus de dix ans n'empêche pas qu'il se trouve ainsi débarrassé d'un homme dont le retour dans sa patrie constituait un défi direct au pouvoir qu'il incarne.

Si le discrédit qui retombe sur le régime — et que tout « enquête » aura bien du mal à dissiper — peut faire douter que le président lui-même ait inspiré cet assassinat, on inclinera naturellement à penser qu'il s'est trouvé autour de lui, et vraisemblablement dans les forces armées, des hommes pour lesquels l'élimination physique de l'adversaire était préférable aux risques, si mesurés soient-ils, d'une quelconque confrontation politique.

Le résultat est en tout cas que les chances du rétablissement d'une vie politique plus démocratique semblent désormais plus réduites que jamais aux Philippines. D'abord parce que Benigno Aquino apparaissait de loin

comme l'homme le plus apte à unir et à tenir en main une opposition capable de défier M. Marcos au jeu ouvert du suffrage universel. Ensuite parce que son assassinat ne peut que pousser des forces extrémistes, à droite comme à gauche, à s'affronter avec une violence accrue. La militarisation croissante de la société — dénoncée avec constance par l'Église catholique des Philippines — et les heurts qui opposent l'armée aux différents mouvements de guérilla ont fortement préparé le terrain à cette évolution.

Les échéances électorales seront-elles tenues, en particulier celle des élections législatives prévues pour 1984 et pour lesquelles Benigno Aquino avait voulu regagner Manille? Il faudrait un miracle, dans les circonstances actuelles, pour qu'un climat propice à une réelle consultation populaire puisse s'établir dans le pays. Plus encore pour que puisse se préparer, autrement qu'à coups de revolver et par le jeu des conspirations, la succession de M. Marcos.

« Le Monde » du 23 août

## LETTRES AU DEVOIR

### ■ L'avortement est anti-écologique

REPRÉSENTATIF ou non, le Sommet de la jeunesse a eu lieu. Je ne sais pas si plusieurs de ceux qui y ont participé se sont rendu compte d'une contradiction flagrante qui se dégage d'une brève analyse des résolutions votées. Je n'en signale qu'une — mais de taille — pour aujourd'hui.

On se prononce nettement pour le respect de la nature, pour l'écologie, contre la violence. Et d'autre part, on vote pour la violation la plus violente de la nature: l'avortement. Et on tient à faire payer la note par les honnêtes contribuables, complices malgré eux de ce crime inqualifiable.

Que l'enfant conçu soit le fruit « naturel » de l'acte égoïste de la fornication ou de l'acte d'amour conjugal authentique des légitimes époux, il est le plus grand être de la nature, celui qui mérite le plus de respect. Le plus élémentaire bon sens le met infiniment au-dessus du bébé phoque...

Quand on « donne » la vie, elle ne nous appartient plus; on n'a plus le droit de la reprendre, encore moins de la supprimer. Elle appartient à un autre être humain qui la possède de plein droit naturel. La supprimer, c'est un homicide, un meurtre, un assassinat, si on veut parler franchement.

Si les jeunes n'étaient pas capables de comprendre ça, il faudrait désespérer de la jeunesse. Le solidaire argument: « Je fais ce que je veux de mon corps » tombe de lui-même dès qu'on saisit un peu le sens de l'expression « donner » la vie...

Notre jeunesse se laisse-t-elle guider par l'amour authentique, par un optimisme à courte vue ou par un égoïsme grossier qui oublie le jugement?

Le Sommet n'est probablement pas représentatif de la majorité silencieuse de nos jeunes, capables de reconnaître et de respecter les droits des autres, fussent-ils leurs enfants!

La nature se venge terriblement de ceux qui la violent, et l'avortement est la pire violence faite à la nature, le crime le plus horrible de notre siècle.

— JEAN-PAUL POISSON  
Bromptonville, 22 août

### ■ L'informatique n'est qu'un outil

LE 29 JUILLET dernier, LE DEVOIR nous apprenait que le ministre de l'Éducation du Québec venait de conclure pour le compte d'une trentaine de commissions scolaires un contrat cadre avec une compagnie reconnue internationalement stipulant l'achat « d'au moins 400 micro-ordinateurs avec leurs logiciels et équipement périphérique ». Applaudissons. Enfin, après de nombreux discours, après plusieurs déclarations de principe, certaines autorités scolaires équipent quelques écoles d'instruments nécessaires à l'implantation de l'informatique. Mais attention. Il ne suffit pas d'acheter quelques appareils, aussi sophistiqués soient-ils, pour s'assurer

que les écoles prendront, selon l'expression à la mode, le virage technologique. Il faut éviter que les erreurs commises lors de l'entrée des moyens audio-visuels à l'école ne soient répétées. Il faut s'assurer que des enseignants soient formés, que des techniciens capables d'assurer l'entretien des appareils soient engagés, que les matières premières comme les cassettes et le papier destiné aux imprimantes soient achetés et qu'enfin des logiciels ou didacticiels en français soient composés, rédigés et mis à la disposition des élèves. Autrement, l'achat de ces appareils ne profiterait qu'à quelques vendeurs, il n'enrichirait que quelques actionnaires.

Il faut aussi se rappeler qu'en ce domaine en particulier les équipements deviennent vite désuets et qu'il faudra déjà songer à les remplacer dans un avenir prochain.

Enfin, les micro-ordinateurs pourront faciliter voire même accélérer chez certains élèves l'apprentissage. Il ne faut cependant pas s'imaginer que du jour au lendemain tous les élèves, une fois maîtrisés la technique de l'ordinateur, pourront apprendre sans efforts. Certes, l'ordinateur comme le livre ou les moyens audiovisuels favorise l'accès aux savoirs et à la diffusion des connaissances mais ce ne sont que des outils. Apprendre exigera toujours, quel que soit le degré d'intelligence de l'apprenant, intérêt, volonté, temps et énergie. L'oublier nous exposerait à des lendemains désillusionnés et désenchantés.

— MICHEL ALLARD  
Montréal-Nord, 15 août

### ■ Le Québec, cible préférée

Lettre adressée à M. Robert Kaplan, solliciteur général du Canada

VOUS ÊTES dans la note. M. Kaplan, en défendant votre agence de sécurité nationale devant le Sénat (LE DEVOIR du 20 août), vous visez juste comme première cible: le Québec. Au gouvernement fédéral, vous avez pour le moins le tir dans l'oeil, l'expérience aidant.

Depuis quelques années, combien de lois ont été visés le Québec directement ou indirectement, non pas pour lui donner sa juste part, dans une société dite juste à la Trudeau? Le Québec est pénalisé, à cause du gouvernement péquiste pour une part, au plan de la Constitution, parce qu'il n'est pas une province comme les autres, c'est clair. Conséquemment, il est aussi pénalisé dans tous les domaines, par un establishment anglais, de comportement tout au moins.

La majorité parlementaire du Québec français à Ottawa, étant silencieuse ou franchement du côté de la majorité gouvernementale, nous n'avons, hélas, qu'à compter sur une petite poignée de députés qui s'efforcent de se tenir debout. C'est ainsi qu'on les voit de l'autre côté de la barrière.

Pourquoi alors pénaliser le Québec, parce qu'il n'est pas comme les autres provinces? Pourquoi pénaliser le Québec pour les grands de l'Ouest? Pourquoi pénaliser le Québec pour les pêcheurs du golfe Saint-Laurent? Pourquoi pénaliser le Québec encore et encore?

La mesure est en train de débiter, M. Kaplan, avec la loi des me-

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs lettres à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

sures de sécurité que vous êtes en train de couvrir. Qui paie pour tout cela? Qui visez-vous au juste? Pourquoi? La réponse est à vous et à votre gouvernement, sinon à votre chef vieillissant. Est-ce la mesure de la dernière chance?

— MARCEL LAVALLEE  
Sept-Îles, 20 août

### ■ Un contrôle sans contrôles

AVANT de dépenser quelques millions de dollars pour installer de nouveaux tourniquets, dans les stations de métro, pouvant lire les cartes autobus métro (CAM), la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal devrait peut-être songer à éliminer les tourniquets dans les stations de métro (métro souterrain et futur métro de surface) et adopter plutôt un système de contrôle des titres (billets, passages simples, CAM) comme cela existe, surtout en Europe, c'est-à-dire une tarification sans barrière, sans tourniquet, avec machines qui vendent des billets et inspecteurs qui vérifient, périodiquement, les titres de transport des usagers. En utilisant un système de tarification sans tourniquet, on peut économiser sur les opérations ainsi que sur le design de nouvelles stations de métro (souterrain et surface).

À Portland, en Oregon, on a adopté un système de tarification à l'euro-péenne (sans barrière, sans tourniquet) pour le réseau d'autobus et le système léger sur rail, présentement en construction: à Portland, les usagers peuvent monter à bord des autobus par toutes les portes; le chauffeur d'autobus ne s'occupe pas de contrôle des billets et les passagers pouvant monter par toutes les portes, cela accélère le service d'autobus. Pourquoi pas à Montréal pour les autobus de la CTCUM?

— MARC WILLIAMS  
Outremont, 18 août

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois: \$55.00; trois mois: \$30.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.25 par semaine. Le samedi seulement \$0.75. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 088. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes sociales).

DES IDÉES

DES ÉVÉNEMENTS

Le projet de loi 36 sur les coroners

Une réforme timide et incomplète

HERBERT MARX

Député de D'Arcy-McGee et critique en matière de justice pour l'opposition officielle à l'Assemblée nationale

DANS notre étude, rendue publique le 28 février 1983 et intitulée « Le coroner: une institution déaturée et à repenser » (LE DEVOIR du 9 mars), nous avons conclu que:

1) il faut modifier le rôle des coroners de façon à ce qu'ils ne fassent plus partie de l'appareil judiciaire pénal et qu'on leur interdise de rendre des verdicts de responsabilité criminelle en limitant leur rôle à celui de déterminer les causes d'un décès qui n'apparaît pas naturel ou purement accidentel;

2) il faut également redonner aux coroners leur indépendance vis-à-vis le gouvernement, le ministre de la Justice, le procureur général, les avocats de la Couronne et la police;

3) et enfin, le coroner devrait avoir le souci de respecter en tout temps, les droits de la personne, plus précisément le droit à la présomption d'innocence, le droit à la vie privée et le droit de ne pas s'incriminer.

Le projet de loi 36 ne donne suite qu'à la première conclusion. Dans ce sens, le projet précise bien que le coroner ne peut se prononcer sur la responsabilité civile ou criminelle d'une personne. Malheureusement, les deux autres conclusions n'ont pas eu d'écho dans le projet de loi.

Lorsque nous examinons les 202 articles qui contiennent le projet de loi 36 (comparativement aux 46 articles de la présente Loi sur les coroners ou aux 56 articles de la loi ontarienne sur les coroners, il nous apparaît clairement qu'il s'agit une fois de plus d'une réforme ti-



mide, parcellaire et incomplète qui, malheureusement, ne répond pas aux nombreuses critiques formulées à l'égard de l'institution du coroner depuis plusieurs années. Même si l'objectif du projet de loi 36, qui est de redéfinir le rôle du coroner, est fort louable, il n'en demeure pas moins à notre avis que les mécanismes mis en place dans le projet de loi pour l'atteindre sont fortement critiquables.

Dans les remarques qui suivent, nous faisons des comparaisons avec la loi sur les coroners de l'Ontario parce que le coroner est une institution du common law et, parce que cette province voisine a procédé à une réforme de cette institution dernièrement.

1. La nomination des coroners

L'actuelle Loi sur les coroners ne prévoit aucun critère de sélection des coroners et le gouvernement du Québec peut nommer n'importe qui comme co-

roner. De fait, on remarque parmi les coroners à temps partiel un chiropraticien, un pharmacien et un hôtelier. Le projet de loi 36 n'est pas clair à ce sujet. Contrairement à la plupart des lois des autres provinces qui prévoient la nomination d'un médecin comme coroner, le projet de loi 36 indique simplement que les personnes appelées à devenir coroner sont sélectionnées conformément aux règlements adoptés par le gouvernement (art. 6 et 154). Encore une fois, la sélection des coroners est laissée à l'entière discrétion du gouvernement et rien ne permet de s'assurer que les critères établis dans le futur règlement répondront aux nouvelles fonctions du coroner.

Le projet de loi 36 mentionne ceux qui étaient coroners le jour de l'entrée en vigueur de ce projet de loi (deviendront coroner au sens de cette nouvelle loi (art. 176)). Bref, le projet de loi 36 ne solutionne en rien le problème de la sélection et de la formation des coroners.

2. L'organisation et la direction des coroners

Présentement les coroners québécois relèvent du « Service des coroners et des commissaires-enquêteurs sur les incendies » qui constitue une unité administrative de la direction générale des affaires criminelles du ministère de la Justice. Dans les faits, l'action des coroners est guidée par un fonctionnaire préposé à l'application de la Loi sur les coroners.

En vertu du projet de loi 36, les coroners relèveraient d'un coroner en chef assisté, le cas échéant, de deux coroners en chef adjoints choisis parmi les coroners permanents (il y en a actuellement cinq) et nommés par le gouvernement (art. 8). La loi ontarienne sur les coroners ne parle que d'un seul coroner en chef adjoint malgré un plus grand nombre de coroners.

Les pouvoirs du coroner en chef sont définis dans le projet de loi 36 et ils consistent à coordonner, répartir et surveil-

ler le travail des coroners qui doivent se soumettre à ses ordres et à ses directives (art. 23). Le coroner en chef peut, de plus, adopter des règlements ainsi que les directives nécessaires à l'application de la nouvelle loi (art. 32). Même si les règlements adoptés par le coroner en chef sont soumis à l'approbation du ministre de la Justice ou du gouvernement (art. 157), nous nous étonnons qu'un tel pouvoir d'initiatives soit confié à un officier public. D'ailleurs, nous ne retrouvons rien de semblable dans la loi ontarienne. Une fois de plus, il s'agit d'un texte de loi qui échappe partiellement au contrôle de l'Assemblée nationale. Avec de tels projets de loi, ce ne sont plus les élus ni le gouvernement qui précisent le contenu des lois mais des fonctionnaires.

De plus, il nous apparaît dangereux de confier au coroner en chef le pouvoir d'application de la présente loi (art. 32, 5) et auxquelles doivent se soumettre les coroners (art. 23). Il s'agit là d'un pouvoir discrétionnaire induit confié au coroner en chef et ce, sans aucun mécanisme de contrôle ni procédure de publicité. Qui pourra empêcher le coroner en chef d'émettre, peut-être de bonne foi, des directives contraires à la loi? Comment faut-il interpréter l'expression « nécessaires à l'application de la présente loi »? De telles directives ne risquent-elles pas de venir en conflit avec la liberté d'action inhérente à la fonction de coroner? En Ontario, le législateur n'a pas cru bon de confier un tel pouvoir de directives au coroner en chef; ce dernier doit non pas faire la loi mais plutôt l'appliquer ainsi que ses règlements.

Le projet de loi 36 prévoit aussi que le coroner en chef peut conclure avec une personne, un organisme public ou un ministre d'un autre gouvernement des ententes pour l'application du projet de loi. D'une part, il semble curieux que le coroner en chef puisse si facilement con-

tracter avec le gouvernement fédéral alors que ceci est formellement interdit aux municipalités du Québec. D'autre part, nous croyons qu'un tel pouvoir devrait davantage relever du ministre de la Justice responsable en principe de l'application du projet de loi.

3. La rémunération des coroners

Au chapitre de la rémunération, le projet de loi 36 ne propose rien de nouveau. Le traitement, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du coroner en chef et des autres coroners permanents sont fixés par le gouvernement alors qu'un coroner à temps partiel continue à être rémunéré suivant un tarif adopté par règlement du gouvernement (art. 19 et 22). Il est à souhaiter, comme nous l'avons déjà réclamer dans notre étude de février 1983, que les honoraires payés aux coroners à temps partiel soient plus élevés et augmentés en relation avec la nature des conclusions retenues par les coroners.

D'autre part, le fait que ce soit le gouvernement qui, à sa discrétion, fixe le salaire et les autres conditions de travail du coroner en chef et des coroners permanents n'est certes pas de nature à assurer l'indépendance de cet officier public. Il aurait été, à notre avis, préférable de définir dans le projet de loi un mode de rémunération moins arbitraire et semblable par exemple à celui des juges. Enfin, le fait qu'un coroner qui, tout en restant coroner, cesse d'occuper les fonctions de coroner en chef ou de coroner en chef adjoint après l'avoir fait pendant au moins deux ans puisse continuer à recevoir la même rémunération (art. 21) nous apparaît plutôt gênant, compte tenu de cette période de temps ainsi que des restrictions budgétaires actuelles. D'ailleurs, nous ne retrouvons rien de tel dans la loi ontarienne si nous continuons notre comparaison avec cette province. A suivre

AVIS PUBLICS

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la corporation LA LIGUE DES BEAUX DIMANCHES (1981) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

PRENEZ AVIS que Calvin Sarchfield et Yves Theriault s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées propriété ou en possession légale de Arnold Bros. Transport Ltd., détentrice du permis M-301796 et ce, sur toutes et chaque des clauses dudit permis. Arnold Bros. Transport Ltd. désire obtenir le droit d'agir comme courtier pour ce faire.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis s'adressant à la C.T. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 24 août 1983. 2ème publication: 25 août 1983. ME FRANÇOIS PERREAULT, PAQUETTE & ASSOCIÉS, 200 St-Jacques, ouest, suite 900, Montréal, Québec H2Y 1M1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. NO. 500-12-127295-834. DAME LISE CARRIER, requérante.

LIONEL LEVERT, intimé. L'intimé Lionel Levert, d'adresse inconnue est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente insertion.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice à Montréal à son intention.

Faute par l'intimé de comparaître dans ce délai, ou à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 23 août 1983. Marcelle Aubry, procureur adjoint. Mes Laviolette & Maynard, 33 St-Jacques #500, Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE. COUR PROVINCIALE. No. 705-02-001597-830. COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, Partie demanderesse.

ROGER NORMAND, Partie défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR. La partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Joliette à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

JOLIETTE, le 17 août 1983. Nicole Lapointe G.A.C.P.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE. COUR SUPÉRIEURE. Chambre de la famille. No. 700-12-007814-825.

DAME ANNICK DUFROS, domiciliée et résidant au 40, rue Bourget, #4, Vaudeur, district judiciaire de Beauport, est requérante.

JACKY CENTELLES, d'adresse inconnue, Partie intimé. ORDONNANCE. LA COUR ordonne à la partie intimé de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication de la présente ordonnance dans le présent avis.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie du jugement conditionnel de divorce rendu le 25 février 1983 a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne à St-Jérôme.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de faire valoir les motifs pour lesquels un jugement irrévocable de divorce ne devrait pas être rendu dans les délais prévus, la partie requérante pourra obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A VALLEYFIELD, ce 17 août 1983. MESSRS. GINGRAS, SAVAGE & LABERGE, Procureurs de la requérante, 157, rue Victoria, Suite 101, Valleyfield, Québec. Tél.: 371-4266.

GROSS, PINSKY, Procureurs des défenderesses/demanderesse-reconventiennes. 1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2P9.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE. COUR SUPÉRIEURE. No. 705-02-004574-830. LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse.

JACQUES ZELMANOVITCH (ZELDE), Partie défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR. A. JACQUES ZELMANOVITCH (ZELDE), Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Montréal, ce 22 août 1983.

MARCELLE AUBRY, procureur adjoint. Mes JUNEAU & ASSOCIÉS, s/m Dominic Ambrosio, 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est #2420, Montréal, P.Q. Tél.: 873-4947.

Prenez avis que CLAUDE TREMBLAY, détenteur du permis M-300000 s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation, de transférer son système de transport, en faveur de DENIS ETHIER, 13385 Nicole, Mabel, Q.C.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des Règles de pratique et 41 de la Loi des transports. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours la deuxième parution de cet avis.

Première parution: 25 août 1983. Deuxième parution: 26 août 1983.

Le demandeur-cédant, M. YVAN LORTIE, domicilié à 225, Angers, Jonquières, Cité Jonquière, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à MME ALINE LAMONTAGNE-GIRARD, domiciliée au 2646, St-Dominique, Jonquières, Cité Jonquière, le permis portant le numéro Q-505300-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 02.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

Première parution: le 25 août 1983. Deuxième parution: le 26 août 1983. BEAUCHE PIJZE, avocats.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR PROVINCIALE. NO. 500-02-038551-839. CLAUDE PAQUETTE, PIERRE BOISVERT, partie demanderesse.

ROBERT LAMIRANDE, partie défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR. A. ROBERT LAMIRANDE, défendeur.

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice à Montréal à son intention.

Faute par l'intimé de comparaître dans ce délai, ou à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 22 août 1983. Marcelle Aubry, procureur adjoint. Mes PAQUETTE, GODIN, SIMARD & BOISVERT, 505, boul. Dorchester ouest, suite 1500, Montréal, P.Q. Tél.: 866-1985.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. No. 500-04-001920-835. DIANE BOVIN, Requérante.

GILLES FOURNIER, Intimé. AVIS. COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, Partie demanderesse.

ROGER NORMAND, Partie défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR. La partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de quarante (40) jours de cette publication.

Une copie de la requête pour greffe d'enfant a été instituée contre vous devant la Cour Supérieure vers le 10 mai 1983.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 6 juillet 1983. Carole De Lagrave, Procureur de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE. COUR SUPÉRIEURE. Chambre de la famille. No. 700-12-007814-825.

DAME ANNICK DUFROS, domiciliée et résidant au 40, rue Bourget, #4, Vaudeur, district judiciaire de Beauport, est requérante.

JACKY CENTELLES, d'adresse inconnue, Partie intimé. ORDONNANCE. LA COUR ordonne à la partie intimé de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication de la présente ordonnance dans le présent avis.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie du jugement conditionnel de divorce rendu le 25 février 1983 a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne à St-Jérôme.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de faire valoir les motifs pour lesquels un jugement irrévocable de divorce ne devrait pas être rendu dans les délais prévus, la partie requérante pourra obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A VALLEYFIELD, ce 17 août 1983. MESSRS. GINGRAS, SAVAGE & LABERGE, Procureurs de la requérante, 157, rue Victoria, Suite 101, Valleyfield, Québec. Tél.: 371-4266.

GROSS, PINSKY, Procureurs des défenderesses/demanderesse-reconventiennes. 1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2P9.

Prenez avis que CLAUDE TREMBLAY, détenteur du permis M-300000 s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation, de transférer son système de transport, en faveur de DENIS ETHIER, 13385 Nicole, Mabel, Q.C.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des Règles de pratique et 41 de la Loi des transports. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours la deuxième parution de cet avis.

Première parution: 25 août 1983. Deuxième parution: 26 août 1983.

Le demandeur-cédant, M. JACQUES LES-SARD, domicilié et résidant à Route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Cité Drummond, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. LUCIEN PINARD faisant affaires sous le nom et le nom de L.P. EXCAVATION ENR., domicilié et résidant au 1790, Route des Riviers, St-Lucien, Cité Drummond, le permis portant le numéro Q-501253-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

Première parution: le 25 août 1983. Deuxième parution: le 26 août 1983. BEAUCHE PIJZE, avocats.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE. COUR PROVINCIALE. NO. 705-02-000487-798. COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, Partie demanderesse.

GERARD LESCARBEAU, Parties défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR. La partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie du bref d'assignation amendé, de la déclaration amendée et de l'avis suivant l'article 119a du Code de Procédure Civile ont été laissés au Greffe de la Cour Provinciale de Joliette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

JOLIETTE, le 17 août 1983. JEANNE MATTE, G.A.C.P.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE. COUR PROVINCIALE. No. 705-02-001598-838. COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, Partie demanderesse.

SALOMON POULIN, Partie défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR. La partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Joliette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

JOLIETTE, le 17 août 1983. Nicole Lapointe G.A.C.P.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. No. 500-12-126991-839. LYDIA ORLÓWSKI, partie requérante.

RAMON TENORIO, Partie intimé. PAR ORDRE DE LA COUR. A. RAMON TENORIO, intimé.

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce et une copie de la requête pour mesures provisoires ont été déposées au greffe de cette Cour à votre intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

JOLIETTE, le 17 août 1983. René Paul Beaulieu.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. No. 500-02-039393-835. INSTITUT ROYAL POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, THE ROYAL INSTITUTE FOR THE ADVANCEMENT OF LEARNING, Partie demanderesse.

CLIFFORD BRAD PREVOST, défendeur. AVIS DE SIGNIFICATION. PAR LA VOIE DES JOURNAUX. LA COUR ORDONNE au défendeur, CLIFFORD BRAD PREVOST, de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.

PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis (art. 119a p.c.) a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal à Montréal.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signer ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demande sera poursuivie par défaut et vous serez tenu responsable de toutes les conséquences juridiques qui en résulteront.

MONTREAL, le 15 août 1983. DOMINIQUE DU BERNARDO, Procureur adjoint. Mes CLARKSON, TRETALUT, 630 ouest, boulevard Dorchester, Suite 2220, Montréal, (Québec) H3B 1Y7. Tél.: 397-4100.

AVIS. La requérante LEO BEAUREGARD & FILS L.T.E.E., détentrice du permis M-000011 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: Transport général - Longue distance - Route - De Montréal aux frontières Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) destination de tous points aux États-Unis pour le transport de marchandises et retour.

Durée: 364 jours. Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.O. Parenteau, Boucher & Associés, procureurs.

1ère publication: mercredi, le 24 août 1983. 2ème publication: jeudi, le 25 août 1983.

LES IMMEUBLES DU RANG DES DOUZE L.T.E.E. Avis est par les présentes donné que la compagnie LES IMMEUBLES DU RANG DES DOUZE L.T.E.E. constitue en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de St-Bruno, Province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec la permission d'adopter la présente ordonnance, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies. DATE à Montréal, ce 19ième jour d'août 1983.

Les procureurs, STIKEMAN, ELLIOTT 1155 ouest, boulevard Dorchester, Suite 3900, Montréal, Québec, H3B 3V2.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR PROVINCIALE. NO. 500-02-030736-839. MARIO FOREST, musicien, résident et domicilié au 260 av. Bernard, Ste-Mélanie, district de Joliette, ANDRÉ MARCHAND, musicien, résident et domicilié au 585 rue Papineau, Joliette, district de Joliette, YVES LAMBERT, musicien, résident et domicilié au 577, St-Louis, Joliette, district de Joliette, DANIEL ROY, musicien, résident et domicilié au 2871 rue Grandiers, Ste-Foy, district de Québec, MARTIN RACINE, musicien, résident et domicilié au 50 rue Bourget à Giffard, district de Québec, demandeurs.

LE TAMANOIR INC., défenderesse. À la défenderesse, pour laquelle copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de cette Cour est présentement appelée à comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTREAL, le 23 août 1983. Procureur adjoint, Cour provinciale.

CHAIT SALOMON, Procureurs des demandeurs, C.A.C.P.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE. COUR PROVINCIALE. No. 705-02-001599-836. COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, Partie demanderesse.

GILLES MARTINEAU, Partie défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR. La partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.

Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Joliette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

JOLIETTE, le 17 août 1983. Nicole Lapointe G.A.C.P.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. No. 500-12-126991-839. LYDIA ORLÓWSKI, partie requérante.

RAMON TENORIO, Partie intimé. PAR ORDRE DE LA COUR. A. RAMON TENORIO, intimé.

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce et une copie de la requête pour mesures provisoires ont été déposées au greffe de cette Cour à votre intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demande sera poursuivie par défaut et vous serez tenu responsable de toutes les conséquences juridiques qui en résulteront.

MONTREAL, le 15 août 1983. DOMINIQUE DU BERNARDO, Procureur adjoint. Mes CLARKSON, TRETALUT, 630 ouest, boulevard Dorchester, Suite 2220, Montréal, (Québec) H3B 1Y7. Tél.: 397-4100.

PRENEZ AVIS que la requérante OWEN DAVIS TRUCKING LTD s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: Transport autorisé par voie de permis spécial à tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées en possession légale de TRANSPORTS KINGWAY L.T.E.E. et ce, sur toutes et chacune des clauses du permis de ce dernier portant le numéro M-304623. A défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

JOLIETTE, le 17 août 1983. René Paul Beaulieu.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM. Joseph Armand Lino Vilbon, étudiant, domicilié et résidant au 11769, rue Joseph Casavant, en les cités et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret changeant son nom en JOSEPH LINO JR. BALDIN. Montréal, ce 19 août 1983. GILLES ARSENAULT, Avocat.

PRENEZ AVIS que Pierre Brodeur Transport, 244 Denison O. #16, Granby, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service de transport suivant: De Ste-Foy à tous les endroits dans un rayon de 50 kilomètres pour le transport de mouline et de grains ronds en vrac avec un véhicule muni d'un système de soufflerie. Pour marchandises en provenance de la menuiserie Les Moulines Guertin Enr.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

Première parution: 25 août 1983. Deuxième parution: 26 août 1983.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. TRIBUNAL DE LA JEUNESSE. NO. 505-43-00007-837. ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION. PAR AVIS PUBLIC ART. 139 C.p.c. À: Robert GEMME. Considérant la demande formulée par requête en date du 11 août 1983, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse au 201 Place Charles Lemyone, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Mario Joseph André GEMME, né le 8 septembre 1977, et pour y donner ou refuser son consentement.

À défaut par vous de faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis. Hélène Desjardis, Greffier-adjoint. BERNIER, COUSINEAU & ARCHAMBAULT, Procureurs des requérants.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE. COUR PROVINCIALE. No. 705-02-000406-810. COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN, Partie

# Les commissaires de la CECM décident d'afficher leur portrait

par Jean-Pierre Proulx

Après un débat d'une demi-heure, les commissaires de la CECM ont décidé hier soir d'exposer leur photo dans l'entrée principale du siège social de la commission. Il s'en est fallu de peu pour qu'il décide en même temps de l'exposer dans chaque école. La proposition a été battue par une mince majorité.

L'initiative du commissaire Umberto di Genova a soulevé l'indignation du nouveau commissaire du quartier 3, M. Ray Doucet, un journaliste à *The Gazette*: « Pour moi, a-t-il dit, cette proposition est un manque d'humilité et dénote un égoïsme politique ». M. Michel Pallascio, qui présidait les débats, lui a répliqué: « Justement, le poste de commissaire est de nature politique ».

Le commissaire di Genova a aussi annexé à sa proposition un modèle de « mosaïque » qui rappelle les « cadres » de finissants. Mais dans la confusion survenue au moment du vote, il n'a pas été possible de savoir si cet élément de la proposition a aussi été accepté.

Un des commissaires-parents, M. André Thibodeau, a suggéré que sa photo puisse « se décoller » puisque contrairement aux autres, il n'est élu que pour

un an par les membres du Comité central!

Parlant de photographie, la CTCUM a informé la CECM qu'elle accepte de décentraliser dans 13 écoles différentes l'opération « laisser-passer » d'autobus pour les élèves désireux d'obtenir un tel document. Jusqu'ici, toutes les photos étaient prises dans la seule station Berri-de-Montigny à compter de la mi-septembre. Les usagers du métro pouvaient voir à cette époque une immense ligne d'étudiants attendant plus ou moins patiemment de passer devant la caméra.

D'autre part, Mme Estelle Trudel, commissaire dans le quartier Côte-des-Neiges, a donné un avis de proposition concernant une étude sur la « révolution de la musique rock, sur ses messages subliminaux et ses effets néfastes au plan psychologique et physiologique ».

Le conseil a aussi approuvé la démission du commissaire André Corbeil. Il représentait le quartier Rivière-des-Prairies. M. Corbeil vient d'être nommé curé à Pierrefonds et n'habitera donc plus le territoire de la CECM condition nécessaire pour être commissaire. Conformément à la loi, son successeur sera

nommé par cooptation.

Par ailleurs, M. Pallascio, a déclaré ne pas pouvoir faire part des intentions de la CECM concernant l'application du nouveau règlement du Comité catholique. « On va étudier la question », a-t-il cependant promis.

Ce règlement, adopté en juin dernier, (voir notre article en page 2) permet dorénavant le régime d'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral dans les écoles du Québec dès la rentrée pour autant que les commissaires l'autorisent. Il sera obligatoire en septembre 85.

En privé, une commissaire a déclaré que l'on connaîtrait la position de la CECM dans le mémoire qu'elle prépare sur le projet de loi 40. La Commission, a-t-elle laissé entendre, ne changerait pas sa position traditionnelle qui est de favoriser le régime d'exemption à moins que les demandes pour l'enseignement moral n'augmentent. Le régime actuel, selon elle, satisfait la majorité de la population.

La CECM vient, peu avant les vacances estivales, de décider de diffuser dans ses écoles un dépliant explicatif sur le régime d'exemption.

de la position américaine à Genève a été la proposition de réduire d'environ 7.500 actuellement à 5.000 de part et d'autre le nombre total de têtes nucléaires.

Une telle réduction forcerait l'URSS à effectuer des coupes sombres dans son arsenal de fusées à longue portée.

« La position américaine veut forcer l'Union soviétique à admettre la sapes de la base de son potentiel stratégique », estime à ce propos l'agence Tass. La réduction demandée des fusées balistiques intercontinentales basées sur terre équivaldrait à « briser et modifier à l'avantage des États-Unis la parité stratégique approximative » actuellement donnée.

De surcroît, rapporte Tass, les États-Unis tentent de « briser la structure même des forces stratégiques soviétiques par la réduction de ses principales composantes ». Ce grief se réfère à la demande américaine d'imposer, outre le plafond de 5.000 têtes nucléaires, un « sous-plafond » aux 308 SS-18 et aux 330 SS-19 soviétiques qui constituent le fer de lance des forces stratégiques soviétiques.

Accepter cela, dit Moscou, équivaldrait à admettre un droit de regard du Pentagone sur les programmes militaires soviétiques.

Pour ce qui est des bombardiers stratégiques, l'évaluation des forces en présence a donné lieu à Genève à des analyses divergentes: le bombardier soviétique Backfire est susceptible, grâce à un ravitaillement en vol, à acquérir « la capacité stratégique », ce que Moscou conteste.

Enfin le commentateur de Tass aborde le problème des missiles de croisière dans lequel la position américaine lui paraît tout aussi inacceptable.

Un « simple décompte », estime-t-il, montre que le plafond visé de 5.000 têtes nucléaires serait « dépassé par le déploiement de grande envergure des missiles de croisière américains ». À ce propos, le commentateur soviétique prête à l'administration américaine l'intention de renforcer « dans les dix années à venir son arsenal par environ 17.000 charges nucléaires ».

Un des grands points de désaccord à Genève porte en effet sur le décompte des missiles de croisière américains de longue portée (plus de 600 km) susceptibles d'être lancés de bombardiers, de sous-marins ou de rampes terrestres.

Les négociations Start, qui durent depuis quatorze mois, reprendront à Genève le 5 octobre.

À la fin du dernier round de pourparlers, début août, le négociateur soviétique Viktor Karpov avait accusé Washington de « faire traîner » la conférence. Son collègue américain Edward Rowley avait répliqué en affirmant que Washington prenait les négociations « très au sérieux ».

diqué des sources occidentales compétentes.

Le ministre a par ailleurs déclaré que les avions libyens étaient désormais en mesure d'utiliser la piste d'atterrissage de Faya-Largeau et seraient donc capables d'atteindre les avant-postes où sont stationnés des soldats français.

De source diplomatique, on met en doute cette éventualité, car on estime que même si la piste a été réparée, elle n'est pas utilisable par des avions supersoniques modernes.

À Paris, M. Max Gallo a souligné que la France maintiendrait son attitude « à la fois prudente et déterminée » et a rappelé qu'elle « est favorable à une solution pacifique de ce conflit ».

Cela signifie « le retour au droit, d'abord » et « suppose une situation de force sur le terrain ». La France, a-t-il dit, « s'est donné les moyens au cours des derniers jours d'affirmer ainsi sa détermination et sa force ».

M. Maurice Faure, qui devait rencontrer dans la soirée le président Haïlé Mariam, avait déclaré mardi avant son départ pour Addis Abeba: « La France a attendu que la preuve soit apportée de façon irréfutable d'une intervention militaire étrangère au Tchad, en l'occurrence l'agression de la Libye. À partir de ce moment là, il est clair que nous ne pouvions pas rester sans réagir ».

« Notre action n'a pas consisté à entrer dans la guerre, elle a consisté à envoyer sur place un dispositif militaire qui a eu pour premier résultat de stopper l'agression libyenne et nous espérons la stopper durablement », a poursuivi M. Faure.

« À partir de ce moment-là, notre souhait est que s'ouvrent les voies d'une négociation. Nous allons essayer la voie de l'OUA, de l'ONU, du dialogue direct par les pays qui veulent servir d'intermédiaires, l'envoi d'émissaires directs ou indirects, que sais-je encore ? Il y a mille et une manières, mille et un cheminement vers une négociation », avait-il ajouté.

De son côté, le gouvernement américain a annoncé mardi soir le retrait des deux avions de surveillance radar AWACS qui étaient stationnés au Soudan et pouvaient suivre à tous moments les mouvements armés sur le territoire du Tchad.

Washington a déclaré que cette décision avait été prise « en consultation avec la France », alors que Paris continue de nier une coordination formelle entre les actions des deux pays.

De même, on se refuse, tant au quai d'Orsay qu'à l'ambassade des États-Unis à Paris, à confirmer ou à démentir l'information publiée hier par l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné* qui écrit que M. Vernon Walters, un spécialiste des missions délicates et confidentielles, a été reçu par le président Mitterrand à sa résidence de campagne de Latché les 6 et 7 août.

Par ailleurs, une délégation du secrétariat américain à la Défense se trouve actuellement à N'Djamena. L'objet de cette visite, a-t-on expliqué de source diplomatique, est d'étudier les modalités

## A l'horaire du Festival des Films du Monde

- JEUDI, 25 AOÛT**
- SALLE 1**
- 09h00, 19h20. *Amagi Pass* (CO), Haruhiko Mimura (Japon), 98 min. (S.T.A.)
  - 11h00, 21h20. *Les bataillons célestes* (CO), Ferenc Kardos (Hongrie), 87 min. (S.T.F.)
  - 13h00. *The Go Masters* (CO), Junya Sato, Duan Jishun (Chine/Japon), 133 min. (S.T.A.)
  - 15h20. *La femme flambe* (CO), Robert Van Ackeren (Allemagne), 106 min. (S.T.F.)
  - 17.20. *A Labour of Love* (HC), Margarethe Von Trotta (Allemagne), 105 min. (S.T.A.)
- SALLE 2**
- 09h10, 21h50. *The Returning* (HC), Joel Bender (É.U.), 87 min. Ang.
  - 11h00. *Guerre et paix/War and Peace* (HC), Schlonorff, Boll, Kluge, Aust (Allemagne), 120 min. (S.T.A.)
  - 13h20. *La lune dans le caniveau* (HC), Jean-Jacques Beineix (France), 138 min. (S.T.A.)
- SALLE 4**
- 09h00. *A Labour of Love* (HC), Margarethe Von Trotta (Allemagne), 105 min. (S.T.A.)
  - 13h30. *Imperativ* (HC), Krzysztof Zanussi (Allemagne), 96 min. Ang.
  - 15h30. *L'argent* (HC), Robert Bresson (France/Suisse), 82 min. (S.T.A.)
- SALLE 5**
- 11h10, 17h40. *Courts métrages en compétition*, prog. 2 (CO)
  - 01h40. *Nostalghia* (HC), Andrei Tarkovsky (Italie), 130 min. (S.T.F.)

d'envoi par les États-Unis d'une nouvelle aide en matériels militaires et logistiques. Washington avait décidé d'augmenter de 15 millions de dollars l'aide initiale qui, pour un montant de 10 millions de dollars transport inclus, avait déjà été envoyée.

veur de M. Pierre Paradis. Depuis, les deux organisations se font la guerre des communiqués.

### Films du monde

Mais un danger menace Beineix, ancien réalisateur de films publicitaires: celui de se complaire dans le visuel et d'oublier le scénario, le récit, au service desquels l'image doit avant tout exister, et sans quoi il n'y a plus de lune mais que le caniveau.

Ceux qui connaissent l'œuvre de Robert Bresson auront vite reconnu sa manière dans *L'Argent*, présenté aussi hier en section hors concours. Victime d'une histoire de faux billets de banque, un jeune ouvrier est tout d'abord arrêté, puis emprisonné et finalement poussé au meurtre.

Voilà le prétexte qui permet à Bresson de poursuivre sa démarche où le récit est démodé, épuré, réduit à sa plus essentielle expression: gestes, objets, visages, quelques mots, quelques sons suffisent. Mais il n'en demeure pas moins que ce film qui ne fait que 82 minutes paraît un peu long et n'offre pas l'impact, par exemple, de *Pickpocket*, un autre film de Bresson, auquel *L'Argent* fait tout de suite penser.

Même si Robert Bresson s'est mérité avec ce dernier film un grand prix de création au festival de Cannes, *El Sur*, de l'Espagnol Victor Erice, réalisé un peu dans le même esprit d'épuration, apparaît en fait plus réussi. Plus réussi parce que plus touchant. Une voix féminine rappelle son passé, son enfance, sa relation avec son père. Évoque une scène, ponctuée de noir et tout en clair-obscur.

Enfance, famille, politique, voilà les dimensions thématiques de ce long métrage réalisé par Erice qui, en plus de dix ans, n'a signé que trois films dont l'inoubliable *L'Esprit de la ruche*.

Toujours en section hors concours, *Ascendancy* de l'Anglais Edward Bennett rappelle l'Irlande des années 20 où la résistance contre la domination britannique se fait de plus en plus violente.

Le récit va de l'intérieur d'une grande maison où une femme lutte contre la maladie et se perd dans ses rêves à l'extérieur de la maison où les combats font de plus en plus rage.

*Ascendancy* est le premier long métrage de Bennett, une œuvre bien construite, bien menée qui ne méritait peut-être pas cependant *L'Ours d'Or* que le film a remporté au dernier festival de Berlin. Ce prix, toutefois, permet d'attirer l'attention sur un cinéaste dont la carrière mérite d'être suivie.

« L'Afrique, bordel de merde », telle est la réplique dont tous se souviennent après avoir vu *Équateur* de Serge Gainsbourg, un film qui fait beaucoup parler chez les festivaliers. Le film porte à l'écran une nouvelle de Georges Simenon qui décidément ne cessera jamais d'être adapté au cinéma.

Le thème: l'Afrique est le tombeau des Blancs. Mais, somme toute, Gainsbourg en a fait peu de choses se contentant de porter à l'écran le climat, et la chaleur brûlante de l'Afrique auquel se mêlent un érotisme et une qualité photographique à la jonction d'*Emmanuelle* et des films de David Hamilton.

Mais certains auront peut-être préféré *Équateur* à *Kipperbang*, le film britannique de Michael Apted qui nous a déjà donné *Coal Miner's Daughter* et qui ici se contente de l'histoire gentille, « cute » diraient les anglophones, d'un jeune adolescent qui, dans l'Angleterre de l'après-guerre, rêve anxieusement de son premier baiser. Une oeuvre drôle par moments mais un amusement qui ne cesse rien.

Ce n'est pas avec *El Crack deux* et *Right of way* que la compétition a retrouvé son élan du début où se distinguaient *Benvoluta*, *Mortelle randonnée* et *The Fourth Man*.

José Luis Garcia qui remportait cette année l'Oscar du meilleur film étranger pour *Volver a empezar* se menaçait en rien ses concurrents avec *El Crack deux* qui reprend le personnage d'*El Crack* qu'il avait réalisé en 1981. Cette fois le détective entreprend une enquête simpliste d'apparence mais qui finalement débouche sur des questions de pouvoir économique et politique.

Si dans sa dernière partie le film prend un peu plus d'intérêt, il n'en reste pas moins que la mise en scène se limite plus souvent qu'autrement à des dialogues entrecoupés de plans de la ville. Quant à voir des comédiens parler entre eux constamment, ceux dirigés par Rohmer captivent davantage.

*Right of way*, le film américain de George Schaeffer qui avait déjà présenté au Festival des films du monde *Enemy of the people* mettant en vedette Steve McQueen, est en fait un film fait pour la télévision à péage, plus exactement Home Box Office.

Le film s'en ressent terriblement. Il s'agit de deux vieux, Teddy et Mini, celle-ci atteinte de leucémie. Et pour éviter les souffrances et une terrible séparation, Mini et Teddy ont décidé de s'enlever ensemble la vie. Ils ont vécu ensemble, ils veulent mourir ensemble, malgré ce qu'en pensent leur fille et la société.

Excellent sujet que cette variation sur le thème de l'euthanasie. Mais produit pour la télévision, *Right of Way* souffre d'un scénario aseptisé, d'une réalisation péniblement conventionnelle et le jeu de Bette Davis et James Stuart, dans les deux rôles principaux, n'offre pas l'intérêt que présentait, par exemple, les performances de Henri Fonda et Katharine Hepburn dans *A Golden Pond*.

On présentera de nouveau aujourd'hui *Mercenaires en quête d'auteurs*, du film québécois d'Alain D'Aix, Jean-Claude Burger et Morgane Laliberté projeté une première fois hier dans la section Cinéma d'aujourd'hui et de demain. De la fiction à la réalité, les mercenaires, leur formation, leurs missions, leurs victimes. Avis aux cinéphiles en quête de documentaires percutants.

Et cette quête passionnée pour le cinéma de qualité, cette quête qui transpire à tous les étages du cinéma Parisien, c'est peut-être là ce qu'il y a de plus beau et de plus émouvant dans ce festival.

### Moscou

Selon M. Bahr, la RDA est prête « à user de son influence » auprès de son partenaire soviétique en faveur d'une « souplesse » dans les négociations de Genève.

Nelson l'expert social-démocrate, qui a également eu des entretiens à Moscou, l'URSS est prête à se montrer souple à condition toutefois que les États-Unis en fassent de même.

M. Bahr a enfin affirmé qu'une conclusion positive des négociations de Genève relevait uniquement d'une « décision politique » et était encore possible avant la fin de l'année.

L'URSS a rejeté d'autre part comme « tout à fait irréaliste » la position américaine aux négociations bilatérales de Genève sur la réduction des armements stratégiques (Start).

Dans un commentaire de l'agence officielle Tass, publié hier, l'URSS accuse Washington de vouloir « briser et modifier en son avantage la parité stratégique approximative », qui existe entre les deux supergrands.

Le principal grief formulé par l'auteur de l'article, Vladimir Serov, porte sur le fait que la violation de négociation américaine vise essentiellement à la réduction des missiles balistiques intercontinentaux et « laisse de côté » le problème des bombardiers stratégiques vecteurs de missiles.

Le nombre de têtes nucléaires installées sur des missiles soviétiques à longue portée est évalué de source occidentale à quelque 6.200, celui des charges véhiculées par des systèmes balistiques américains à 2.150.

L'équilibre global sur le plan des têtes nucléaires provient des missiles lancés à partir de sous-marins: d'après des estimations occidentales, il y en a plus de 5.000 du côté américain contre 1.800 dans l'arsenal soviétique.

Or une des composantes essentielles

de l'Assemblée nationale, est arrivé pour sa part à Addis Abeba, où il doit rencontrer le président éthiopien Mengistu Haïlé Mariam, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

Les espoirs d'une solution pacifique paraissent cependant menacés hier par les informations en provenance de N'Djamena selon lesquelles deux colonnes de blindés libyens feraient route vers Koro Toro et Oum Chalouba, c'est-à-dire en direction de Salal et d'Abéché, où sont stationnés des soldats français.

Le ministre tchadien de l'information Mahamat Soumaila a déclaré hier que chaque colonne était forte d'environ 1.500 soldats libyens et une centaine de chars T-62 et T-72 soviétiques.

La première fait route à l'ouest, sur la piste menant au point d'eau de Koro-Toro, qui n'est actuellement tenu par personne, mais se trouve à 200 kilomètres au nord de Salal où sont stationnés une centaine de parachutistes français qui entraînent les soldats des forces armées nationales tchadiennes.

Selon le ministre, cet avant-poste serait le prochain objectif de Goukouni Weddeye et des forces libyennes qui le soutiennent.

Une autre colonne qui marche à l'est, se dirige sur Oum Chalouba, à 300 km de Faya Largeau, reprise par les rebelles il y a deux semaines. De source diplomatique on estime que les FANT ont encore des troupes dans cette localité, bien que celle-ci ne soit pas considérée comme défendable.

M. Soumaila a démenti catégoriquement que des combats aient eu lieu aux alentours de cette localité dans les dernières 24 heures, comme l'avaient in-

### Tchad

Le ministre a par ailleurs déclaré que les avions libyens étaient désormais en mesure d'utiliser la piste d'atterrissage de Faya-Largeau et seraient donc capables d'atteindre les avant-postes où sont stationnés des soldats français.

De source diplomatique, on met en doute cette éventualité, car on estime que même si la piste a été réparée, elle n'est pas utilisable par des avions supersoniques modernes.

À Paris, M. Max Gallo a souligné que la France maintiendrait son attitude « à la fois prudente et déterminée » et a rappelé qu'elle « est favorable à une solution pacifique de ce conflit ».

Cela signifie « le retour au droit, d'abord » et « suppose une situation de force sur le terrain ». La France, a-t-il dit, « s'est donné les moyens au cours des derniers jours d'affirmer ainsi sa détermination et sa force ».

M. Maurice Faure, qui devait rencontrer dans la soirée le président Haïlé Mariam, avait déclaré mardi avant son départ pour Addis Abeba: « La France a attendu que la preuve soit apportée de façon irréfutable d'une intervention militaire étrangère au Tchad, en l'occurrence l'agression de la Libye. À partir de ce moment là, il est clair que nous ne pouvions pas rester sans réagir ».

« Notre action n'a pas consisté à entrer dans la guerre, elle a consisté à envoyer sur place un dispositif militaire qui a eu pour premier résultat de stopper l'agression libyenne et nous espérons la stopper durablement », a poursuivi M. Faure.

« À partir de ce moment-là, notre souhait est que s'ouvrent les voies d'une négociation. Nous allons essayer la voie de l'OUA, de l'ONU, du dialogue direct par les pays qui veulent servir d'intermédiaires, l'envoi d'émissaires directs ou indirects, que sais-je encore ? Il y a mille et une manières, mille et un cheminement vers une négociation », avait-il ajouté.

De son côté, le gouvernement américain a annoncé mardi soir le retrait des deux avions de surveillance radar AWACS qui étaient stationnés au Soudan et pouvaient suivre à tous moments les mouvements armés sur le territoire du Tchad.

Washington a déclaré que cette décision avait été prise « en consultation avec la France », alors que Paris continue de nier une coordination formelle entre les actions des deux pays.

De même, on se refuse, tant au quai d'Orsay qu'à l'ambassade des États-Unis à Paris, à confirmer ou à démentir l'information publiée hier par l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné* qui écrit que M. Vernon Walters, un spécialiste des missions délicates et confidentielles, a été reçu par le président Mitterrand à sa résidence de campagne de Latché les 6 et 7 août.

Par ailleurs, une délégation du secrétariat américain à la Défense se trouve actuellement à N'Djamena. L'objet de cette visite, a-t-on expliqué de source diplomatique, est d'étudier les modalités



### Ottawa

Le ministre a cependant refusé d'indiquer dans quelles circonstances ces problèmes étaient survenus ou quelle était la province en cause.

Pour appuyer les intentions d'Ottawa, il a par ailleurs rappelé que la capitale fédérale n'était plus à l'abri du terrorisme international depuis qu'en août dernier, un attaché commercial de l'ambassade de Turquie avait été assassiné.

Il a aussi laissé entendre que la Turquie avait tenu le gouvernement fédéral responsable de cet attentat, demeuré impuni, alors que la police municipale de la capitale était responsable d'une partie de l'enquête.

Ce meurtre suivait de peu une tentative d'assassinat avortée auprès d'un autre représentant turc. En outre, le groupe « Action directe » fut à la source de deux attentats à la bombe, à Vancouver, et, plus récemment, à Toronto, causant plus de \$ 8 millions de dommages.

### Bourassa

du caucus provincial, d'une dizaine de députés fédéraux et de 70 présidents d'associations de comtés, M. Bourassa fait face à la résistance inattendue des militants de son propre comté d'Outremont. On sait déjà que les membres de l'exécutif d'Outremont se sont réunis, lundi soir dernier, pour voter leur appui à la candidature de M. Daniel Johnson.

Or, il y a plus: craignant que ce phénomène de rejet gagne une majorité des militants de l'association et l'empêche d'être élu délégué au congrès de leadership, l'ancien premier ministre, qui réside toujours sur le boulevard Maplewood, dans le comté d'Outremont, s'est fait inscrire sur la liste des membres de l'association libérale de Mercier. Et c'est dans ce comté qu'il tentera de se faire élire délégué au début de septembre. Il s'en va ainsi rejoindre son ex-collègue Jérôme Choquette, que les militants d'Outremont n'avaient pas voulu élire délégué lors du congrès de 1978, et qui a lui aussi trouvé refuge dans le comté de Mercier. Tous deux songent à faire la lutte à M. Gerald Godin pour représenter le comté de Mercier aux prochaines élections générales.

Enfin, la Commission Jeunesse du PLQ est également divisée sur le choix du futur chef du parti. Le président de la Commission, M. Pierre Anctil, oeuvre au sein de l'organisation Johnson et il a déclenché la riposte de ses collègues de la commission en laissant entendre que les membres de son exécutif l'ont majoritairement imité.

Une dizaine d'autres membres de l'exécutif des jeunes libéraux ont émis hier une déclaration affirmant que la majorité d'entre eux travaillent en fa-

### Le SIDA: il ne faut pas s'alarmer

VIENNE (AP) — Un médecin américain a minimisé hier l'importance du syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA), en révélant que seules 2.000 personnes originaires de 17 pays souffraient de cette maladie qui affecte principalement les homosexuels.

Le SIDA n'affecte qu'une petite partie de la population et il n'y a aucune raison de s'alarmer, a déclaré le docteur Kass, professeur à l'Université d'Harvard, qui doit assister aujourd'hui à un congrès international sur les maladies infectieuses.

Les seules exceptions jusqu'à maintenant, a-t-il précisé, sont les hémophiles qui ont subi des transfusions sanguines à partir du sang d'homosexuels contaminés, et un petit nombre de femmes et d'Haïtiens qui ont contracté le SIDA après avoir eu des relations avec des partenaires hétérosexuels, qui avaient également eu des rapports avec des homosexuels.

« Ce sont les seules informations, a dit le Dr Kass, en d'autres termes, les infirmières, les médecins et les malades dans la même chambre que ceux qui souffrent du SIDA n'ont montré aucun signe de contamination ».

## Le SIDA: il ne faut pas s'alarmer

« J'ai signé sous la pression psychologique, en prison », dit-il. On l'aurait menacé d'arrêter un de ses amis, père de trois enfants, et de lui briser les deux jambes. Il s'est par la suite rétracté.

Selon lui, aucun des 20 autres dissidents de Jena « n'est parti de gâité de coeur »: « Mais je suis le seul à ne pas être parti de mon plein gré ».

« Pourquoi vouloir repartir là-bas alors qu'on ne veut pas de moi? » se demande cet ancien employé d'une entreprise de transports: « Je ne peux l'expliquer, mais j'y ai ma maison, mes amis, mon travail. Il faut que j'y retourne ».

Il n'est pas un opposant au système communiste en Allemagne de l'Est: Simplement, précise-t-il, « je suis contre la façon dont il est parfois appliqué ».

Il reste en relation avec des amis à Jena et avec ses parents et retrouve souvent d'autres amis de Jena qui vivent à présent à l'Ouest « pour parler du passé ».

« Le comité de Jena a été affaibli, dit-il, mais il subsiste et il existe également, dans d'autres villes, d'autres comités pacifistes. Le mouvement continuera. On ne peut lutter contre les aspirations du peuple ».

À la différence du mouvement pacifiste officiel, les militants de Jena protestaient contre toute forme d'armement et non pas uniquement contre les armes de l'OTAN.

« Notre mouvement pacifiste diffère de celui qui existe à l'Ouest car il trouvait ses racines dans notre vie quotidienne, nos motivations étaient d'ordre plus général », explique-t-il.

Les membres du comité militaient aussi pour la défense des libertés civi-

## Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 18 heures pour publication le lendemain.

**BENOIT, Victorien (Père o.m.i.)** — À Ste-Agathe-des-Monts, le 23 août 1983 à l'âge de 81 ans, est décédé le Père Victorien Benoit o.m.i. Exposé à l'Église Notre-Dame, 460, 1ère rue à Richelieu. La liturgie des funérailles sera célébrée vendredi 14h en la chapelle de l'Église Notre-Dame. Inhumation au cimetière de la communauté à Richelieu. Direction funéraire Yvon Desnoyers & Fils Inc., 20 rue des Carrières à Chambly.



**DÉCÈS DU FRÈRE ARTHUR SYLVESTRE**  
Clerc de Saint-Viateur, 1918-1983

Né à Saint-Didace (diocèse de Trois-Rivières) le 24 janvier 1918, il était fils de Pierre Sylvestre et de Clara Comtois. Entré chez les Clercs de Saint-Viateur de Joliette en juillet 1936, il fit sa profession perpétuelle le 16 juillet 1940.

Après deux années d'études au Scolasticat de St-Denis en 1937 et 1938, il enseigna à Roberval, à St-Louis de Rawdon, à Rouyn, à Crabbé-Mills, à La-Sarre, à Amos, à Shelter Bay, à St-Pierre de Joliette et à Sorel.

De 1959 à 1961, il consacra trois années aux paroisses de Cerro Allegre, au Pérou, et revint à Berthierville et à Joliette. En 1971 et durant sept années, il fut sacré à la cathédrale d'Amos, puis à la paroisse Our Lady Queen of Marthurs de Woonsocket, R.I., U.A.A.

Suite à la maladie, il se retire au Centre Champagnon à l'automne 1981, où il est décédé le 23 août 1983.

Le Frère Sylvestre laisse dans le deuil, outre les membres de sa famille religieuse, ses frères: Alphonse, Henri et René; Woonsocket, R.I. Gabriel de Manchester, N.H., et Maurice de Pawtucket, R.I., sa soeur Cécile, Mme Paul Bergeron de Woonsocket, R.I., ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Le Frère Sylvestre sera exhumé mercredi soir, le 24 août à la paroisse provinciale des Clercs de Saint-Viateur de Joliette, 132 nord, rue Saint-Charles, où auront lieu les funérailles le vendredi 26 août à 10 h 30, suivies de l'inhumation au cimetière de la Congrégation à Joliette.

## 25 août

- par la PC et l'AP
- 1981: la sonde américaine « Voyager-2 » parvient à 100.000 kilomètres de Saturne et transmet vers la Terre des photographies et des renseignements scientifiques sur la planète.
  - 1978: des accrochages opposent des troupes chinoises et vietnamiennes au col de l'Amitié, à la frontière des deux pays.
  - 1975: le gouvernement grec commue la peine de mort prononcée contre l'ex-président Papadopoulos et les deux autres colonels responsables du putsch de 1967.
  - 1967: le chef du parti nazi américain, George Lincoln Rockwell, est assassiné à Arlington (Virginie).
  - 1965: une avalanche dans les Alpes suisses ensevelit 108 ouvriers qui travaillaient à la construction d'une centrale hydro-électrique.
  - 1961: le général de Gaulle refuse de retirer les troupes françaises de Bizerte (Tunisie).
  - 1944: le général de Gaulle fait une entrée triomphale à Paris.
  - 1943: visite du président Roosevelt à Ottawa; premier président américain en terre canadienne.
  - 1883: la France établit son protectorat sur l'Annam et le Tonkin; un raz-damarré provoqué par l'éruption du Krakatoa fait 36.000 morts aux Indes néerlandaises (Indonésie).
  - 1718: des émigrants français fondent la ville de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane.
  - 1665: construction du fort Saint-Louis, à Chambly. Les bâtiments sont déclarés monuments historiques en 1973.

## Dissident de l'Est et passé en RFA, il veut rentrer en RDA

BERLIN (AP) — S'il est plus courant de voir des Allemands de l'Est risquer leur vie pour passer en Occident, Roland Jahn, expulsé de RDA menottes aux poignets, rêve quant à lui d'y retourner.

Escorté par la police jusqu'à une gare, à trois heures du matin, les mains attachées dans le dos, ce dissident de 29 ans a été poussé dans un train.

Sept minutes plus tard, il se retrouvait en Allemagne de l'Ouest avec seulement ses vêtements et un visa qu'il n'avait jamais demandé. En voyant le train partir, se souvient-il, il se sentit envahi par le désespoir.

Roland Jahn fait partie des 21 dissidents de Jena contraints de quitter leur pays au printemps dernier. En dépit de la façon dont il a été traité et des pressions exercées sur le comité pacifiste de sa ville, il reste un communiste convaincu et se considérera toujours comme un Allemand de l'Est.

« Je veux rentrer », explique-t-il à voix basse au milieu du brouhaha d'un café d'une banlieue triste de Berlin-Ouest.

C'est ce qu'il a répété des dizaines de fois depuis son expulsion, le 9 juin dernier. Il l'a dit aux journaux, aux magazines, à la télévision, à la radio. Il l'a écrit aux Nations-Unies et au chef de l'Etat est-allemand, Erich Honecker. Celui-ci ne lui a jamais répondu et il est peu probable que l'ONU puisse influencer la RDA.

« Mais je continue d'espérer, je ne peux m'empêcher d'espérer », dit-il, même si son visa de sortie lui interdit définitivement de retourner en Allemagne de l'Est.